

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. ANTOINE MORISSETTE, président**  
**Mme MIREILLE PAUL, commissaire**

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE LA LIMITE  
DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 14 février 2023 à 19 h  
Salles Memphré et Du Parc  
Hôtel Congrès Chéribourg  
2603, chemin du Parc Orford,  
Orford (Québec)

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 14 FÉVRIER 2023

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE RESPONSABLE DU PROJET .....	12

PAUSE

REPRISE

### PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. MARTY KANATAKHATSUS-MEUNIER .....	25
M. LUC BERGERON .....	29
M. ROCH LABONTÉ.....	39
M. ROBERT BENOIT.....	51
M. JEAN-PIERRE MARCOUX .....	67
Mme CHRISTELLE LEFÈVRE .....	76
M. ALAIN LÉVESQUE .....	87
Mme MARTHE ROBITAILLE .....	96
M. CLAUDE FECTEAU.....	106
M. NICOLAS BEAULIEU .....	110
M. YVES BOUCHER.....	119
M. RAYMOND WELLINGER .....	129

### SÉANCE AJOURNÉE AU 15 FÉVRIER 2023 À 13 H 30

---

**SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2023**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

10 Bonsoir et bienvenue à cette première partie de l'audience publique sur le *Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford*. Bienvenue également aux personnes qui participent aux travaux de la commission d'enquête en direct par visioconférence ainsi qu'aux personnes qui suivent nos séances sur le Web.

15 Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Mon nom est Antoine Morissette, je suis membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE. J'ai le privilège de présider cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charette. Je suis accompagné de ma collègue commissaire, Mireille Paul.

20 Maintenant, deux petites considérations techniques. Je vous demande d'abord de bien vouloir mettre vos cellulaires et autres appareils électroniques en mode sourdine, merci.

25 Je souhaite ensuite vous informer que la prise de photos et de vidéos est interdite au regard du droit au respect de la vie privée des participants. Les médias et une personne de notre équipe y sont cependant autorisés. Ces photos serviront à illustrer des publications visant à informer la population de nos travaux dans les médias sociaux.

Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre, le 19 décembre 2022. Cette lettre s'adresse à la présidente par intérim du BAPE, Marie-Hélène Gauthier. Je vous en lis l'essentiel :

30 *En vertu des pouvoirs que me confère le deuxième alinéa de l'article 4 de la « Loi sur les parcs », je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique dans le cadre de la modification de la limite du parc national du Mont-Orford, et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 13 février 2023, et le rapport devra m'être transmis au plus tard le 30 juin 2023.*

35 Et c'est signé, Benoit Charette.

Je vous précise que le BAPE est un organisme public et impartial et que la commission d'enquête n'est pas un tribunal. Son rôle n'est pas de prendre une décision sur le projet, mais plutôt d'enquêter et d'analyser le dossier pour éclairer la prise de décision gouvernementale par des constats et des avis.

De plus, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

45 La commission examine le projet dans une perspective de développement durable qui repose sur les principes de la *Loi sur le développement durable* et qui englobe les aspects sociaux, écologiques et économiques.

Par ailleurs, lorsque le BAPE est désigné pour tenir une audience publique en vertu de la *Loi sur les parcs*, les articles 6.3 à 6.6 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* s'appliquent. Ces articles accordent notamment aux commissaires, mandatés pour mener la présente enquête, les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

55 En outre, ma collègue et moi-même sommes engagés à respecter le *Code de déontologie* des membres et les valeurs éthiques du BAPE.

Ainsi, la commission a un devoir d'impartialité et de réserve et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

60 C'est pourquoi aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes ne sera tolérée.

65 Le BAPE a élaboré à cet égard des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE.

70 Le mandat de la commission d'enquête a débuté hier, le 13 février 2023. Le rapport du BAPE sera déposé au ministre responsable des Parcs au plus tard le 30 juin 2023, et celui-ci disposera de 30 jours pour le rendre public.

Concernant le déroulement de l'audience publique, celle-ci est divisée en deux parties. La première partie débute ce soir, et son objectif est de permettre au public et à la commission de s'informer sur le projet.

75 Elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux participants qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses du ministère responsable du projet et des personnes-ressources.

80 Les personnes-ressources relèvent de ministères ou d'organismes que la commission a invités pour répondre à ses questions et à celles du public. La commission se réserve le droit d'inviter toute autre personne qu'elle juge pertinente à consulter pour obtenir des réponses aux questionnements du public et de la commission.

85 Il est à noter que la commission a offert, du 1<sup>er</sup> au 9 février 2023, la possibilité aux personnes intéressées de transmettre leurs questions avant le début de cette première séance publique. Plusieurs personnes ont d'ailleurs utilisé ce moyen pour transmettre leurs questions à la commission. La commission se réserve le droit de regrouper, fusionner ou synthétiser les questions transmises en ligne.

90 La première partie permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets. Ultimement, cela permettra aux participants de se construire une opinion éclairée en vue de la deuxième partie qui sert à l'expression des opinions. Celle-ci se déroulera à compter du 3 avril, ici même.

95 Les personnes qui désirent s'exprimer verbalement devant la commission et déposer un mémoire doivent préalablement le faire via la page Web *Je donne mon point de vue* qui est disponible sur le site Web du BAPE.

100 Si vous souhaitez exprimer votre opinion verbalement sur le projet ou encore résumer votre mémoire devant la commission, vous avez jusqu'au 16 mars à 16 h pour prendre rendez-vous avec la commission grâce à la page Web *Je donne mon point de vue*.

105 Toute personne intéressée pourra également s'inscrire de manière spontanée pour exprimer son opinion lors des séances publiques de deuxième partie en se rendant également sur cette page Web ou encore à l'arrière, pour les personnes présentes en salle en deuxième partie.

110 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires quatre jours avant le début de la deuxième partie de l'audience publique, c'est-à-dire au plus tard le 30 mars, à midi, grâce à la page Web *Je donne mon point de vue*, toujours.

Il est bon de savoir qu'au moment de la présentation de votre mémoire, nous pourrions échanger avec vous afin de mieux comprendre votre position.

115 Vous trouverez de l'information sur la façon de participer à nos travaux sur le site Web du BAPE, dans l'onglet *Participer*.

En bref, il y a trois manières de s'exprimer dans le cadre de la seconde partie de l'audience publique :

- 120
- S'exprimer verbalement en séance sans déposer de mémoire;
  - Déposer un mémoire sans le présenter en séance; ou encore,
  - Déposer un mémoire et le présenter en séance.

125 Si vous avez quelque question concernant la prise de rendez-vous ou le dépôt du mémoire, veuillez contacter la coordonnatrice de la commission, Annie St-Gelais, aux coordonnées indiquées à l'écran, ou encore à l'arrière de la salle, ici même.

130 Après les séances de l'audience publique, la commission pourrait poser des questions par écrit au ministère responsable du projet et aux personnes-ressources, pour être en mesure de compléter son examen du projet et son analyse. La commission souhaite recevoir les réponses dans un délai de 48 heures.

135 Les renseignements obtenus seront rendus publics. Ils deviendront accessibles au bureau du BAPE et sur le site Web du BAPE, où est rassemblée toute la documentation relative au projet. Pour ceux qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à partir des centres de consultation qui sont présentement affichés à l'écran et dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle.

140 Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré, et les transcriptions seront disponibles environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique, au bureau du BAPE et sur le site Web. Aussi, la webdiffusion vidéo des séances publiques sera disponible en différé sur le site Web du BAPE.

145 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée, conformément à nos Règles de procédure.

D'abord, je présenterai la commission, son équipe, le ministère responsable du projet et les personnes-ressources invitées.

150 Puis, j'inviterai le représentant du ministère responsable du projet à présenter brièvement son projet.

155 Une pause de 15 minutes suivra cette présentation. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées à venir poser leurs questions sur le projet selon l'ordre d'inscription.

160 À cet égard, la commission d'enquête souhaite accorder la priorité aux personnes en salle. Ce soir, compte tenu du temps disponible et de la grande participation en salle, la commission d'enquête accueillera les questions des participants présents dans la salle. Cependant, la participation à distance par visioconférence sera possible lors des prochaines séances.

165 Nous tenterons ce soir de permettre à un maximum de personnes qui s'inscriront au registre de poser leurs questions. Toutefois, advenant que certaines personnes n'auraient pas eu l'opportunité de le faire, nous les invitons à se présenter lors des prochaines séances pour poser leurs questions.

170 Voyons à présent la disposition de la salle. Au centre, face à vous, la commission d'enquête. À ma gauche, la table des analystes du BAPE et celle des personnes-ressources. À l'arrière, à l'accueil, la table de la coordonnatrice du secrétariat de la commission et de la conseillère en communication. À ma droite, la table des représentants du ministère responsable, et devant nous, la table où vous viendrez poser vos questions. La sténographe est présente par visioconférence.

175 Deux questions seront admises par intervention, sans sous-question. Cette règle permettra au plus grand nombre possible de participants de poser leurs questions.

Toutes les questions, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées.

180 Pour les questions posées par ma collègue commissaire, les porte-parole sont invités à lui répondre directement.

Je vous demande d'éviter les préambules, et il sera interdit de commenter la réponse obtenue.

185 Par ailleurs, ma collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et du ministère responsable.

Vous êtes bien sûr les bienvenus pour vous inscrire au registre à l'arrière de la salle autant de fois que vous le jugez nécessaire, si le temps le permet.

190 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures, afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement.

195 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. La commission pourra alors mettre en œuvre la politique de gestion des documents confidentiels du BAPE. Le participant qui désire communiquer une information ou déposer un document, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de celui-ci, peut s'adresser à la coordonnatrice, Annie St-Gelais, qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

200

Dans un autre ordre d'idées, le BAPE tient à respecter les engagements de sa *Déclaration de services aux citoyens* et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Nous vous remercions de nous partager vos commentaires.

205 Pour les personnes présentes en salle, si vous n'avez pas déjà en main ce questionnaire, je vous invite à le demander à l'accueil. Pour les gens à distance, vous pouvez accéder à ce questionnaire en scannant le code QR affiché à l'écran. Vous pouvez également le trouver dans les commentaires de cette diffusion en direct sur Facebook et sur notre site Web dans la page concernant ce dossier. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

210 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. À ma gauche, Pierre Batellier, Marie-Pier Denis et Julie Crochetière. À l'arrière de la salle, la conseillère en communication Karine Lavoie, le conseiller en communication, Alexandre Tanguay, et la coordonnatrice du secrétariat de la commission, Annie St-Gelais. Nous avons également Ana Cajamarca, qui est l'agente de secrétariat de la commission.

215 Sur le plan de la logistique, Yolande Teasdale, sténographe, assure le travail de sténotypie; Michel Filteau et Zouhir Benachar sont responsables du son et de la captation vidéo; et, du BAPE, Pierre Dufour et Raphael Sioui sont chargés de la webdiffusion des séances.

220 J'inviterais maintenant le porte-parole du ministère responsable du projet à se présenter et à faire de même pour les membres de son équipe. M. Christian Pelletier, à vous la parole.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

225 Oui, merci, Monsieur le Commissaire. Donc, Christian Pelletier, directeur des parcs nationaux au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Est-ce que vous voulez que je présente les gens ou je leur cède la parole?

230 **LE PRÉSIDENT :**

Comme vous le désirez. C'est peut-être mieux de leur céder la parole.

235 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Alors, je vais leur céder la parole. On va commencer ici à ma droite : Isabelle.

240 **Mme ISABELLE CAUCHON :**

Alors, bonsoir, Isabelle Cauchon, je suis analyste aux activités immobilières au Ministère.

**Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

245 André-Anne Gagnon, donc biologiste, chargée de projet pour l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, à la Direction des parcs nationaux.

**M. ALAIN THIBAUT :**

250 Bonsoir tout le monde, Alain Thibault, je suis ingénieur forestier chargé de projet à la Direction des parcs nationaux.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

255 Également, Monsieur le Commissaire, je vais céder la parole à nos collègues de la Société des établissements de plein air du Québec qui ont collaboré avec nous dans l'élaboration de ce projet-là. Commencer peut-être ici, à la gauche de la table.

**Mme BRIGITTE MARCHAND :**

260 Alors, bonsoir, Brigitte Marchand, directrice du développement de territoire, pour la SÉPAQ.

**Mme CLAUDIA LASCELLE :**

265 Bonsoir. Claudia Lascelles, responsable du service de la conservation et de l'éducation pour le parc national du Mont-Orford, SÉPAQ.

**M. JEAN-PHILIPPE GENEST :**

270

Bonsoir, Jean-Philippe Genest, garde-parc technicien en milieu naturel pour le parc national du Mont-Orford.

**M. FRANÇOIS-XAVIER REGNAULT :**

275

Bonsoir, François-Xavier Regnault, gestionnaire maintenance et infrastructures au parc national du Mont-Orford.

**LE PRÉSIDENT :**

280

Merci beaucoup. Maintenant, permettez-moi de vous présenter les personnes-ressources. Nous avons des gens sur place et également à distance, disponibles pour répondre aux questions.

285

Nous avons des gens du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, de la Société des établissements de plein air du Québec, de la municipalité de Racine, de Saint-Denis-de-Brompton, du canton d'Orford et du canton de Melbourne.

290

On pourrait faire un tour de table pour les gens qui sont présents ici en salle, peut-être dire un mot, vous présenter.

**M. OLIVIER PFISTER :**

295

Oui, bonjour, Olivier Pfister, je suis chargé de projet pour les réserves de biodiversité pour le sud du Québec, à la Direction des aires protégées, au ministère de l'Environnement. J'ai avec moi quelques collègues.

**Mme MARIE-JOSÉE GOULET :**

300

Bonsoir, Marie-Josée Goulet, je suis biologiste à la Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, au même ministère que monsieur Pfister.

**M. OLIVIER PFISTER :**

305 Monsieur le Président, il y a également des collègues qui sont dans la salle. Est-ce que je...

**LE PRÉSIDENT :**

310 Non, on va passer la table ici, puis quand les gens viendront, s'ils interviennent, ils pourront se présenter.

**M. OLIVIER PFISTER :**

315 Parfait. Merci.

**M. ANDRÉ DESPATIE :**

320 Bonsoir, André Despatie, je suis directeur général pour le réseau des parcs nationaux et campings, pour la SÉPAQ.

**M. MARIO LANDRY :**

325 Bonsoir, Mario Landry, je suis directeur du parc national du Mont-Orford, pour la SÉPAQ.

**LE PRÉSIDENT :**

Et sur la table, à l'arrière?

**M. BERNARD LAMBERT :**

330 Oui, bonsoir, Bernard Lambert, directeur général de la municipalité d'Orford.

**M. JORDANN LARRIVÉE :**

335 Bonsoir, Jordann Larrivée, inspecteur municipal à la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton.

**LE PRÉSIDENT :**

340 Merci beaucoup à vous, et simplement pour un rappel : Monsieur Pfister et Monsieur Despatie, vous êtes les porte-parole de vos ministère et organisme respectifs, donc c'est vous que je vais interpeler.

345 Nous avons également sollicité une expertise par écrit. Nous avons sollicité le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, également les MRC de Memphrémagog et du Val-Saint-François, ainsi que la Ville de Sherbrooke.

Avant de céder la parole au porte-parole du ministère responsable du projet, j'aimerais aborder un dernier élément important.

350 Comme annoncé lors de la rencontre préparatoire pour le public, ceux qui l'ont écoutée, il y aura une visite publique du site organisée par le ministère responsable demain, le 15 février, avec un départ directement d'ici, de l'Hôtel Chéribourg, à 9 h. Le départ se fera, donc comme je le disais, ici, à l'Hôtel Chéribourg. Cette visite sera d'une durée approximative de deux heures.

355 Il est à noter que pour des questions de logistique, il reste une vingtaine de places disponibles sur une possibilité de 85 places. Pour ceux et celles qui le souhaiteraient, vous pouvez vous inscrire jusqu'à l'épuisement des places disponibles, grâce au formulaire disponible sur le site Web du BAPE ou encore au lien disponible dans les prochains instants, dans la section *Commentaires* de cette diffusion en direct sur Facebook.

360 La commission participera à cette visite, mais il est à noter qu'aucun échange n'aura lieu sur les enjeux. La commission sera donc un participant silencieux. C'est le ministère responsable qui guidera cette visite. Nous tenons également à vous mentionner que des contraintes logistiques ou météorologiques pourraient perturber la tenue de cette visite. Si tel est le cas, un courriel sera  
365 envoyé à tous les participants si la décision est prise d'annuler l'événement.

Maintenant, la parole est au porte-parole du ministère responsable du projet, Christian Pelletier, qui présentera le projet durant 20 minutes. À vous la parole, Monsieur Pelletier.

370

**PRÉSENTATION DU PORTE-PAROLE  
DU MINISTÈRE RESPONSABLE DU PROJET**

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

375

Merci, Monsieur le Président. Avant de commencer la présentation, je veux juste spécifier aux gens dans la salle : lors de la pause, si vous voulez avoir plus de renseignements par rapport aux éléments qu'on s'apprête à vous présenter, il y a des cartes qui ont été affichées sur les murs, à l'extérieur de la salle, qui vous permettront de mieux prendre connaissance des différentes composantes du projet, et puis il y a également un vidéo qui circule en boucle également. Donc, voilà.

380

385

On vous a préparé une petite présentation d'une vingtaine de minutes, comme le Président l'a dit. Donc, d'entrée de jeu, ça me fait plaisir d'être ici ce soir au nom du groupe qui travaille sur ce projet-là depuis de nombreuses années. Ça fait un petit peu chaud au cœur aussi de vous voir, il y a beaucoup d'amour pour les parcs en cette soirée de Saint-Valentin, vous êtes nombreux, donc ça fait plaisir de vous voir également.

390

Donc, si vous permettez, la présentation se veut en deux grands blocs. Premièrement, on a pensé vous présenter un peu les éléments qui encadrent les parcs nationaux au Québec, pour que vous soyez à même de comprendre le contexte dans lequel on a travaillé ce projet-là, et puis par la suite, je vais céder la parole à... c'est moi qui vais vous faire cette présentation-là, puis par la suite je vais céder la parole à mon collègue Alain, qui va vous présenter plus les composantes du projet.

395

Trois éléments essentiels qu'on veut vous présenter ce soir, soit : les limites, le plan de zonage et la proposition de concept d'aménagement. Voilà.

400

Donc, je me lance tout de suite. Le cadre dans lequel interviennent les parcs nationaux au Québec, donc vous l'avez vu depuis le début de la soirée : le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – si vous permettez, je vais dire « le ministère responsable des parcs », par souci de gain de temps.

Mais donc, le ministère responsable des parcs a la responsabilité à la fois de créer et d'agrandir les parcs nationaux, donc de créer de nouveaux parcs nationaux, d'agrandir les parcs

405 nationaux existants, et a également la responsabilité de voir à l'encadrement de l'exploitation qui est faite de ces parcs nationaux là.

Le Ministère est propriétaire de tous les terrains qui sont à l'intérieur des parcs nationaux, et le ministre responsable des parcs a les pouvoirs qui sont dévolus dans la *Loi sur les parcs*. Donc, la  
410 *Loi sur les parcs* définit un peu les pouvoirs du ministre.

Également, le *Règlement sur les parcs*. Donc, le *Règlement sur les parcs* vient spécifier davantage certains éléments qui peuvent être permis à l'intérieur des parcs nationaux, on parle entre autres de tarification ou de types d'activités ou d'usages qui peuvent être réalisés à l'intérieur  
415 des parcs.

Et on a également un document qui s'appelle la *Politique sur les parcs nationaux*, qui vient expliquer un peu les grandes orientations que le Québec entend donner à ces parcs nationaux. Donc, ces trois grands documents-là sont disponibles publiquement, vous pouvez aller les consulter sur le site du Ministère, on en a également quelques copies qui peuvent être disponibles.  
420

Et puis il existe finalement un dernier document qui est important dans le monde des parcs nationaux, c'est le *Plan directeur des parcs nationaux*. Donc, chaque parc est doté d'un plan directeur, et c'est vraiment ce document-là qui nous sert d'interface entre le Ministère, propriétaire des parcs nationaux, et l'exploitant, qui va ultimement mettre en valeur ce territoire-là.  
425

Donc, je vous dis ça, c'est des éléments qui seront importants à retenir pour le reste de la présentation, pour être capables de bien comprendre le contexte.

430 Donc, je l'ai abordé brièvement, le rôle du Ministère, finalement, en gros, pour l'objectif de la soirée de ce soir, c'est vraiment le volet agrandissement du parc national. Donc, le parc national du Mont-Orford existe, la proposition de projet qu'on fait, c'est de modifier les limites de ce parc national là dans le but principalement de l'agrandir.

435 Maintenant, c'est quoi, un parc national? Donc, ça aussi c'est important de bien comprendre ça avant qu'on aille plus loin.

440 Il y a deux éléments primordiaux lorsqu'on met en place un statut de parc national. D'abord et avant tout, c'est dans un objectif de conservation et de protection permanente d'un patrimoine biologique, mais il y a également un volet de mise en valeur pour le rendre accessible au public. Donc, il y a tout un volet humain à l'intérieur d'un parc national, dans l'objectif ou à des fins éducatives et récréatives. Donc, vous allez voir un petit peu dans le reste de la présentation, vous allez voir où on s'en va avec ça.

445 Au niveau québécois, on a un réseau de parcs nationaux qui comprend 27 parcs nationaux présentement. On a un parc marin, le parc marin Saguenay–Saint-Laurent, et les parcs nationaux couvrent présentement 2,6 % du territoire québécois.

450 Maintenant, je l'ai abordé un petit peu tout à l'heure, le rôle du Ministère, c'est de voir à la création, à l'agrandissement et à l'encadrement de l'exploitation. Pour encadrer l'exploitation, bien entendu, ça nous prend des exploitants. Donc, présentement, sur le territoire québécois, pour les 27 parcs nationaux qui existent et le parc marin, le gouvernement transige avec deux exploitants.

455 Le premier, le plus connu : la Société des établissements de plein air du Québec, mieux connue sous le nom de la SÉPAQ. Donc, la SÉPAQ a la responsabilité d'exploiter 23 des 27 parcs nationaux, qui est également cogestionnaire du parc marin Saguenay–Saint-Laurent pour le gouvernement du Québec, en collaboration avec le gouvernement fédéral.

460 On a également quatre parcs nationaux qui sont sur le territoire du Nunavik, puis le gouvernement, le ministre, c'est-à-dire, a confié l'exploitation de ces parcs-là à l'Administration régionale Kativik.

465 Et puis éventuellement, on a deux projets de parcs nationaux qui sont présentement en élaboration en territoire cri, et donc les communautés cries sont amenées à devenir des partenaires exploitants également des parcs nationaux.

470 Donc, l'exploitant, on a mentionné rapidement les principaux éléments, mais l'objectif de l'exploitant, donc : voir à la conservation du territoire, on lui confie un territoire qui est destiné à une conservation, donc c'est à lui de s'assurer de mettre en place les éléments nécessaires pour voir à cette conservation-là.

Il doit également proposer des activités aux visiteurs, et il doit voir à la surveillance, à la sécurité puis au développement des infrastructures puis au maintien des infrastructures qui sont à l'intérieur des parcs nationaux. Donc, ça, c'est le rôle de l'exploitant.

475

Je vous ai dit qu'on avait présentement, le Ministère avait deux exploitants principaux, éventuellement un troisième en les communautés crie, mais on transige également avec ce qu'on appelle « des propriétaires de baux de location à l'intérieur des parcs nationaux ».

480

Le cas du parc national du Mont-Orford est un bon exemple : on a trois propriétaires de baux de location à l'intérieur du parc national présentement, dont vous connaissez certainement la station de Ski & Golf Mont-Orford ou la Corporation Ski & Golf Mont-Orford, je devrais dire. Aussi, le centre de villégiature Jouvence et Orford Musique.

485

Donc, c'est des organisations qui sont présentes à l'intérieur du parc national, et par le biais d'un bail de location, on vient encadrer leurs droits et leurs responsabilités envers le territoire.

490

Maintenant, pour le projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford, comme vous avez vu, derrière nous, on a des collègues de la SÉPAQ qui sont avec nous, donc c'est important pour vous de bien comprendre les rôles et responsabilités de chacune des organisations.

495

Donc, le Ministère, les travaux principaux qu'on a réalisés dans le cadre du projet : on a vu aux acquisitions de terrain; on va vous faire une proposition de limite de zonage; on a vu, bien, on a préparé les audiences publiques.

500

Au terme des audiences publiques, en fonction des recommandations de la commission, on va apporter des ajustements au projet, si nécessaire, puis on va devoir voir aussi au processus réglementaire pour la création du parc national. Donc, il va y avoir une édicition d'un règlement qui va devoir être approuvé par le conseil des ministres, éventuellement, pour permettre l'agrandissement du territoire, ultimement.

505

La SÉPAQ, elle, pendant le processus de modification du territoire ou d'élaboration du projet, on lui a donné un mandat de surveillance du territoire, parce qu'on est propriétaire, le Ministère, d'une grande partie du territoire qui est destiné à être intégré à l'intérieur du parc national. On est propriétaire de ce territoire-là depuis de nombreuses années. Et donc, la SÉPAQ, on lui a donné un

mandat de surveillance de ce territoire-là, en attendant que ce territoire-là soit intégré à l'intérieur du parc.

510 Et puis, de façon générale, elle va être l'exploitant à qui va être confié le mandat de gestion du territoire, une fois qu'il va être intégré à l'intérieur du parc national.

515 Maintenant, on a eu des mandats communs. Donc, c'est ce que vous voyez dans l'encadré en bleu. Donc, des documents qui sont disponibles, qu'on a rendus publics auprès de la commission, mais également sur le site Internet du Ministère, vous pouvez consulter : l'état des connaissances, on va l'aborder un petit peu ce soir; on a également une proposition de concept d'aménagement qu'on a élaborée conjointement; et puis on a fait des consultations, de nombreuses consultations auprès des parties prenantes.

520 À cet effet-là, je vous présente un petit peu une liste des différentes parties prenantes qui ont été consultées depuis les trois dernières années et même au-delà. On a eu plus de 80 rencontres de consultation pour élaborer les différents éléments qu'on va vous présenter ce soir.

525 On a également consulté la Table d'harmonisation du parc national du Mont-Orford, c'est une table qui est mise en place par la SÉPAQ dans ses parcs nationaux pour voir à entretenir des relations avec les parties prenantes qui sont impliquées ou qui sont impactées par la présence d'un parc national sur le territoire. Donc, au moins à trois reprises lors de la table d'harmonisation, il y a eu des présentations qui ont été faites du projet d'agrandissement, du projet de modification de la limite.

530 Puis on a également consulté le Comité consultatif sur les parcs, qui est un comité large, qui sert de consultation pour l'élaboration de différents projets de parcs nationaux.

535 Et l'activité qu'on tient ce soir, par le biais du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, est la partie pour nous ultime ou finale de ce grand processus de consultation là qu'on a mené maintenant depuis plusieurs années.

Alors, voilà, ce qui encadre un petit peu le statut de parc national au Québec. J'espère que je n'ai pas été trop rapide et que ça a été assez clair. Je cède la parole à Alain, qui va vous présenter

540 plus en détail les éléments de la limite du plan de zonage et du concept d'aménagement plus en détail.

**M. ALAIN THIBAUT :**

545 Merci, Christian. Je vais commencer par l'historique du projet, et en fait tenter de présenter pourquoi on présente une modification de limite du parc national du Mont-Orford aujourd'hui.

550 Et pour ce faire, il faut remonter en 2001, à une époque où le gouvernement du Québec avait monté un projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford, qui avait pour objectif d'assurer la viabilité financière de la station de ski du Mont-Orford.

555 Et le projet consistait à retirer 1,3 kilomètre carré de terrain au pied des monts Orford et Giroux, qui sont des terrains qu'on voit ici en jaune sur la carte, pour les céder à la compagnie qui exploitait le centre de ski pour lui permettre d'aménager de l'hébergement. Et en retour, cette compagnie-là allait acquérir les terrains en périphérie du parc, qu'on voit en bleu, pour les céder au gouvernement pour inclusion au parc.

560 Ce projet-là a été présenté en deux consultations publiques : la première en 2001 en vertu de la *Loi sur les parcs*, et une deuxième devant le BAPE, en 2004-2005. Et lors de ces audiences-là, il est ressorti des enjeux d'acceptabilité sociale.

565 En fait, il y avait deux principaux points qui accrochaient dans l'opinion publique : premièrement, c'était de sortir du parc national des terrains qui ont une valeur écologique; et deuxièmement, c'était l'apparence de traitement de faveur envers la compagnie qui exploitait le centre de ski alpin.

570 Donc, en réponse à ces critiques-là, le gouvernement du Québec, en 2006, a présenté un nouveau projet qui consistait à retirer du parc national l'entièreté du domaine skiable et du terrain de golf, donc une superficie de 4,6 kilomètres carrés, et de l'offrir à vendre par appel d'offres public international, ce qui venait régler, à son sens, le problème de traitement de faveur pour le gestionnaire du centre de ski alpin.

En contrepartie, il s'est engagé à agrandir le parc national de façon significative. Le discours politique, à l'époque, c'était de doubler la superficie du parc. Et c'est comme ça qu'est né le projet d'agrandissement du parc national du Mont-Orford.

575

Quatre ans plus tard, les terrains de la station de ski et du golf ont été réintégrés au parc national, mais malgré tout, le projet d'agrandir a été maintenu.

580

C'est donc en 2006 qu'on a commencé à travailler sur le projet d'agrandissement du parc national du Mont-Orford, et la première tâche a été d'identifier les terrains qui feraient partie de cet agrandissement-là.

585

Et les critères qui ont été utilisés à l'époque, c'était de chercher, bien, évidemment, des milieux naturels à proximité du parc national, mais on cherchait aussi des grandes propriétés, pour éviter d'avoir trop de dossiers d'acquisition. Et surtout, comme on opérait dans un contexte d'expropriation, on cherchait des terrains sans habitation, pour éviter d'évincer les gens de leur résidence.

590

Et donc, le résultat, vous le voyez, ce sont les terrains en orange, qui touchaient cinq propriétaires.

595

Il y a eu une deuxième phase d'acquisition, qui sont les terrains que vous venez de voir apparaître en bleu, qui visaient à compléter la première phase pour des raisons de conservation, de mise en valeur, et aussi pour relier l'ensemble des secteurs de l'agrandissement.

600

Et c'est ainsi qu'on obtient la proposition d'agrandissement qu'on présente ce soir, une proposition d'ajouter au parc national un territoire de 45,6 kilomètres carrés, qui s'étire sur une distance d'environ 15 kilomètres du nord au sud et qu'on sépare en quatre secteurs :

605

- au nord de la route 222, c'est ce qu'on appelle le secteur du ruisseau Gulf;
- ensuite, on a le secteur des Cascades qui renferme les décharges du lac Brais et du lac La Rouche;
- on a ensuite le secteur du mont des Trois-Lacs, qui contient les deux sommets les plus élevés du projet d'agrandissement, donc le mont des Trois-Lacs lui-même et le mont Cathédrale, qu'on voit d'ailleurs sur la photo;

- et enfin, le secteur du lac Montjoie, qui se trouve entre le lac Montjoie et le lac Brompton.

610 Au niveau du découpage municipal, c'est une proposition qui touche principalement la MRC du Val-Saint-François, et les terrains qu'on a acquis se situent majoritairement dans la municipalité de Racine, donc c'est plus de la moitié des terrains acquis qui sont dans la municipalité de Racine.

Les autres municipalités concernées, en ordre décroissant d'importance, sont : Saint-Denis-de-Brompton; Orford; le canton de Melbourne; et la ville de Sherbrooke.

615 Le Ministère propose aussi de retirer des terrains des limites actuelles du parc national. Il s'agit de six parcelles qui font une superficie totale de 1,8 hectare. Ces parcelles sont illustrées sur la carte, mais on ne les voit pas pour la plupart, parce qu'elles sont de très petite dimension. Ce sont des parcelles qui sont occupées par des infrastructures d'aqueduc et d'égouts, comme on peut voir sur la photo, un exemple, ou par des chemins carrossables qui desservent des résidences  
620 privées.

Et c'est donc l'objectif de retrait, en fait, c'est de retirer du parc des terrains dont l'occupation est incompatible avec les objectifs d'un parc national, et c'est aussi pour répondre à des demandes de municipalités, nommément les municipalités d'Orford et d'Eastman.

625 Chaque parc national a un plan de zonage, chaque plan de zonage est inscrit dans le *Règlement sur les parcs*. Qu'est-ce que le zonage? En fait, c'est qu'on prend le territoire du parc et on le découpe en différentes zones en fonction du degré de protection qu'on veut lui attribuer.

630 Il existe cinq types de zones qui sont définies dans le *Règlement sur les parcs*.

La plus stricte, c'est la zone de préservation extrême, qui est vouée exclusivement à la protection du territoire et où les visiteurs ne sont pas admis.

635 Ensuite, il y a les zones de préservation, qui sont vouées principalement à la protection, mais où on peut amener des visiteurs avec des aménagements qui ont un faible impact sur le milieu naturel. Essentiellement, ce qu'on parle, ce sont des sentiers de randonnée.

640 Ensuite, les zones d'ambiance, elles, permettent des aménagements qui favorisent la mise en valeur et l'accessibilité au territoire. On peut donc y aménager, par exemple, des chemins carrossables, des stationnements, des pistes cyclables et des faibles densités d'hébergement.

645 Ensuite, les zones de services, elles, sont vouées à l'accueil des visiteurs, à l'administration et à l'hébergement dense, comme par exemple, un camping aménagé et un camping avec services.

Et, enfin, on a des zones de récréation intensive qui sont exclusivement pour les centres de ski alpin et les terrains de golf du réseau des parcs nationaux.

650 Et si on revient maintenant à la carte de plan de zonage proposé de l'agrandissement, on y retrouve trois types de zones, majoritairement des zones de préservation. Donc 73 % du territoire, on propose de le zoner en préservation, puis ensuite 23 % en ambiance, et 2 % en services.

655 La philosophie derrière cette proposition-là était de protéger la plus grande proportion possible du territoire avec une zone de préservation, et on voulait plus spécifiquement protéger des éléments rares ou fragiles dans le territoire, et il y en a plusieurs.

660 C'est un territoire qui est très riche. On retrouve, entre autres : six sites candidats d'écosystèmes forestiers exceptionnels; plus de 340 hectares de milieux humides; 21 espèces floristiques et 21 espèces fauniques aussi qui sont en situation précaire; et un site archéologique.

Mais on voulait aussi se conserver une marge de manœuvre pour pouvoir localiser les équipements dont la localisation n'est pas encore précisément déterminée. Donc, c'est pour ça qu'on a une certaine marge de manœuvre au niveau des zones d'ambiance et de services.

665 On profite évidemment de l'exercice pour proposer une révision du plan de zonage du territoire actuel du parc. Donc, à gauche, vous voyez le zonage qui est actuellement en vigueur depuis 2010, depuis la dernière révision; et à droite, c'est le zonage qu'on propose pour le parc national, le territoire actuel.

670 La différence majeure se trouve au niveau de la zone de préservation, qui passerait de 65 à 76 %, au détriment de la zone d'ambiance. Donc, les gains en préservation sont surtout au nord du massif du mont Chauve, sur les rives du lac Fraser et sur les rives du lac Stukely.

675 Le plan de zonage, c'est un outil de conservation. J'aimerais vous présenter quelques exemples d'autres actions de conservation que la SÉPAQ fait dans le parc national du Mont-Orford.

J'en prends quelques-uns :

680 Par exemple, leur programme de suivi des indicateurs environnementaux, qui mesure l'état de santé de chacun des parcs; il y a aussi des interventions qui sont faites sur le terrain, par exemple pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes, entre autres, le myriophylle à épis ou le roseau commun; et il y a aussi le Ministère qui peut faire des actions pour arpenter la limite.

685 Et voilà, toutes ces actions-là vont s'appliquer à l'agrandissement quand le parc sera agrandi officiellement.

690 J'arrive maintenant au dernier point de la présentation, qui est la proposition du concept d'aménagement. On propose sur le territoire deux pôles de services : un premier dans le secteur des Cascades, qui est situé dans une ancienne carrière sablière pour récupérer un territoire qui est déjà largement déboisé; et un deuxième au lac Montjoie. C'est à cet endroit-là que des centres de services pourraient être aménagés, et c'est à cet endroit-là que des employés pourraient accueillir les visiteurs.

695 On propose aussi neuf accès au territoire de l'agrandissement : sept accès pour le public et deux accès qui sont restreints aux visiteurs en hébergement.

700 Du côté des activités, l'activité vedette va être la randonnée pédestre. On ne partait pas à zéro; il y a déjà un segment des sentiers de l'Estrie, qui est un sentier de longue randonnée qui s'étire de Kingsbury jusqu'à la frontière américaine, qui existait, et on va maintenir ce sentier-là, mais on propose aussi d'ajouter des boucles, pour un total de 71 kilomètres de sentiers de randonnée, qui pourront être utilisés l'hiver pour la randonnée en raquettes.

705 On propose aussi d'aménager 27 kilomètres de pistes cyclables. C'est des pistes cyclables qui permettraient de relier tous les secteurs du parc entre eux, puisqu'ils seraient connectés à la piste cyclable de La Cavalière qui a été inaugurée en 2019, et qui permet, elle, de relier le secteur Fraser au secteur Le Cerisier et Stukely.

710 Et ces liens cyclables là pourraient aussi éventuellement aider les municipalités à créer des liens intermunicipaux, par exemple Racine et Saint-Denis-de-Brompton vers Orford et Magog. Ces sentiers-là pourront servir l'hiver pour le ski hors-piste, et je tiens à souligner que près de la moitié des tracés que vous voyez qui sont proposés reprennent des emprises existantes de chemins forestiers.

715 Il est aussi proposé d'aménager une vingtaine de kilomètres de sentiers de vélo de montagne dans le secteur du ruisseau Gulf, qui pourront servir l'hiver pour le *fat bike*.

720 Ensuite de ça, il y a trois plans d'eau où on offrirait, on propose d'offrir des activités nautiques. Tout d'abord, il y a le marais du lac Brompton, où on offrirait la location d'embarcations légères – on parle ici de canots, kayaks, planches à pagaie –, et même chose du côté du lac Montjoie; et il y aurait aussi une offre au lac Fontaine, ici, pour les visiteurs qui sont en hébergement.

725 Il y a deux parois d'escalade de roche dans l'agrandissement. La première, c'est celle... en fait la plus au nord, c'est celle de la paroi La Rouche, qui a été rouverte par le Ministère en 2010, avec la collaboration de la SÉPAQ, de la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade. Et on veut éventuellement rouvrir la paroi du mont des Trois-Lacs.

730 Il y aura aussi de la randonnée équestre sur les tronçons qui totalisent 7 kilomètres. C'est des tronçons qui sont utilisés par l'organisme Estrie à cheval et qui lui permettent de maintenir des liens entre différents secteurs.

735 L'éducation, c'est un aspect important des parcs nationaux. Il existe dans le territoire actuel du parc tout un programme éducatif qui s'adresse aux groupes scolaires, qui s'adresse aussi au grand public. Il y a des activités autonomes qui sont offertes et des activités de sensibilisation. Tout ce programme éducatif là, éventuellement, s'étendra à l'ensemble du territoire de l'agrandissement aussi.

740 Du côté de l'hébergement, maintenant, si on revient au pôle de services du secteur des Cascades, il est prévu d'aménager un camping avec services d'un maximum de 200 sites et une dizaine de chalets, et du côté du lac Montjoie un pavillon de séjour, avec encore une fois une dizaine de chalets.

On propose aussi l'aménagement d'un maximum de sept camps rustiques au lac Fontaine, et d'un total d'environ... bien, au total, une dizaine de refuges répartis sur cinq sites sur le territoire de l'agrandissement, qui pourront servir entre autres à la longue randonnée.

745 Enfin, en termes d'infrastructures majeures, on propose de franchir les routes régionales 220 et 222 à l'aide de tunnels et de passerelles pour séparer les clientèles de vélo et de cyclistes des clientèles d'automobile. Donc, on propose deux tunnels qui traverseraient la 220 dans le secteur du marais Brompton et Fraser, et un autre tunnel ici sous la 222, avec ici, en haut de la Côte du Vaseux, pour ceux qui la connaissent, une passerelle piétonne.

750 Pour terminer, j'aimerais glisser un mot sur le concept spécial qu'on a imaginé pour le secteur du lac Montjoie et plus particulièrement pour le secteur des trois baies, qui correspond à l'ancien Philosopht Saint-Charles.

755 C'est un site qu'on considère particulièrement propice pour le ressourcement et la reconnexion avec la nature, et on trouve que ça répond à des enjeux d'actualité par rapport à la santé mentale, par rapport à la santé par la nature et par rapport à la prescription du plein air.

760 C'est un site qui va être accessible à tous, mais où on veut qu'il y ait des aménagements et que la programmation soit adaptée aux personnes, aux groupes vulnérables.

Dans le même esprit, on imagine une concentration d'aménagements, en fait, on planifierait une concentration d'aménagements et d'équipements pour les visiteurs à mobilité réduite.

765 L'accès au site aussi est particulier. Il n'y aura pas d'accès en fait par automobile, à l'exception des visiteurs qui seraient en hébergement et qui auraient un accès distinct. Sinon, pour se rendre au site, il faudrait qu'on utilise une navette électrique ou encore le vélo ou la randonnée. Et ça, ce que ça va permettre, c'est d'assurer une quiétude des lieux et, au besoin, de contrôler l'achalandage.

770 Ça conclut notre présentation. Si vous avez des questions, ça va nous faire plaisir d'y répondre.

775 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Messieurs Thibault et Pelletier, pour votre présentation. Le registre est maintenant ouvert. Donc, je vous invite à aller à l'arrière de la salle pour vous inscrire pour poser vos questions. Pour le temps d'ouverture du registre, nous allons prendre une pause, donc pendant  
780 cette pause vous pourrez vous inscrire. Nous serons de retour dans 15 minutes. Merci beaucoup.

---

**SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES**

785

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**

790 **LE PRÉSIDENT :**

Rebonsoir tout le monde. Merci beaucoup pour votre participation. Nous avons beaucoup de gens inscrits au registre. Je tiens à vous donner quelques informations concernant votre participation. Je vous rappelle que vous venez ici, à la table des intervenants, à l'avant, que vous  
795 pouvez poser deux questions sans préambule. Nous avons un temps limité ce soir, nous allons terminer autour de 10 h, 10 h 30, donc il est possible que certaines personnes ne puissent passer, donc je vous invite, il y aura des prochaines séances à compter de demain après-midi et les jours suivants, si nécessaire, jusqu'à tant que vous ayez eu la chance de poser toutes les questions que vous jugez nécessaire de poser.

800

Je tiens à vous renseigner également que la webdiffusion sera disponible au plus tard 24 heures après les séances, ce qui vous permettra de réécouter les séances.

---

805

**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**M. MARTY KANATAKHATSUS-MEUNIER**

**LE PRÉSIDENT :**

810

Donc, maintenant, sans plus attendre, j'inviterai Marty Kanatakhatsus. Je m'excuse pour le nom, ici, à l'avant, pour une première question.

**M. MARTY KANATAKHATSUS-MEUNIER :**

815

Bonsoir. Donc, en 2016, le Tribunal administratif du Québec décrète que le lac La Rouche ne ferait plus partie de l'agrandissement du parc, alors qu'il devait en faire partie. Au lac La Rouche, il existe déjà un espace de stationnement qui donne directement accès à ce lac.

820

Comment le ministère des Transports et le ministère des Parcs, parce qu'on se fait renvoyer la balle de part et d'autre, en sont-ils arrivés à conclure qu'on devait exclure le lac La Rouche de l'agrandissement du parc national du Mont-Orford?

**LE PRÉSIDENT :**

825

Merci pour votre question. Je vais aller vers le porte-parole du Ministère, monsieur Pelletier.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

830

Oui, merci, Monsieur le Président. Donc, pour répondre à la question, en fait, il faut comprendre qu'effectivement, à l'origine, les pourtours du lac La Rouche devaient être intégrés, ils faisaient partie du projet de modification de la limite du parc national. Il y a même des démarches qui ont été entreprises pour voir à acquérir, par le biais d'expropriations, ces terrains-là.

835

Il faut comprendre que ces terrains-là appartiennent à Bombardier, et donc, dans le cours du processus, Bombardier a signifié le fait qu'ils utilisaient, pour des activités industrielles, le lac en question. Il y a eu des échanges à cet effet-là, et puis de manière à ne pas compromettre les activités industrielles de la compagnie, le gouvernement a décidé de surseoir à ces démarches d'expropriation et à ne pas voir à l'intégration de ce territoire-là dans le projet de l'agrandissement.

840 Par contre, on a sollicité à plusieurs reprises l'entreprise en question au cours des dernières années, pour mettre à jour un petit peu leurs intérêts, et voir s'ils avaient de l'ouverture à proposer l'intégration de ce territoire-là à l'intérieur du parc national. Les réponses qu'on a obtenues étaient négatives.

845 Par contre, la compagnie a signifié le fait que, si un jour ils souhaitaient se départir de ce territoire-là, ils en aviseraient le ministre pour lui en faire part, puis à ce moment-là on pourrait reprendre des démarches d'acquisition.

850 Donc, c'est simplement pour des raisons de permettre à l'entreprise de maintenir ses activités industrielles que ce territoire-là n'a pas été retenu puis qu'on a cessé nos démarches dans le but de voir à leurs acquisitions.

**LA COMMISSAIRE :**

855 Monsieur Pelletier, juste une petite précision : quand vous parlez d'activités industrielles, vous faites référence à quoi?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

860 Écoutez, là je ne travaille pas pour l'entreprise, mais ce qu'on sait, pour être venus sur le territoire puis des éléments qui nous ont été rapportés par l'entreprise, c'est qu'ils font des essais sur les eaux du lac La Rouche de différents véhicules récréatifs, donc ça leur sert de territoire d'essai.

865 **LE PRÉSIDENT :**

870 Je m'excuse, une petite précision technique, pour être certain que je respecte aux règles de procédure, j'ai oublié, au retour de la pause, de fermer le registre. Je vous avais indiqué qu'il y avait déjà beaucoup de gens qui étaient inscrits, donc on ferme le registre pour ce soir. Et comme je le mentionnais, aux prochaines séances, il y aura possibilité de s'inscrire pour poser d'autres questions. Je suis vraiment désolé.

Est-ce que vous avez une deuxième question à poser?

**M. MARTY KANATAKHATSUS-MEUNIER :**

875

Donc, dois-je comprendre qu'il existe deux catégories de citoyens au Québec : les gens corporatifs, les gens normaux? Madame Pion, dans *La Tribune*, mentionnait tout récemment qu'il y avait une personne qui avait eu un avis d'expropriation.

880

Existe-t-il un registre où on peut voir les personnes qui ont été expropriées, avec les acres expropriés, les sommes d'argent qui ont été échangées, comme dans les premières phases de développement du Mont-Orford où, dans les années 70 et 80, on a exproprié les familles Catchpaw Mcgarvey et famille Langlois du territoire, sans se poser de questions à savoir c'était quoi leur revenu, est-ce que ça existe un registre où on peut trouver ces renseignements?

885

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, Monsieur Pelletier, est-ce qu'un tel registre existe?

890

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Là, je ne sais pas si c'est un registre qui répondrait spécifiquement à la question, mais peut-être que je passerais la parole à ma collègue, Isabelle Cauchon, ici, qui pourra peut-être donner certaines informations par rapport aux acquisitions qui ont été faites par expropriation.

895

**LE PRÉSIDENT :**

Certainement. Madame Cauchon?

900

**Mme ISABELLE CAUCHON :**

Oui. Donc, Monsieur le Président, le registre en question, bien, il s'agit du registre foncier, donc du Bureau de la publicité des droits, où tous les avis d'expropriation sont publiés et l'avis de transfert de propriété également. Donc, tout ça est public, effectivement.

905

**LE PRÉSIDENT :**

910 Est-ce que, pour faciliter l'accès à ce document-là, ce serait possible pour vous de le déposer, même si ce document-là est déjà public, pour regrouper l'information au même endroit, pour que ce soit plus facile aux gens d'accéder à une telle information?

**Mme ISABELLE CAUCHON :**

915 Donc, si je comprends bien votre question, ce serait que vous souhaiteriez que les documents publiés au Bureau de la publicité des droits vous soient déposés à vous, afin de savoir quels sont tous les propriétaires que nous avons expropriés?

920 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, exactement, à la commission, je vous demande de déposer ce document-là.

**Mme ISABELLE CAUCHON :**

925 Oui, tout à fait. Ce sera possible dans les 48 heures.

**M. MARTY KANATAKHATSUS-MEUNIER :**

930 Monsieur le Président, c'est ça, j'ai une nouvelle question.

**LE PRÉSIDENT :**

935 Monsieur, on va essayer que tout le monde puisse poser une question, donc merci beaucoup pour vos questions. On va passer à la prochaine personne.

---

**M. LUC BERGERON**

940

**LE PRÉSIDENT :**

J'appelle à l'avant Luc Bergeron. Bonsoir.

945

**M. LUC BERGERON :**

Bonsoir. Moi, je suis un voisin adjacent au parc, au futur parc. J'ai à peu près deux kilomètres de ligne adjacente. Lorsque le gouvernement a acquis des terrains voisins, sur mon côté, ils ont placardé, ils ont peinturé à peu près tous les arbres pour que je sois sûr que je ne pénètre pas sur votre terrain.

950

Maintenant, ma question : quelle action concrète est-ce que vous allez prendre pour que vos visiteurs ne viennent pas chez nous?

955

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Je vais aller vers monsieur Pelletier.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

960

Oui. Ça, c'est un élément qui relève davantage, je pense, de mes collègues de la SÉPAQ, qui, eux, ont le mandat de voir à la surveillance du territoire lorsque le parc national est créé, donc je ne sais pas qui de l'organisation de la SÉPAQ souhaite répondre à cette question, mais je leur adresserais la question.

965

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Pelletier. Je vais me tourner vers monsieur Despatie, de la SÉPAQ, si vous pouvez répondre à cette question?

970

**M. ANDRÉ DESPATIE :**

975 Monsieur le Président, je vais répondre de façon générale. Évidemment, les cas particuliers  
à l'agrandissement sont un peu moins connus de mon côté, mais de façon générale, nos équipes  
seront outillées pour surveiller les territoires, que ce soit par l'entremise de personnes humaines,  
de gardes-parc patrouilleurs, qu'on appelle, soit tout employé aussi qui seront embauchés chez  
nous, qui, lors de tournées ou de travaux qu'ils font sur le territoire, sont appelés justement à relever  
980 des situations où on a des enjeux.

De façon générale aussi, il faut savoir que lorsqu'on fait de l'aménagement de territoire, on  
essaie autant que possible de ne pas développer des sentiers sur des limites de territoire qui  
pourraient amener une zone, une forme de confusion pour le client qui pratique une activité à  
985 l'intérieur d'un territoire, que ce soit un camping, que ce soit en sentier pédestre.

Donc, on ne favorise pas ce genre de développement là qui peut créer une confusion sur un  
territoire qui pourrait amener des gens à confondre le sentier et emprunter le territoire d'un voisin.

990 **LE PRÉSIDENT :**

Mais si je comprends bien la question, l'idée, c'est de ne pas entrer sur les terres où la SÉPAQ  
a autorité, mais l'inverse, c'est-à-dire est-ce que les gardes-parc, par exemple, les gens qui sont  
mandatés pour la surveillance du territoire vont faire une surveillance pour ne pas que les gens  
995 sortent du territoire? Parce que là, on parle de la limite, là. On ne parle simplement des ajustements,  
mais de la limite, si je comprends bien, qui est identifiée clairement, selon ce que monsieur...

**M. LUC BERGERON :**

1000 Bon.

**M. ANDRÉ DESPATIE :**

1005 Si vous me permettez, Monsieur le Président, lorsqu'on va acquérir le territoire afin d'en faire  
la gestion, toute la ligne du territoire est identifiée avec limite du territoire du parc national, donc

pour faire en sorte que la clientèle qui fréquente le parc national ou qui est à l'extérieur des limites du parc national puisse savoir que c'est la ligne.

1010 Évidemment qu'on ne fait pas une ligne jaune sur le terrain pour décréter que c'est vraiment la fin du territoire ou le début d'un second, on fait confiance à la clientèle, mais on favorise davantage aussi le fait que de ne pas aménager systématiquement des accès ou l'utilisation du territoire à proximité de lignes qui pourraient amener justement cette confusion-là.

1015 Est-ce qu'il y a absolument une absence de risque? Non. Je ne peux pas confirmer qu'il y a une absence de risque. Mais de façon générale, sur un territoire, on n'a pas ce genre de situation là répétitive.

**LE PRÉSIDENT :**

1020 Est-ce que vous avez des partenaires, par exemple, qui pourraient vous appuyer dans cette démarche-là de surveillance du territoire? Parce que là, bon, évidemment, c'est des limites qui sont sur des grandes distances, est-ce que vous consultez des partenaires? Est-ce qu'il y a d'autres personnes sur le territoire qui peuvent être mandatées également pour assurer cette surveillance-là, pour répondre à la question de monsieur, ici?

1025

**M. ANDRÉ DESPATIE :**

1030 Évidemment, comme je disais, j'évoquais la situation globale, générale, qui varie d'un parc du Mont-Tremblay à un petit comme Mont-Saint-Bruno qui est très différent. Je pourrais par contre inviter madame Lascelles, qui est responsable de la conservation et éducation pour le parc national du Mont-Orford, avec lequel ce territoire-là est contigu avec beaucoup de zones de résidence, à nous évoquer quelles sont les pratiques qu'ils appliquent au parc national, qui risquent d'être des pratiques qui vont être aussi dirigées dans l'agrandissement.

1035 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous permettez, Monsieur, je vais m'adresser à madame Lascelles, comme elle a été identifiée comme une personne qui pourrait apporter des compléments d'information. Monsieur Pelletier, est-ce que...

1040 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, vous pouvez adresser la question sans problème, puis je me permets aussi de vous signifier que j'aurais un complément aussi à la réponse, après son intervention.

1045 **Mme CLAUDIA LASCELLES :**

Oui, bien, tout d'abord, merci d'avoir posé votre question. Ça dépend beaucoup des situations. On a des plans de protection, et on va adresser les différentes situations selon les problématiques qui sont présentées.

1050

Comme monsieur Despatie le disait, on a des aménagements, et les clients qui viennent au parc doivent respecter les aménagements qu'on a. Donc, il n'y a pas de hors-sentier qui est autorisé dans les parcs.

1055

Donc, suite à ça, évidemment, il va y avoir des endroits où il va y avoir, peut-être, des débordements. Et à ce moment-là, on va mettre plus d'efforts. On établit un plan de protection, et on met plus d'efforts dans ce cas-là.

1060

Je peux vous dire, présentement, dans le territoire actuel qu'on gère, on n'a pas ce problème-là ou très peu. C'est plus le contraire qu'on vit, donc d'essayer de freiner les accès qui sont des accès non officiels.

1065

Dans l'agrandissement, ça va évidemment être du cas par cas, selon aussi ce qui est déjà en place, c'est-à-dire qu'il y a déjà un réseau de chemins forestiers qui existe, et il va y avoir certaines actions qui vont être faites dans le territoire, c'est-à-dire fermer certains de ces accès-là.

1070

Il y a de la signalisation qui va être mise en place, mais comme je vous dis, il va falloir mettre en place un plan d'intervention pour arriver à ce que les gens comprennent bien quelle est la limite et la délimitation et quelle est l'aire de jeu dans le territoire.

Est-ce que j'ai répondu à la question?

**LE PRÉSIDENT :**

1075

Je vais demander à monsieur : est-ce que ça répond à votre question? Mais peut-être compléter l'information. C'est sur le même sujet, Monsieur Pelletier, que vous aviez un complément d'information?

1080

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

1085

Tout à fait, oui, sur le même sujet. Un des éléments que je peux ajouter pour vous, Monsieur : juste signifier le fait que pour présenter, pour permettre l'agrandissement du territoire du parc national, on doit passer au Bureau de l'arpenteur général, donc c'est une des raisons pour lesquelles vous avez vu la fameuse peinture apparaître sur des arbres autour de chez vous. On doit délimiter spécifiquement où est la limite du parc. Donc, ce n'était pas une volonté de faire une manifestation quelconque.

1090

Mais donc, l'objectif aussi, c'est que les enjeux que vous soulevez, on les voit apparaître dans plusieurs des parcs nationaux qui existent, puis on les vit sur les deux côtés de la médaille. C'est-à-dire qu'il y a des gens qui empiètent dans le territoire du parc national, et on doit, on a la responsabilité de faire respecter la limite du territoire.

1095

Et donc, à chaque année, on réalise des travaux d'arpentage sur le territoire pour justement, dans certains endroits où il y a des problématiques spécifiques, venir définir spécifiquement ou précisément la limite du parc.

1100

Puis à partir de ce moment-là on est capable de dire, soit à des gens qui empiètent dans le parc, « vous n'êtes pas chez vous, vous devez venir à rétablir les choses ». Ou, si c'est des gens du parc qui empiètent chez les gens, bien là, on peut faire comme monsieur Despatie a dit, peut-être venir mettre une signalisation qui indique de façon plus précise qu'on s'apprête à franchir la limite du parc, puis les gens ne sont plus autorisés à aller à cet endroit-là.

1105

Mais je vous dirais, le territoire est tellement vaste, puis c'est dommage de faire cette comparaison-là, mais on ne pourra pas cacher quelqu'un en arrière de chaque arbre, mais si vous avez une problématique, les élus sont là, puis nous on est à l'écoute de ça.

Puis, comme je vous dis, à chaque année, on mène des travaux d'arpentage pour clarifier les limites puis s'assurer qu'on n'arrive pas justement à des situations conflictuelles.

1110

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça répond à votre question?

1115

**M. LUC BERGERON :**

95 %, je vais demander l'autre 5 %, ma deuxième question.

**LE PRÉSIDENT :**

1120

Juste avant que vous posiez votre question, j'avais ma collègue ici qui voulait peut-être vous accompagner dans votre cheminement, je vais lui laisser la parole.

**LA COMMISSAIRE :**

1125

En complément, Monsieur Bergeron.

Je voudrais simplement – vous avez un peu évoqué la situation, une fois que le parc est créé, qu'il y a des visiteurs, on est dans l'avenir, on est dans le futur, comment vous gérez les relations de voisinage de cet ordre-là? Vous avez évoqué les élus que vous rencontrez et qui pourraient amener les préoccupations comme celles de monsieur Bergeron, mais est-ce que vous avez une structure au niveau des relations de voisinage, pour justement échanger sur ces questions-là?

1130

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

1135

Écoutez, là, il y a différents volets à votre question. Il y a des volets qui touchent l'exploitation. Tantôt, dans ma présentation, j'ai fait la distinction entre l'exploitation et le rôle du Ministère. C'est certain que le rôle du Ministère, nous, on voit à s'assurer de l'intégrité du territoire.

1140

Donc, quand on nous rapporte des faits ou qu'on va sur le terrain puis qu'on observe qu'il y a des empiètements dans le territoire du parc national, par exemple, ou d'un parc national, eh bien,

là, on entame des démarches pour voir à faire rectifier ces éléments-là, pour faire respecter l'intégrité du territoire. Ça peut aller jusqu'à des démarches juridiques pour faire la remise en état de sites. Ça commence par des démarches qui peuvent être l'envoi de lettres ou l'envoi d'un arpenteur sur le terrain, comme je disais tantôt.

1145

Et puis après ça, pour tout le volet exploitation, par contre, quand un visiteur est à l'intérieur du parc puis déborde du territoire puis embarque sur le territoire d'une propriété privée, là c'est vraiment, entre guillemets, entre les mains de la SÉPAQ de voir à ces choses-là, puis je pense que c'est un peu ce que madame Lascelles souhaitait montrer comme...

1150

Mais pour l'avoir déjà vu, puis là, je ne veux pas parler pour la SÉPAQ, mais parfois, si un sentier, par exemple, est emprunté par des gens de manière illicite, bien, on va mettre des aménagements pour bloquer de façon naturelle ce sentier-là ou tenter de le bloquer de façon naturelle.

1155

L'objectif, c'est de garder une espèce de forme de contrôle du territoire, bien que, comme on dit, que ça ne peut pas être parfait, parce que le territoire est très vaste, puis on ne clôture pas un parc national.

1160

**LE PRÉSIDENT :**

J'espère que ça a pu apporter des compléments d'information.

1165

**M. LUC BERGERON :**

À 95 %.

**LE PRÉSIDENT :**

1170

Mais je vous laisse poser votre deuxième question.

**M. LUC BERGERON :**

1175 Le 5 %, c'est que malgré toutes les bonnes intentions, ça va arriver, parce que ça arrive déjà maintenant. Et même en fin de semaine, j'ai eu de l'intrusion. À qui, c'est quoi les actes concrets que je peux... à qui? Qui j'appelle? Je dis quoi, moi? Je crie ça dans les airs? Je dis ça à qui, là, pour qu'il y ait une intervention? Vous parlez d'intervention, mais moi, je... numéro de téléphone, quelqu'un? Il s'appelle comment?

1180

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, je vais adresser la question. Monsieur Pelletier?

1185

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

J'espère vous amener à 98 %, mais je ne pense pas être capable de vous amener à 100. Mais en fait, je vous dirais, bon, là, sans parler pour eux, mais vous pouvez adresser la question à vos élus qui pourront nous rapporter les faits en question.

1190

Vous pouvez vous adresser à la direction du parc également, aux personnes qui sont ici présentes qui travaillent au parc national, pour, bien, éventuellement, quand ce sera intégré, pour leur faire part des enjeux que vous vivez, puis voir avec eux comment on pourra mettre en place des éléments qui pourront corriger ça.

1195

Il y a, tantôt on parlait aussi de la table d'harmonisation, donc les élus sont présents à la table d'harmonisation, ils peuvent amener les enjeux citoyens à cette table-là. Donc, il y aura des lieux d'échanges pour amener les problématiques que vous vivez.

1200

Mais il y a aussi le fait que vous avez une propriété privée, au même titre que tous les gens qui sont propriétaires en ont une, puis quand les gens viennent sur notre propriété, bien, on peut s'adresser également à la police si ça cause des enjeux pour nous.

1205

Ça fait que je vous dirais, si c'est au niveau plus préventif, on pourra vous aider. Mais au niveau correctif, là, après ça, c'est de s'adresser... puis c'est le petit bout du 2 % que je m'excuse, mais je ne peux pas vous amener.

**LE PRÉSIDENT :**

1210 Mais tout de même, pour compléter cette réponse-là, j'aimerais adresser la question à la  
SÉPAQ, du côté des personnes-ressources, si vous avez des informations pour compléter la  
question.

**M. ANDRÉ DESPATIE :**

1215 Bien, c'est certain que lorsqu'on a des situations où on a des potentiels d'infractions à gérer  
sur le territoire, donc des gens qui utilisent le territoire et qui enfreignent les règlements, il y a des  
dispositions à cet effet-là. Il faut savoir que quelques-uns de nos employés sont assistants en  
protection de la faune et peuvent relever des constats d'infraction qui sont rapportés à la direction  
de la protection de la faune de la région.

1220 Donc, ça, c'est un mécanisme réglementaire prescrit par la loi, qui nous permet de faire en  
sorte d'interpeler quelqu'un qui fait une activité qui n'est pas permise en fonction des règlements  
sur le parc.

1225 Pour le reste des situations, on essaie autant que possible – comme monsieur Pelletier l'a  
mentionné, les tables d'harmonisation sont des mécanismes qui nous permettent de garder le  
contact avec le milieu. Et ce n'est pas uniquement que par des tables d'harmonisation.

1230 Il n'y a rien qui nous empêche, en cours d'année, qu'un élu nous interpelle pour dire « nous  
avons vraiment des problèmes majeurs sur tel chemin, et de plus en plus, on a des situations, est-  
ce qu'on pourrait regarder des opportunités pour trouver des solutions? », et la SÉPAQ, par  
l'entremise de son... le directeur du parc national, voit à entretenir cette relation-là, c'est la base  
même d'un parc national qui œuvre dans une collectivité, évidemment.

1235 **LE PRÉSIDENT :**

1240 Si je peux me permettre, vous parlez beaucoup de... on va dire, de processus à l'échelle des  
élus, à l'échelle du Ministère. La question que j'entends, moi, c'est une question qui est spécifique  
pour un terrain sur un petit territoire.

1245 Est-ce qu'il y a des gens dans votre équipe qui seraient en mesure de répondre spécifiquement pour le parc du Mont-Orford ou pour les territoires qu'on évoque, et ne pas aller dans... pas au niveau général, comme vous le faisiez tout à l'heure. J'ai envie peut-être, sans vous le suggérer fortement, mais vous avez peut-être quelqu'un avec vous qui pourrait peut-être apporter des compléments d'information sur cette question-là, si possible?

**M. MARIO LANDRY :**

1250 Oui, Monsieur le Président. Bien, écoutez, merci pour la question puis pour la parole, dans le sens que, ce qu'on peut dire, c'est que quand on a des cas vraiment problématiques précis, les personnes nous contactent directement au bureau administratif, on regarde ensemble c'est quoi la problématique, et comme ma collègue Claudia mentionnait, on va établir un plan d'action en lien avec la problématique, qui ne sera pas la même d'un secteur ou d'une propriété à l'autre.

1255 Donc, selon la problématique, c'est quoi, c'est quoi notre capacité d'intervention, parce qu'il peut y avoir plusieurs, mille et une actions, ou il peut y avoir différentes... on parle – parfois, c'est de la délinquance, mais parfois c'est juste quelqu'un qui... c'est de la sensibilisation ou c'est... ça fait que, vraiment, on fait une approche personnalisée. On peut le faire s'il y a une problématique.

1260 **LE PRÉSIDENT :**

Si je peux me permettre, là vous parlez d'un bureau administratif, c'est une ligne téléphonique? Il y a quelqu'un au bout du fil qui prend les appels pour des cas spécifiques? C'est comme ça que je comprends la question.

1265 **M. MARIO LANDRY :**

1270 Bien, en fait, il y a plusieurs moyens. Il y a le bureau administratif au 3321, chemin du Parc, donc nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h. Il y a aussi le courriel général, à [parc.montorford@sepaq.com](mailto:parc.montorford@sepaq.com), donc vous pouvez écrire un courriel, et on va vous répondre sans problème, et on va faire suite.

**LE PRÉSIDENT :**

1275           Merci beaucoup. Est-ce que ça répond à votre question?

**M. LUC BERGERON :**

1280           Oui, Monsieur. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

          Merci à vous.

1285

---

**M. ROCH LABONTÉ**

**LE PRÉSIDENT :**

1290

          J'appellerais maintenant Roch Labonté. Bonsoir.

**M. ROCH LABONTÉ :**

1295

          Alors, bonsoir, Monsieur. Bonsoir, Messieurs, et Madame.

**LE PRÉSIDENT :**

          On vous écoute.

1300

**M. ROCH LABONTÉ :**

1305

          Oui. Bien moi, en fait, la question est : résidant sur le chemin du Lac-Montjoie, qui va se rendre au nouveau développement, et on veut juste savoir, est-ce qu'il a été envisagé d'avoir un autre accès que notre chemin du Lac-Montjoie, qui appartient à la ville de Sherbrooke, pour se rendre à Saint-Denis-de-Brompton?

**LE PRÉSIDENT :**

1310 Parfait, merci beaucoup, je vais aller vers monsieur Pelletier pour cette question sur les accès au secteur du lac Montjoie.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

1315 Oui. Je veux juste être sûr de bien comprendre la question : est-ce que c'est de savoir quel sera le lien permettant de se rendre du chemin du Lac-Montjoie jusqu'à Saint-Denis-de-Brompton, c'est bien ça, la question?

**LE PRÉSIDENT :**

1320 Est-ce que vous pouvez juste préciser, pour peut-être mettre en contexte aussi, pour bien comprendre de quel territoire il s'agit, pour avoir une réponse adéquate à votre question?

**M. ROCH LABONTÉ :**

1325 Certainement. En fait, c'est que le nouveau développement qui va se trouver au lac Montjoie se trouve à l'extrémité du chemin du Lac-Montjoie, qui est un cul-de-sac. Puis cette partie-là appartient à Saint-Denis-de-Brompton. Mais pour s'y rendre, on utilise le chemin qui appartient à la ville de Sherbrooke. Ça fait que, finalement, les gens de ce chemin-là, de Sherbrooke, vont comme être pénalisés, impactés par le développement de la SÉPAQ au bout pour une autre municipalité.

1330 Ça fait qu'en fait, la question, c'est : est-ce que vous avez regardé toutes les avenues, on peut-tu passer ailleurs, est-ce que... je sais qu'il y a un ancien chemin qui est un petit peu plus haut, qui aurait probablement pu faire la chose, qui serait beaucoup plus facile à contrôler aussi, mais là, c'est sûr que ça... c'est d'autres gens qui vont souffrir de ça, si je peux dire.

1335

**LE PRÉSIDENT :**

Si je comprends bien votre question, il y a deux parties : une partie qui concerne la propriété du chemin d'accès pour aller à l'aménagement du lac Montjoie, en berges du lac, et aussi la

1340 possibilité, est-ce que le ministère responsable a regardé toutes les possibilités pour accéder à ce territoire-là?

**M. ROCH LABONTÉ :**

1345 Oui, c'est surtout ça, la question.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci. Est-ce que c'est plus clair pour vous, Monsieur Pelletier?

1350

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

1355 Tout à fait, merci des précisions. En fait, ce que je peux dire d'entrée de jeu : oui, il y a eu plusieurs options qui ont été étudiées. Je vais laisser ma collègue vous les présenter. Mais je veux juste vous dire qu'on a été très sensibles dans l'élaboration de la proposition qu'on a faite pour le concept d'aménagement dans ce secteur-là, aux enjeux de sensibilité – c'est des éléments qui nous ont été rapportés – aux enjeux de sensibilité et de circulation.

1360 C'est une des raisons pour lesquelles l'accès au secteur du lac Montjoie va se faire uniquement par navette électrique pour la clientèle qui ne sera pas en hébergement. Puis la clientèle qui est en hébergement, c'est de l'hébergement en faible quantité, je vais dire ça comme ça, comparativement à ce qui va être proposé ailleurs sur le territoire, à ce qui est proposé ailleurs sur le territoire.

1365 Donc, il y a eu quand même, je dirais, une sensibilité dans la proposition qu'on a faite, justement pour essayer de diminuer cet impact-là.

Maintenant, sur les options qui sont proposées, je laisserais peut-être ma collègue André-Anne Gagnon montrer un peu les options, si c'est bon pour vous, Monsieur le Président.

1370

**LE PRÉSIDENT :**

Tout à fait.

**Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

1375

Oui. Donc, effectivement, il y a plusieurs options, bien, « plusieurs », deux options qu'on a relevées qui étaient possibles pour se rendre à ce secteur-là. Je ne sais pas si c'est possible d'afficher la carte 3.08, pour les illustrer, ça va être plus simple pour l'explication.

1380

Donc, encore une fois, juste pour mentionner le contexte, c'est que nous, pour se rendre au territoire, on prend des chemins qui sont existants, évidemment, pour amener la clientèle. Donc, s'il y a des chemins de tenure privée qui auraient permis des liens, bien, c'est sûr qu'ils ne sont pas à nous, donc on ne peut pas les utiliser nécessairement dans tous les cas.

1385

Donc là, on a deux options qui s'affichent à nous : donc le chemin du Lac-Montjoie, comme vous l'avez mentionné, et sinon il y avait l'autre option – je pense qu'on peut descendre un peu –, qui passerait par le chemin, la rue La Frontalière, avant de tomber sur la rue du Mont-Girard Sud. Donc, on a effectivement discuté avec l'AHACLAMS qui nous a soumis ces propositions-là.

1390

Donc, c'est vrai qu'il y a plusieurs critères qui pouvaient être regardés, notamment, bon, la distance, parce que là, il ne faut pas oublier, comme monsieur Pelletier l'a mentionné, que ça va être un accès par navette électrique, dans le but justement de diminuer l'achalandage. Donc, on calcule la distance à partir du stationnement de la navette. Et donc, on peut voir quand même que, bon, c'est quand même plus loin de passer par le chemin La Frontalière et la rue du Mont-Girard Sud.

1395

Il y a d'autres critères qui auraient pu être analysés aussi, on les a pris en compte, notamment le nombre d'habitations à proximité de la route et la distance entre le chemin puis les habitations, et cetera.

1400

Mais il y a un critère qui apparaît quand même majeur dans cette analyse-là, c'est le fait de devoir construire ou non une nouvelle emprise. Et dans l'option en vert, on a environ 160 mètres de chemin qu'il faudrait construire dans un milieu boisé qui a beaucoup de milieux humides aussi, et on n'a pas fait d'inventaire, rien de très détaillé, donc il y a peut-être d'autres éléments sensibles, comme des espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées.

1405

1410 Donc, juste de devoir construire une nouvelle emprise dans un milieu naturel, par rapport au fait d'utiliser un chemin qui est existant puis qui est praticable, c'est pour ça qu'on a considéré de privilégier l'option 1. Par contre, on a voulu quand même diminuer le plus possible les impacts qui resteraient malgré tout avec la navette.

**LE PRÉSIDENT :**

1415 Si je peux me permettre, je voulais juste mentionner à tout le monde, puis particulièrement dans le cas où vous avez des documents qui vous sont présentés, bon, c'est peut-être petit à l'écran, ce n'est pas évident dans le contexte, tous ces documents-là vont être déposés sur le site Web du BAPE. Vous pourriez y avoir accès.

1420 Je tiens à rappeler aussi que les séances sont webdiffusées, puis vous pouvez les réécouter aussi pour vraiment peut-être avoir la réponse une seconde fois, pour tout le monde, en fait, qui viennent poser des questions. Tous ces documents-là sont publics et seront déposés sur le site Web du BAPE, ça peut vous aider.

**M. ROCH LABONTÉ :**

1425 O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

1430 Est-ce que vous aviez une seule... premièrement, est-ce que ça répond à votre question?

**M. ROCH LABONTÉ :**

1435 Bien, oui, oui, ça répond à ma question. Mais ça va amener à ma deuxième question.

**LE PRÉSIDENT :**

1440 Parfait, je vous écoute.

**M. ROCH LABONTÉ :**

1445 O.K. Si on dit que, bon, bien, ça va passer là, je pense que ça, c'est comme décidé, coulé dans le ciment, ça a été comme poussé – vu de même, personnellement –, mais est-ce qu'il y aurait moyen de dire, pendant les prochaines années ou les deux prochaines années, de dire : on pourrait-tu avoir comme une, comment dire, *hotline*, une place où est-ce qu'on pourrait téléphoner?

1450 Parce qu'actuellement, si on a des problèmes avec les terrains de la SÉPAQ, au bout du chemin, bien, on dit : bien non, c'est le ministère de la Faune; là, c'est le ministère du Développement durable; non, c'est la police; non, c'est un autre... on n'est jamais capable d'avoir une vraie réponse.

1455 Puis tantôt, j'entendais, je pense que c'est monsieur Despatie, qui a répondu, tu sais, il disait que, bien oui, on pourrait envoyer un courriel ou des choses de même, mais quand on a une urgence – avant on appelait la police –, là, la police nous dit : ah, ce n'est plus nous autres qui gèrent ça. Puis, tu sais, quand je parle d'urgence, c'est 12 motocross qui passent sur le chemin et qui s'en vont là à 2 h du matin ou des choses de même.

1460 Ça fait que, est-ce que ce serait pensable ou possible, pour les gens qui vont être impactés autour de tous les nouveaux terrains, je dirais, pas juste chez nous, mais d'avoir comme une espèce de personne-ressource qu'on pourrait appeler directement pour dire que, bon, on a des problèmes ou, tu sais, puis qu'on est sûr d'avoir une réponse, là?

**LE PRÉSIDENT :**

1465 Parfait, j'ai bien entendu votre question. Je veux juste souligner quelque chose : pendant que les gens sont en avant, c'est un effort de venir en avant, on vient poser des questions, je ne veux pas entendre dans la salle de commentaires ou de murmures ou quoi que ce soit. Les gens viennent ici, ils viennent poser des questions, on veut que ce soit respectueux, courtois. Je ne veux pas entendre de murmures, je ne veux pas entendre aucune remarque quand les gens viennent poser une question.

1470 Ceci dit, avec la question que je viens d'entendre, tout à l'heure on a eu un début de réponse, je pense que là, on est vraiment dans : quelle est la ligne d'urgence pour des cas spécifiques. Donc

1475 là, on parle d'urgence, on parle de réactions rapides et non, là, ce que je comprenais, un courriel, ce n'est pas suffisamment... ça ne répond pas à l'urgence demandée.

Donc, est-ce que c'est bien la question que vous avez formulée, pour une ligne d'urgence, une ligne qu'on veut avoir quelqu'un au bout du fil, puis être capable d'avoir une interaction?

1480

**M. ROCH LABONTÉ :**

Oui, c'est tout à fait ma question, au moins pour les premières années d'implantation.

1485

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. Je vais me tourner vers monsieur Pelletier.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

1490

Oui, je vais essayer de répondre le plus clairement possible, puis je pense que ça va peut-être même me permettre, Monsieur le Président, d'atteindre 99 % de la réponse précédente. Donc, en fait, vous soulevez des enjeux qui nous sont connus, vous faites une allusion à la circulation de véhicules hors route, entre autres.

1495

Il faut comprendre une chose, c'est qu'on est propriétaires des terrains qui sont destinés à être intégrés à l'intérieur du parc national, ils n'ont pas encore le statut de parc national. Une fois que le statut de parc national va être décrété par le gouvernement, donc là, à partir de ce moment-là, on va avoir les pouvoirs nécessaires pour interdire, entre autres, la circulation de véhicules hors route. Ce ne sera pas des choses qui vont être permises à l'intérieur du territoire.

1500

Présentement, on est limités dans les actions qu'on peut poser, parce que ce sont des territoires publics qui sont à usage public. Donc, on a posé plusieurs gestes dans le passé pour essayer de limiter ce genre de circulation là, on est conscients que ce n'est pas parfait, ce qu'on a pu faire, mais on est allés, je pense, au maximum de ce qu'on était en mesure de faire dans le contexte.

1505

1510

Donc, l'aspect transitoire auquel vous faites allusion, oui, il va durer encore quelques années, peut-être jusqu'à tant qu'on crée le parc ou qu'on crée l'agrandissement, plutôt, mais une fois que l'agrandissement va être complété, ce genre d'élément là n'arrivera plus sur le territoire du parc national.

1515

On a déjà entamé des démarches avec les agents de protection de la faune pour les sensibiliser à ça, parce que c'est eux, ultimement, qui vont intervenir sur le terrain pour donner les constats d'infraction.

1520

Donc, on est en travail avec eux présentement pour que, lorsque l'agrandissement va être complété, il y ait une présence accrue qui soit faite sur le territoire de la part des agents de protection de la faune, pour justement sensibiliser les gens, pour leur dire que maintenant, c'est un parc national, et il y a certaines activités ou types d'activités qui ne sont plus permises. Puis on pense qu'au fur et à mesure, on va pouvoir atténuer cette mesure-là puis que les gens vont avoir compris le message, finalement.

1525

Mais donc, dans la période transitoire, c'est là qu'on n'est pas en mesure, mais je vous dirais, donc si on veut une ligne 9-1-1, qu'est-ce qui se passe dans le parc? Bien, qu'est-ce qui se passe dans le territoire du parc, ça, vous pouvez nous écrire à nous ou contacter, donc... puis là, c'est là que j'essaie d'aller chercher mon 99 %, mais on a une adresse : [dpn@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dpn@environnement.gouv.qc.ca). Donc, vous pouvez écrire là. Puis, je veux dire, on existe, là, on va vous répondre, puis on va essayer de faire du mieux qu'on peut.

1530

1535

Mais tout ce qui se passe à l'extérieur du territoire de l'agrandissement, ça relève vraiment de la police ou, tu sais, ce n'est pas des enjeux que, nous, on peut aborder. C'est vraiment de vous retourner vers votre municipalité puis de faire part de ces enjeux-là. Puis la municipalité nous les rapporte, comme je vous disais d'entrée de jeu, puis nous, on essaie de collaborer à mettre en place des mesures pour essayer de freiner ça le plus possible, mais on est également limités. Tant et aussi longtemps que le statut de parc national ne sera pas décrété, on est limités dans nos actions. Mais je ne sais pas si ça répondait complètement, là.

**LE PRÉSIDENT :**

1540

Je vais essayer d'avoir un complément d'information du côté des personnes-ressources du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs. J'ai entendu « agent de protection de la faune », j'aurais envie de vous entendre sur les interventions qui peuvent être réalisées.

1545

Puis je tiens à rappeler qu'on parle dans le contexte d'urgence. Ce que vous avez évoqué, c'est 12 motocross qui passent rapidement, qu'est-ce qu'on fait? Comment on intervient? Un courriel? Je ne sais pas, est-ce qu'il y a d'autres solutions? Est-ce qu'il y a d'autres possibilités?

1550

Tantôt, on évoquait les partenariats avec la communauté, avec d'autres intervenants. Est-ce que vous avez des informations supplémentaires à nous amener, Monsieur Pfister?

**M. OLIVIER PFISTER :**

1555

Oui, Monsieur le Président. En fait, je vais vous dire que ça m'a rappelé quelque chose, parce qu'on a des problématiques similaires avec un territoire qui est situé dans la région de l'Estrie. C'est un territoire qui est sur le bord du lac Memphrémagog. On avait des problématiques similaires de comportements qui n'étaient pas acceptables.

1560

On a travaillé très étroitement avec la municipalité, avec le service incendie, et avec également la Sûreté du Québec, et on a mis énormément d'efforts pour régler ces problématiques, ce qui a passé. Et là, je ne dis pas que c'est la solution qu'on doit appliquer partout, en fait, ça ne serait pas applicable partout, mais dans ce cas-là, on a dû aller jusqu'à passer des contrats, notamment, avec une société de sécurité.

1565

Il faut savoir que, dans le cas du ministère de l'Environnement, les réserves de biodiversité, c'est principalement des inspecteurs du Centre de contrôle environnemental qui s'occupe de faire la surveillance des territoires. Ces inspecteurs-là, contrairement aux agents de protection de la faune, n'ont pas de pouvoir d'identification. Donc, il y a une certaine, je vous dirais, une certaine limite à ce qu'ils peuvent faire.

1570

Donc, dans ce cas particulier, mais encore une fois, je ne vous dis pas que c'est ça qu'il faut faire partout, de toute façon, ça ne serait pas applicable, mais dans ce cas-là particulier, oui, on a engagé une agence de sécurité.

1575

On a également passé un contrat avec un organisme local pour faire de la sensibilisation sur le territoire, et on travaille très étroitement, encore une fois, avec la municipalité, avec la Sûreté du Québec, avec le service incendie, et évidemment avec la mairie de ce territoire-là.

1580

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ce modèle-là pourrait s'appliquer dans le cas qui nous est présenté ici ce soir?

1585

**M. OLIVIER PFISTER :**

Bien, dans ce cas-là, je vous dirais que c'est un territoire qui est très petit. Ce n'est absolument pas comparable à Orford, en termes de superficie. Mais je crois que les parcs ont un peu la même approche que nous, dans le sens qu'ils travaillent en collaboration avec les instances municipales et avec les instances régionales et je crois que ça, c'est essentiel.

1590

C'est ce qu'on fait également dans le cas de Dunn, mais dans le cas de Dunn, c'est un très petit territoire. Donc, les ressources qu'on met là-dedans, c'est très spécifique à Dunn, et c'est évident qu'on ne pourrait pas appliquer ça même à l'échelle du réseau des réserves de biodiversité, ça serait totalement impensable.

1595

Donc, c'est vraiment un élément très spécifique, mais l'élément qui rejoint les deux approches, c'est de travailler avec les acteurs locaux, avec les groupes environnementaux, avec les instances régionales, les instances municipales, et d'essayer de trouver des solutions en discutant ensemble et en trouvant des approches qui pourraient régler les problématiques.

1600

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Labonté, rappelez-moi, on parle de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, l'endroit que vous avez ciblé?

1605

**M. ROCH LABONTÉ :**

Oui, c'est au bout du chemin du Lac-Montjoie, oui.

1610 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on est dans la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton. On a quelqu'un de la municipalité avec nous ce soir. Donc, par rapport à cette situation-là, puis je sens qu'on est dans une idée de collaboration entre différentes instances, donc j'aurais envie d'entendre la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton. Monsieur Larrivée, est-ce que vous avez des informations complémentaires, s'il vous plaît?

1615

**M. JORDANN LARRIVÉE :**

Merci, Monsieur le Président. Bien, c'est sûr que, tu sais, au niveau municipal, en fait, nous, on a un règlement de nuisance, ce qui fait en sorte qu'à ce moment-là, si c'est, je veux dire, à l'intérieur des heures de service de la municipalité, de l'officier en fonction, bien, si vous appelez à la municipalité, c'est sûr et certain que nous, on va se déplacer puis on va aller gérer la situation, en fonction de notre règlement de nuisance.

1620

1625

Après ça, lorsqu'on parle de soirs et fins de semaine, un peu comme la personne qui parlait juste avant moi mentionnait, là, à ce moment-là, c'est sûr qu'on va relever de la police, bien, des intervenants, dans le fond, de la paix. Puis suite à ces rapports-là, bien nous, on pourra intervenir en fonction de notre règlement, puis on pourra voir qu'est-ce qu'il est possible de faire à cet effet-là.

1630

**LE PRÉSIDENT :**

Puis quand on parlait tout à l'heure de la collaboration avec, bon, agents de protection de la faune, avec, bon, les autorités, avec les différents ministères, est-ce que c'est quelque chose qui est déjà en place dont pourraient bénéficier les citoyens actuellement?

1635

1640 **M. JORDANN LARRIVÉE :**

Bien, c'est sûr que, dans le fond, chaque situation va nécessiter des intervenants différents, mais c'est sûr et certain que lorsqu'on est contactés par, justement, la Faune ou, ainsi de suite, nous, on est toujours ouverts à travailler en collaboration. Je pense que l'objectif d'une municipalité, c'est toujours d'offrir le meilleur service aux citoyens. Donc, à cet effet-là, on va traiter la situation en fonction de ce qu'elle est, en fait.

1645 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, pour revenir à la question de monsieur, par rapport à l'urgence, la ligne d'urgence qu'on évoque, c'est une ligne qui est plutôt dirigée vers la municipalité? Est-ce que c'est la réponse que j'entends ce soir, que la première ligne, c'est vraiment au niveau municipal que les gens peuvent s'adresser?

1650 **M. JORDANN LARRIVÉE :**

Donc, effectivement. Dans le fond, on peut appeler à la municipalité, comme je vous mentionnais. C'est sûr qu'on a des heures de service, donc l'officier en fonction à ce moment-là, si vous appelez pendant les heures de service, va être disponible à pouvoir se déplacer lorsqu'il va y avoir un problème de nuisance.

1655 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça répond à votre question?

1660

**M. ROCH LABONTÉ :**

Oui. Bien, en partie, je dirais. Il faut que j'acquiesce que oui, c'est vrai qu'il y a eu des efforts qui ont été faits de plusieurs intervenants, mais tantôt monsieur Pelletier disait que tant que la SÉPAQ ne prend pas, on va dire, possession du terrain comme tel, ça reste un terrain public. Mais quand est-ce que vous prévoyez que ces choses-là se fassent, où ce qu'on va dire que, bon, bien là, c'est la SÉPAQ, là, à ce moment-là, on peut... on change de catégorie, là?

1670

**LE PRÉSIDENT :**

1675

Monsieur, c'est votre troisième question, on avait limité à deux questions.

**M. ROCH LABONTÉ :**

1680

O.K., c'est bon. Désolé.

**LE PRÉSIDENT :**

1685

C'est correct. Je veux simplement vous avertir, je vais passer à un prochain intervenant, mais je vous invite à revenir aux prochaines séances et vous réinscrire. C'est des sujets qu'on va retraiter, puis vous êtes invité à revenir poser des questions jusqu'à tant que vous ayez toute l'information nécessaire pour que ce soit satisfaisant.

**M. ROCH LABONTÉ :**

1690

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

1695

Merci à vous.

---

**M. ROBERT BENOIT**

1700

**LE PRÉSIDENT :**

J'appellerais Robert Benoit.

1705 **M. ROBERT BENOIT :**

Monsieur le Président, Madame la Commissaire, mon nom est Robert Benoit, je suis représentant du groupe SOS Parc Orford, qui a écrit l'histoire, une partie de l'histoire du parc du Mont-Orford il y a une dizaine d'années.

1710

Merci à toutes ces bonnes gens qui sont ici ce soir, qui ont travaillé d'arrache-pied pour nous arriver avec un projet qui semble bien ficelé. Et l'accouchement a été long, dix mois, mais le bébé est beau, et je pense qu'il va pouvoir profiter de ce parc-là avec ses parents pendant de nombreuses années.

1715

Ce n'est pas le discours que vous avez entendu de SOS pendant 10 ans, quand on a empêché la vente du parc. Aujourd'hui, on vous dit...

**LE PRÉSIDENT :**

1720

Je vous demanderais, de limiter votre préambule pour arriver à votre question, pour laisser la chance à tout le monde.

**M. ROBERT BENOIT :**

1725

Oui. Alors, je pose ma... oui, alors, je vais tout de suite à ma question : le docteur Bowen qui a créé ce parc en 1938 serait fier de nous quand il regarde les chiffres. Il voulait que beaucoup de gens viennent dans le parc.

**LE PRÉSIDENT :**

1730

Je pense que je vais...

**M. ROBERT BENOIT :**

1735

En 2019, il y a eu 731 000 personnes qui sont venues dans le parc du Mont-Orford. En 2022, il y a eu 1 300 000 personnes. Dans vos écrits, on nous dit qu'il y aura 100 000 personnes de plus

1740 qui viendront dans le parc du Mont-Orford. Donc, en trois ans, nous passerons de 731 000 personnes à 1 400 000 personnes. Je vous lis ce que le BAPE disait en 1995.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur, je vous demande vraiment d'arriver à votre question. C'est la deuxième fois que je vous avertis.

1745 **M. ROBERT BENOIT :**

1750 La question, oui, bien, c'est la question que posait le BAPE en 95, Monsieur le Président. La commission constate qu'il n'y a pas d'étude qui fixe le nombre de visiteurs que le parc national du Mont-Orford puisse supporter sans danger pour le maintien de cette biodiversité et de son intégrité écologique. C'est le BAPE qui posait la question, je vous repose la question ce soir.

**LE PRÉSIDENT :**

1755 Vous cherchez l'étude en question?

**M. ROBERT BENOIT :**

1760 Non, je ne cherche pas l'étude. Est-ce qu'il y a des études qui démontrent que 1 400 000 personnes, il y aura des conséquences écologiques au parc?

**LE PRÉSIDENT :**

1765 Parfait. Donc, la question : quelles seront les conséquences écologiques d'une augmentation de la fréquentation dans le parc? Est-ce que c'est bien ça, votre question?

**M. ROBERT BENOIT :**

1770 Qu'on aura – on l'aura doublée en trois ans.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci pour votre question, je vais vers monsieur Pelletier.

1775

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, merci. Peut-être une première partie de réponse. Dans le fond, il faut comprendre qu'il y a un suivi. Tantôt, mon collègue Alain l'a présenté dans le cadre de sa présentation. Donc, il y a un suivi de certains ou de plusieurs paramètres environnementaux qui sont faits par la SÉPAQ dans le cadre de l'exploitation qu'elle fait des parcs nationaux.

1780

Au sein de la table d'harmonisation du parc national, il y a une reddition de compte de ces suivis-là qui sont faits, et puis bon an mal an, nous, au Ministère, on collabore avec la SÉPAQ par le biais d'ententes de financement pour réaliser des travaux de, ce qu'on appelle, des travaux de réhabilitation du milieu naturel dégradé. Et donc, certains travaux sont réalisés à l'intérieur de tous les parcs nationaux.

1785

Donc, on investit, bon an mal an, plus d'un million de dollars par année avec la SÉPAQ pour réaliser ce genre de travaux là. Donc, oui, il y a un suivi de l'état, je vous dirais, des composantes environnementales du parc qui sont faites.

1790

Maintenant, je ne sais pas, peut-être que je passerais la parole aux collègues de la SÉPAQ, qui pourront davantage spécifier ce qui est fait spécifiquement pour le parc national du Mont-Orford.

1795

**LE PRÉSIDENT :**

Avant d'aller vers les gens de la SÉPAQ, ma collègue ici veut intervenir.

1800

**LA COMMISSAIRE :**

Effectivement, dans le document d'information, vous mentionnez un rapport quinquennal qui, je pense, couvrait une période qui commence déjà à dater, je pense que ça allait jusqu'en 2017. Est-ce que vous avez des données plus récentes de, justement, la qualité par rapport à ces

1805 indicateurs-là? Est-ce qu'il y a des grandes conclusions plus récentes qu'on peut tirer de ce suivi-là?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

1810 O.K. Sur les données les plus récentes, peut-être que j'inviterais la SÉPAQ à présenter les éléments.

**LE PRÉSIDENT :**

1815 Parfait, merci. Je vais repreciser aussi, pour être bien certain : on parle d'un nombre de visiteurs, donc un seuil qui pourrait être dit, un seuil chiffré, au-delà duquel les impacts écologiques seraient très importants ou, bref, seraient importants. Donc, je vais aller vers monsieur Despatie, de la SÉPAQ.

1820 **M. ANDRÉ DESPATIE :**

1825 Monsieur le Président. La réponse : existe-t-il des seuils pour tous les parcs, dont le parc du Mont-Orford? Non, il n'existe pas de seuil. Par contre, il existe des mécanismes pour gérer la fréquentation. Je vais confier, si vous me permettez, à monsieur Landry, directeur du parc, le soin de préciser à quoi on peut attribuer la croissance qu'on a connue à Mont-Orford et aussi de quelle manière qu'on gère justement cette popularité-là de ce parc, et comment qu'on peut anticiper de la gérer avec l'agrandissement.

**M. ROBERT BENOIT :**

1830 Mais ce n'est pas la nature de ma question, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

1835 On parlait du nombre de visiteurs...

**M. ROBERT BENOIT :**

1840

Oui, mais on sait pourquoi il y a eu une augmentation. On le sait. Il y a eu une...

**LE PRÉSIDENT :**

1845

Non. Monsieur...

**M. ROBERT BENOIT :**

Les autres parcs...

1850

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur...

1855

**M. ROBERT BENOIT :**

Les autres parcs sont très loin des...

**LE PRÉSIDENT :**

1860

Monsieur... je m'excuse, Monsieur.

**M. ROBERT BENOIT :**

1865

Il y a eu une pandémie.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur... Monsieur...

1870

**M. ROBERT BENOIT :**

Alors, ce n'est pas ma question. La question, c'est : comment on va contrôler 1 400 000 personnes sans toucher à l'écologie de notre parc?

1875

**LE PRÉSIDENT :**

J'allais exactement poser cette question-là. Je vous demanderais de me laisser gérer les intervenants. On ne commente pas les réponses obtenues, s'il vous plaît. Monsieur Landry?

1880

**M. MARIO LANDRY :**

Merci, Monsieur le Président. Pour répondre à votre question, Monsieur Benoit, bien, d'abord, vous l'avez évoqué : oui, il y a eu une pandémie, puis c'est vrai que l'année 2020-2021, vous avez, avec les chiffres que vous avez évoqués, 1,3 million, on est là. Par contre, déjà on sait qu'à l'été 2022, on a déjà une baisse. Donc, l'espèce de sommet qu'on a atteint, on a redescendu d'environ 20 % au niveau de la fréquentation.

1885

Ceci étant dit, oui, il y a un 100 000 qui est planifié avec l'agrandissement. On est présentement à l'étude au niveau de la capacité de support du milieu naturel. On regarde, parce que c'est... une fois qu'on a un aménagement qui est réalisé, bien, ce n'est pas nécessairement la quantité de personnes, on veut vraiment analyser – il y a une question de fragmentation du territoire aussi qu'on veut s'assurer de respecter.

1890

Pour ce qui est des indicateurs vraiment sur le territoire, je passerais peut-être la parole à ma collègue responsable de la conservation, Claudia Lascelles, qui pourrait amener, Monsieur le Président, si vous êtes d'accord, des précisions là-dessus.

1895

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, tout à fait. Je tiens à rappeler deux choses très importantes au niveau des règles : on ne commente pas les réponses, puis les questions me sont adressées. C'est moi qui gère les gens qui vont répondre à la question.

1900

1905 Ici, on parlait d'une étude qui pourrait dire combien de gens peut accueillir le parc dans l'état  
actuel, dans son agrandissement, donc avec... ici, on parle de 1,3 million. On peut en accueillir  
1910 2 millions, 5 millions, 10 millions? Est-ce qu'on peut savoir – ce chiffre-là, est-ce qu'on est capable  
de le mettre sur papier? Est-ce qu'on a des études? Est-ce qu'on a de l'information qui pourrait être  
par exemple déposée à la commission, pour savoir jusqu'où on se rend quand on accueille des  
visiteurs, en fonction de l'agrandissement prévu?

Donc, Monsieur Pelletier, je vais aller vers vous pour que vous sollicitiez quelqu'un de votre  
équipe.

1915 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, j'invite à adresser la question, j'invite ma collègue, madame Lascelles, à répondre à la  
question.

1920 **Mme CLAUDIA LASCELLES :**

Oui. Alors, monsieur Benoit nous a adressé une question qui est très complexe, sur laquelle  
on se penche depuis, en fait, depuis la pandémie, parce qu'effectivement, on a vu une explosion  
1925 de la fréquentation, pas juste au parc national du Mont-Orford, mais dans tous les territoires gérés  
par la SÉPAQ. Et, effectivement, ça nous préoccupe beaucoup, ça fait partie de nos discussions et  
présentement, on n'a pas les outils encore.

On travaille sur certains outils qui vont nous permettre de pouvoir modérer ou atténuer les  
impacts, mais c'est une question à plusieurs facettes. Parce que, quand on conçoit des  
1930 aménagements, un peu comme monsieur Landry nous le disait, bien, on va y aller en fonction des  
lieux qui peuvent accueillir des gens, et on va aller en fonction de, est-ce qu'on va faire un sentier  
qui peut accueillir beaucoup de randonneurs ou beaucoup de gens sur le bord d'une berge et tout  
ça, et on va poser les gestes en conséquence.

1935 Mais si on veut y revenir – présentement, le groupe de travail n'a pas toutes les réponses par  
rapport à ça. Ça a poussé vraiment la SÉPAQ à se pencher sur la question, c'est une de nos très  
grandes préoccupations. Et la réalité, c'est qu'on n'a pas les réponses présentement. On a des  
début d'études qu'on est en train de faire, mais on ne peut pas déposer présentement à la

1940

commission les résultats d'études. Donc, on est en démarche. Et très honnêtement, on en est rendu là.

1945

Mais c'est une préoccupation que l'on a, évidemment. Et on ne peut pas vous dire, bien, le parc national du Mont-Orford va pouvoir un jour accueillir un sommet de personnes à tant de personnes. Ça dépend des lieux, ça dépend... et certains lieux, on va dire, bien, on ne peut pas atteindre... on va limiter un nombre de personnes parce qu'il y a du dérangement, admettons, sur la faune, et à certains autres endroits, on va se dire, bien non, le milieu, on l'évalue, et on voit qu'il n'y a pas autant de sensibilité, et on n'aura pas à restreindre le nombre de personnes. Donc, ça va vraiment être du cas par cas. Jusqu'à maintenant, on analyse de cette façon-là.

1950

Pour ce qui est, vous avez posé la question tout à l'heure pour nos indicateurs par rapport au suivi des indicateurs environnementaux. On a une stabilité depuis 2017. Donc, les mêmes indicateurs où on avait des bémols, ce sont les mêmes, et la situation, elle est stable pour le parc actuel.

1955

Évidemment, quand on va arriver à mettre l'agrandissement là-dedans, bien, on va ajouter des indicateurs, et on va aller mesurer les mêmes paramètres, c'est-à-dire sur la qualité de l'eau, admettons, sur les endroits... les espèces à statut particulier.

1960

Donc, jusqu'à maintenant, c'est ce que je peux vous répondre le plus honnêtement.

**LE PRÉSIDENT :**

1965

Ne vous inquiétez pas, je vais revenir vers vous, mais j'aimerais avoir peut-être plus de précisions. Vous dites « beaucoup ». « Beaucoup », c'est assez subjectif. Dans la mesure où on veut avoir plus d'objectivité, donc est-ce que cette objectivité-là passe par des objectifs? Est-ce que vous avez des objectifs de fréquentation qui vont par exemple être peut-être les critères qui vont être établis pour aller vers une fréquentation attendue?

1970

Puis, dans un deuxième temps – ça, c'est la première partie sur les objectifs –, dans un deuxième temps, vous parlez du programme de suivi, les indicateurs écologiques ou environnementaux. Là, vous en avez évoqué quelques-uns. Est-ce qu'il y en a qui sont spécifiques

à la fréquentation ou au nombre de visiteurs? Là, vous avez parlé par exemple de la qualité de l'eau. Comment on peut faire pour relier la qualité de l'eau au nombre de visiteurs, par exemple?

1975 Est-ce que vous êtes en mesure de répondre à ces deux volets-là, le côté objectif puis le côté programme de suivi des indicateurs environnementaux?

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

1980 Des objectifs, présentement, on n'en a pas. Donc, c'est-à-dire qu'on ne fixe pas un nombre qu'on veut atteindre en termes de fréquentation. Puis on ne se dit pas, cette année on veut augmenter de 10, 15 %, ce n'est pas comme ça. On l'a vécu, le parc a joui d'une grande popularité. Nous, on essaie de contenir et de diriger la population.

1985 On a des capacités de supports physiques aussi. Donc, quand les stationnements sont atteints, on ne peut plus en rentrer. C'est comme ça, et on ne cherche pas à développer des stationnements davantage. Donc, pour nous, c'est un bon indice que c'est saturé à ce moment-là.

1990 Maintenant, au niveau des indicateurs, on n'a pas des indicateurs de fréquentation. Mais il serait effectivement, comme vous l'avez dit, difficile de relier un nombre de personnes versus une dégradation particulière.

1995 C'est plus quand l'indicateur nous donne un indice qu'il y a une détérioration où on va chercher quelle est la nature de la détérioration : est-ce que c'est les changements climatiques qui jouent un rôle? Est-ce que c'est parce qu'il y a trop de monde qui va à un certain secteur? Est-ce qu'on a eu de la sédimentation due à un aménagement? Donc, on va aller pousser plus loin. Un indicateur sert à nous, en fait, lever le *flag*, pour être capable après ça de creuser plus loin puis d'aller pointer quelle est la source du problème à ce moment-là.

2000 Et ça va nous arriver de prendre des actions pour fermer les sentiers. Entre autres, on le fait déjà, nous, au niveau de... au printemps. On ferme nos sentiers de randonnée pédestre pour limiter l'impact sur le milieu naturel. On fait pareil avec la nidification du faucon pèlerin à la paroi d'escalade du Pic aux Corbeaux, où on ferme, pendant la période de nidification, l'accès à la paroi, pour favoriser une espèce.

2005

Donc, on gère en fonction de différentes problématiques. Mais présentement, on ne peut pas dire, bien, il y a un seuil, ça fait qu'au bout de tant de personnes, on ne peut plus les faire entrer.

2010

Parce que ce qu'il faut savoir, c'est que quand un visiteur vient dans notre parc, on ne sait pas où il va s'en aller. Une journée, tout le monde peut décider d'aller faire un sentier, mais une autre journée, bien, il y en a à la plage, il y en a à différents sentiers, puis il y en a d'autres qui vont juste rester au centre de visiteurs. Donc, c'est assez difficile de le gérer comme ça, en termes seulement de nombre de personnes.

2015

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais juste, vous avez comme ouvert un début de réponse que j'aimerais compléter. Vous avez dit : « Si une journée, dans un stationnement donné, il n'y a plus de place. » Qu'est-ce qu'on fait quand il n'y a plus de place dans un stationnement?

2020

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

2025

Quand il n'y a plus de place dans un stationnement, bien, malheureusement, puis qu'il n'y a plus de place ailleurs dans le parc, on peut rediriger les gens vers d'autres secteurs où il y a de la capacité, où on est capable d'accueillir des gens. Et s'il n'y a plus de place, on ferme. C'est aussi simple que ça. Ça peut être, on ferme pendant un après-midi, il n'y a plus de place, jusqu'à ce qu'il y ait des places qui se libèrent, à ce moment-là. On n'a pas le choix.

2030

**LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, mais juste pour bien comprendre, comment on ferme ça, un parc?

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

2035

On ne ferme pas le parc. Je vous rassure tout de suite. On va fermer les lieux où il n'y a plus d'accès. Bien, on va avoir du personnel, et malheureusement on va être obligés de les aviser qu'il n'y a plus de place, et ils vont devoir revenir, soit le lendemain ou en après-midi, quand ça va s'être libéré. Et ça nous arrive. On doit gérer ça comme ça. Quand les stationnements sont complets, ils sont complets, on ne peut pas accrocher des voitures dans les arbres.

2040 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, en termes de fréquentation, on pourrait avoir une idée un peu du nombre maximal en fonction du nombre de voitures qui peuvent se stationner dans les espaces disponibles?

2045 **Mme CLAUDIA LASCELLES :**

On peut avoir des approximations, et...

2050 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on est proche d'un chiffre?

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

2055 Mais c'est encore difficile à gérer, à ce moment-là, parce que ça dépend de combien de personnes est dans le véhicule. On peut avoir une auto pleine, on peut avoir des familles, il peut... puis c'est difficile aussi à dire, parce qu'on a des gens dans les campings. Donc, c'est difficile dans une journée de savoir exactement combien il y a de personnes dans le parc.

2060 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien. Je vais aller vers la SÉPAQ, j'avais quelqu'un qui voulait intervenir de votre côté, Monsieur Despatie.

2065 **M. ANDRÉ DESPATIE :**

Oui. Je vais transférer la parole à monsieur Landry, qui va exposer qu'est-ce qu'on a mis en place, puis qui s'applique aussi à plusieurs parcs nationaux très sollicités depuis quelques années.

2070 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci.

**M. MARIO LANDRY :**

2075

Oui, merci. Donc, en complément d'information, de façon très concrète, ce qu'on a mis en place, et ce que la pandémie nous a permis, là, de vraiment, de tester comme il faut sur le terrain, c'est un système de quota quotidien. Et les fameux quotas, c'est sur les droits d'accès quotidiens, et c'est aussi sur les billets de stationnement qu'on vend en été, c'est aussi sur les billets de ski de fond en hiver ou de *fat bike*.

2080

Donc, on a maintenu ce quota-là justement pour freiner l'achalandage lors des journées où il y a beaucoup, beaucoup de monde. Et c'est un système, comme monsieur Despatie le disait, qui a été implanté dans d'autres parcs nationaux aussi, mais la beauté de la chose, de cet outil, c'est que ça nous permet de réagir en temps réel.

2085

Donc, à titre d'exemple, Monsieur le Président, si à 10 h 30 le matin, bien, on est complet, les quotas sont complets, mais si les gens quittent le parc, mettons, comme en hiver, pour le ski de fond, souvent, les gens vont faire deux heures, vont quitter, bien, on peut remettre des quotas, et ça permet à d'autre monde de venir faire l'activité dans la même journée.

2090

Ça fait que c'est un peu comme ça qu'on est capable de gérer. C'est un outil de plus qui nous permet de gérer le flux d'achalandage qu'on a maintenu, en fait, en place.

2095

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, je comprends que vous avez un outil de gestion à l'interne qui s'appelle « un quota quotidien ». Est-ce que vous avez des chiffres pour nous ou est-ce que vous êtes en mesure de fournir à la commission des chiffres de ces quotas quotidiens là pour le parc du Mont-Orford?

2100

**M. MARIO LANDRY :**

En fait, Monsieur le Président, le quota, on va l'ajuster selon l'activité et selon la journée, même selon la température. C'est très, très variable. Ce qu'il faut comprendre aussi, c'est qu'on a des cartes annuelles au niveau des visiteurs. Donc, il y a des cartes annuelles, il y a des cartes réseau, il y a des accès quotidiens qui sont achetés, il y a des accès directement à la guérite ou des accès en ligne.

2105

2110 Et comme ma collègue le mentionnait, il y a plusieurs accès au parc. Il y a un accès plus principal en hiver, exemple, qui est l'accès au secteur du lac Stukely, mais vous avez, à titre d'exemple, le sentier du Ruisseau-des-Chênes, qui est un sentier qui est très fréquenté, ou le Ruisseau-David, du côté de la route 220.

2115 Donc, on veut donner un maximum d'accès. On ne peut pas se limiter juste à dire, bien, mettons, si on limite à 200 un billet de ski de fond, mettons, une journée donnée, bien, on sait très bien qu'on a 2 500 abonnés de ski de fond. Donc, il faut s'assurer d'avoir la place pour ces gens-là aussi, vous comprenez?

2120 Et quand il n'y a plus de place au stationnement, bien, comme ma collègue le disait, on va fermer le stationnement momentanément. On va l'annoncer, même, sur les réseaux sociaux, pour après ça, bien, rouvrir quand on a de l'espace. Je ne sais pas si c'est clair dans ma réponse, Monsieur le Président?

**LE PRÉSIDENT :**

2125 J'aurais une précision à vous demander. Je sens qu'on approche d'une réponse complète. On parle d'intrants et d'extrants. Donc, les intrants, c'est les gens qui arrivent avec des laissez-passer annuels, des laissez-passer journaliers, des gens qui sont membres. Donc, ça, ces variables-là, on les connaît, les intrants. Est-ce que tous ces intrants-là font partie de l'équation pour établir de critères de fréquentation journalière?

2130 Puis ensuite, quand vous parlez d'extrants, c'est-à-dire comment on gère l'entrée et les sorties des stationnements, c'est une autre variable, puis on va faire l'équation ou la balance entre ces deux variables-là?

2135 Donc, moi, c'est comme ça que je le visualise. Peut-être que c'est un peu trop simpliste de la façon que je le présente, mais est-ce que cet outil-là est disponible? Est-ce que c'est de l'information sur laquelle on peut s'appuyer, du moins pour avoir une idée : « plus que beaucoup » ou « pas beaucoup » ou « un peu » et « passionnément »? Vous comprenez ce que je veux dire par là?

2140

**M. MARIO LANDRY :**

2145 Bien, oui, Monsieur le Président, je comprends votre question, sauf que, malheureusement, les visiteurs, comme je le disais, il y a tellement d'entrées secondaires et de possibilités, on n'a pas des points de service partout puis ce n'est pas chaque visiteur.

2150 La beauté, peut-être qu'un jour la technologie nous permettra d'avoir une puce électronique qu'on pourra savoir en temps réel, mais je dois vous dire, malheureusement, on ne peut pas savoir en temps réel combien qu'on a de personnes dans le parc.

2155 On a une estimation, puis comme on le mentionnait, au niveau de nos stationnements, on n'a pas l'intention d'aller en agrandissement. On sait déjà les infrastructures qu'on a, qui vont avec nos services qu'on est capables et notre capacité d'accueil, et ça aussi, c'est important. Donc, c'est avec ça qu'on est capables de limiter au niveau de la fréquentation.

**LE PRÉSIDENT :**

2160 Puis si je peux compléter, je vous ne vous oublie pas, inquiétez-vous pas : la capacité d'accueil prévue dans l'agrandissement, elle est chiffrée, celle-là?

**M. MARIO LANDRY :**

2165 Oui, elle est chiffrée.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, cette capacité d'accueil là, quelle est-elle?

2170 **M. MARIO LANDRY :**

100 000.

2175

**LE PRÉSIDENT :**

100 000 visiteurs, après ça, les mesures se mettent en place. À 100 000, vous avez les mesures adéquates pour gérer, on va dire, le trafic dans le parc?

2180

**M. MARIO LANDRY :**

Bien, c'est ça, puis on va appliquer ce qu'on applique présentement, vraiment. Les outils qu'on applique présentement vont être appliqués dans l'agrandissement.

2185

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. Est-ce que vous avez une deuxième question, Monsieur Benoit?

2190

**M. ROBERT BENOIT :**

Juste une précision. C'est 100 000 de plus que le nombre qu'il y avait déjà, ce n'est pas 100 000 seulement...

2195

**LE PRÉSIDENT :**

Tout à fait.

**M. ROBERT BENOIT :**

2200

Deuxième question, très brève. Vous allez, Monsieur le Président, déposer votre mémoire au ministre le 30 juin. Il a combien de temps pour nous donner sa réponse et annoncer qu'il va aller de l'avant ou n'ira pas de l'avant?

2205

**LE PRÉSIDENT :**

Le rapport du BAPE va être remis le 30 juin 2023. Le ministre a 30 jours pour le rendre public. Ensuite de ça, le cheminement du projet appartient à l'appareil gouvernemental, donc il va y avoir

2210 une recommandation qui va être faite au conseil des ministres, puis ensuite, c'est au gouvernement d'autoriser le projet par la suite.

**M. ROBERT BENOIT :**

2215 Très bien, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2220 Merci à vous.

---

**M. JEAN-PIERRE MARCOUX**

**LE PRÉSIDENT :**

2225 C'est au tour maintenant de Jean-Pierre Marcoux. Bonsoir, Monsieur Marcoux. On vous écoute.

**M. JEAN-PIERRE MARCOUX :**

2230 Bonsoir. Je ne sais pas si on peut parler de synchronicité, mais ma question, c'est au niveau du document d'information. Dans la section 4, on parle de favoriser des orientations de gestion, et en 4.7, on souhaite favoriser l'accessibilité au parc, et il est question d'une accessibilité physique. Alors, quand j'ai vu ça la première fois, bien, j'ai dit, accessibilité – c'est moi qui ai mis le  
2235 « physique », parce qu'ils mentionnent juste « accessibilité ».

Alors, en 4.8, on dit qu'on souhaite faire connaître le parc comme un lieu d'éducation sensorielle, de rapprochement avec la nature et de promotion d'un mode de vie physiquement actif.

2240 Alors, c'est très, très souhaitable, ça. Puis ça va dans le sens de si on veut que les gens aiment la nature puis la protègent, il faudrait qu'ils y aient accès le plus souvent possible. Puis quand c'est possible qu'il y ait des gens qui les accompagnent, c'est encore mieux.

2245 Mais ça implique que ça soit accessible dans l'autre sens qu'on peut retrouver, comme un synonyme d'abordabilité. Alors...

**LE PRÉSIDENT :**

2250 Est-ce que vous pouvez arriver à votre question, Monsieur?

**M. JEAN-PIERRE MARCOUX :**

2255 Ma question, c'est : est-ce qu'il y a des scénarios qui sont à l'étude pour favoriser un plus grande abordabilité d'accès au parc? Ça veut dire plus de monde, mais peut-être que ça veut aussi dire qu'il y a plus de monde qui vont être sensibilisés à l'environnement? Parce que je suis certain, c'est cher, le tarif quotidien, c'est trop cher, ça les décourage, ou bien ils passent par... donc illégalement, ou bien ils vont ailleurs.

**LE PRÉSIDENT :**

2260 Donc, votre question, c'est : est-ce qu'on a des prévisions de réduction des coûts au niveau des tarifs?

**M. JEAN-PIERRE MARCOUX :**

2265 Oui. Une sorte... des scénarios pour favoriser une meilleure abordabilité.

**LE PRÉSIDENT :**

2270 Pour toutes les clientèles diversifiées...

**M. JEAN-PIERRE MARCOUX :**

2275 Il y a-tu des études? Ça peut être par groupe d'âge, ça peut être n'importe quoi.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Très clair.

2280

**M. JEAN-PIERRE MARCOUX :**

S'il y a quelque chose qui se fait comme réflexion là-dessus.

2285

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci beaucoup. Je vais me tourner vers monsieur Pelletier.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

2290

Oui. Il y a deux volets à la réponse, un que je vais pouvoir vous fournir, puis un autre volet que, je pense, la SÉPAQ pourra compléter.

2295

Au niveau des droits d'accès au parc, les droits d'accès, donc en termes monétaires, ce qu'on doit payer pour accéder au parc, ces éléments-là sont enchâssés dans le *Règlement sur les parcs*, donc ils sont décidés par le gouvernement, au même titre que plusieurs tarifs dans notre société.

2300

Donc, c'est des éléments publics, je les ai à l'écran ici, on parle d'une mise à jour. Donc, un accès quotidien pour une personne adulte de 18 ans et plus, de 9,25; les personnes de 18 ans et moins ne paient pas d'accès dans les parcs; et puis on parle aussi de tarifs de groupe, donc une personne individuelle qui fait partie d'un groupe, à 8,20 pour l'accès quotidien; puis on peut également se procurer des accès annuels et aussi des... à un parc ou au réseau des parcs.

2305

Donc, un élément important par rapport à la question que vous avez posée, c'est que le gouvernement actuel a posé un geste important, je pense, de façon globale, mais qui a touché le secteur de l'accès aux parcs nationaux. C'est-à-dire que le premier engagement à la suite des élections du gouvernement en place, il a voulu limiter l'augmentation des tarifs qui sont attribués aux citoyens, puisque les tarifs d'accès aux parcs sont indexés de la même manière que les autres tarifs gouvernementaux. Et donc, on a limité la hausse de la tarification des accès aux parcs à un

2310

maximum de 3 %.

Donc, c'est un engagement qui a été pris par le gouvernement pour, comme je disais, plusieurs tarifs gouvernementaux, et ça s'est appliqué aux parcs nationaux. Donc, pour l'année en cours, l'augmentation des tarifs n'a pas suivi l'indexation habituelle. Donc, ça, c'était comme un premier geste pour essayer de favoriser l'accessibilité.

2315

Maintenant, sur ce qui est de rendre encore davantage accessibles les parcs nationaux, par parc, il existe des initiatives en association avec le monde municipal. Je vais peut-être laisser mes collègues de la SÉPAQ élaborer davantage là-dessus.

2320

Je ne sais pas si spécifiquement il en existe avec le parc national du Mont-Orford actuellement, mais il existe des initiatives pour justement essayer de favoriser l'accès aux parcs nationaux ou à un parc national pour les résidents ou des personnes qui souhaiteraient bénéficier de privilèges. Donc, je vais laisser cette partie-là de la réponse à la SÉPAQ.

2325

Puis un autre élément aussi, c'est que du point de vue gouvernemental, nous, ce qu'on contrôle, c'est la tarification d'accès. Toutes les activités qui sont présentées à l'intérieur des parcs nationaux, cette tarification-là est établie par la SÉPAQ. Donc, peut-être adresser la question à la SÉPAQ d'élaborer également davantage sur la tarification des activités.

2330

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Pelletier. Je vais me tourner vers monsieur Despatie, de la SÉPAQ, sur la notion d'abordabilité et des tarifs d'accès, puis éventuellement aussi des tarifs des activités qui peuvent se dérouler dans les parcs, en général. Puis aussi, on aimerait avoir la vision plus spécifique au parc du Mont-Orford, s'il vous plaît.

2335

**M. ANDRÉ DESPATIE :**

Merci, Monsieur le Président. Je préciserais qu'il existe dans certains parcs nationaux des ententes avec les municipalités où les municipalités ont pris acte de l'existence du parc national et ont considéré que c'était un actif important pour leurs citoyens, et ont fait à quelques reprises des ententes pour permettre à leurs citoyens d'accéder au parc national avec un tarif réduit. Donc, la municipalité assume la différence entre le 9,25, exemple, et le 5 \$ pour lequel ils peuvent contribuer.

2340

2345 C'est des cas qu'on a... on peut en répertorier, de cette nature-là, au-dessus de 25  
municipalités en périphérie des parcs nationaux au Québec qui ont décidé de faire ce choix-là. Et  
c'est une volonté de chaque municipalité d'aller de l'avant ou pas.

2350 Je laisserais à monsieur Landry, le directeur, préciser, dans le cas du Mont-Orford, lequel,  
puis je pourrai compléter la réponse par la suite sur des éléments qui avaient été soulevés, sur les  
services de la SÉPAQ.

**LE PRÉSIDENT :**

2355 Parfait, ça me va très bien, merci.

**M. MARIO LANDRY :**

2360 Donc, oui. Au niveau du parc actuel du Mont-Orford, il y a la municipalité d'Orford qui offre,  
qui a une entente avec ses citoyens, de rembourser jusqu'à 50 %, soit de la carte, l'abonnement  
annuel, ou par exemple pour le billet, l'abonnement pour le stationnement en été ou le billet pour  
les activités comme le ski de fond.

2365 Au niveau des municipalités aussi, il y a la municipalité d'Eastman qui rembourse à 50 % la  
carte annuelle, toujours, de droit d'accès au parc national.

Donc, les citoyens de ces deux municipalités-là bénéficient de ce remboursement-là au  
niveau de l'accès quotidien comme tel.

2370 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Despatie, est-ce que vous aviez un complément à cette réponse-là? Sinon, je  
voudrais aller vers la municipalité.

2375 **M. ANDRÉ DESPATIE :**

L'élément complémentaire que je peux ajouter, c'est : rappelons que la carte annuelle, qui est  
spécifique à un parc, c'est une carte qui permet justement à des gens qui ont une fréquentation

2380 récurrente dans un parc national d'accéder au parc à volonté. Et à partir de la cinquième visite, la carte est déjà autofinancée. Donc, c'est un levier intéressant pour permettre à la population de proximité de bénéficier du parc national.

**LE PRÉSIDENT :**

2385 Parfait, merci. Vous aviez un volet peut-être sur les activités offertes aussi à l'intérieur des parcs?

**M. ANDRÉ DESPATIE :**

2390 Oui, Monsieur le Président. Comme monsieur Pelletier le disait, tout ce qui est activités et services qui sont offerts dans un parc national sont gérés par la SÉPAQ. On a des tarifications qui s'adressent autant aux adultes, parfois on a des bénéfices au niveau des personnes âgées de 60 ans et plus, c'est géré, et c'est géré de façon universelle.

2395 Donc, un tarif de camping au parc national du Mont-Orford, pour un site deux services, ça va être le même tarif dans un site deux services au Mont-Tremblant ou au parc de la Gaspésie. Il n'y a pas de paramètre associé à une région en particulier ou à sa popularité comme telle au niveau de la destination.

2400 Ce qu'on a introduit avec la gratuité d'accès dans les 17 ans et moins en 2015, on a introduit la gratuité complète des enfants, avec leurs parents, pour tout activité et équipement, qui sont total gratuits. Donc, en plus du droit d'accès qui est devenu gratuit à ce moment-là, on a ajouté une mesure qui permet à des familles de bénéficier grandement des activités et services à moindre coût.

2405

**LE PRÉSIDENT :**

2410 Parfait, merci. J'ai compris dans la réponse qu'au niveau des municipalités, il y avait des ententes. La municipalité d'Orford a été nommée comme une des municipalités avec laquelle le parc national du Mont-Orford avait des ententes. Est-ce que cette entente-là va être pérennisée? Est-ce que vous avez des discussions en cours pour poursuivre cette initiative-là? Je m'adresse à vous, Monsieur Lambert.

**M. BERNARD LAMBERT :**

2415           Écoutez, évidemment, la décision finale appartient toujours au conseil municipal, mais c'est une entente qui existe depuis plusieurs années. Monsieur Landry l'a très bien résumée. Donc, oui, les droits d'accès au parc, la passe, le stationnement, le ski de fond sont les activités que la municipalité rembourse en partie aux contribuables d'Orford.

2420           Par contre, il faut faire attention, ce ne sont pas toutes les activités qui ont lieu dans le parc qui sont admissibles à ce remboursement-là. Il faut que les gens comprennent bien que ce qui a été énuméré, c'est ce qui est contenu à l'entente.

2425           Donc, est-ce que cette entente-là peut être bonifiée? Est-ce qu'elle peut être évolutive? Pour l'année 2023, la réponse, c'est non, O.K.? La réflexion a déjà été faite, la discussion a déjà eu lieu, O.K., mais pour les prochaines années, il y a toujours possibilité de revoir la politique actuelle, d'y ajouter, si le conseil est favorable, de nouvelles activités. Mais oui, la confirmation de l'entente existe. Elle existe depuis plusieurs années et il n'y a rien qui me laisse croire, comme directeur général, que cette entente-là est sur le point de se terminer.

2430

**LE PRÉSIDENT :**

2435           Parfait, merci beaucoup. Je vais aller vers les autres municipalités aussi qui sont présentes, je vais aller avec monsieur Larrivée qui est ici en salle, puis ensuite je veux m'adresser aux autres personnes qui sont à distance, les deux autres municipalités, soit la municipalité du canton de Melbourne puis la municipalité de Racine. Donc, je vous laisse la parole, Monsieur Larrivée.

**M. JORDANN LARRIVÉE :**

2440           Donc, Monsieur le Président, dans le fond, comme mentionné, aujourd'hui, bon, il n'y a pas ce type d'entente là. Bien, avec la SÉPAQ, du moins. Je sais que là, par le passé, la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton faisait un peu une entente du genre avec un camping pour avoir un accès à la plage.

2445           Écoutez, à ce moment-là, moi, c'est sûr et certain que, comme ça a été mentionné par mon collègue d'Orford, c'est toujours une décision du conseil. Donc, à ce moment-là, ce sera au conseil

de se prononcer afin de voir si c'est souhaitable d'offrir une réduction de coût en lien avec l'accès. Donc, je crois que c'est ça.

2450 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Écoutez, on a des municipalités avec nous, mais qui sont à distance, ça fait que, pour juste des questions de logistique technique, je pense qu'on peut connecter les gens à distance, il y a peut-être un délai de quelques secondes, voire peut-être une petite minute, si possible.

2455

Je vais aller vers peut-être la personne qui est disponible. Ici, je crois que j'ai madame Tremblay, du canton de Melbourne, ou madame Gaudreau, de Racine. Je ne sais pas laquelle des deux est... parfait. Madame Gaudreau, je crois? Bonsoir.

2460

**Mme LYNE GAUDREAU :**

Oui, bonsoir, Monsieur le Président. Alors, pour...

2465 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous nous entendez bien?

**Mme LYNE GAUDREAU :**

2470

Oui. Vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

2475

Oui, tout à fait.

**Mme LYNE GAUDREAU :**

Pour ce qui est de la municipalité de Racine, je peux vous dire que le point a déjà été soulevé par le conseil, et il a été discuté. Maintenant, évidemment, on attend de voir comment la situation va

2480

se développer avec le parc, mais le conseil n'était pas fermé à l'idée. Ça sera une discussion à avoir au moment opportun.

**LE PRÉSIDENT :**

2485

On parle de tarification ou d'accès, principalement, dans les discussions qui ont eu lieu ou les propositions?

**Mme LYNE GAUDREAU :**

2490

Oui, bien, d'une sorte d'aide qui ressemblerait à Eastman ou au canton d'Orford, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2495

Parfait. Bien, je vous remercie beaucoup de votre intervention. Merci. Si possible, on va poursuivre avec madame Tremblay, je crois, du canton de Melbourne, si elle est disponible en ligne.

**Mme EVELYNE TREMBLAY :**

2500

Oui, bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

2505

Bonsoir. Je vous entends bien, je vous vois. Oui, je vous vois, tout à fait. La parole est à vous.

**Mme EVELYNE TREMBLAY :**

2510

O.K. Je suis la représentante de la municipalité de Melbourne, en tant qu'inspectrice municipale. Travaillant à distance, je dois vous dire que je n'ai pas de réponse, à savoir si ça a déjà été mentionné par le conseil municipal, mais je pourrais vous revenir avec la réponse dans les 48 prochaines heures.

**LE PRÉSIDENT :**

2515 Ce serait parfait, effectivement, on va attendre votre réponse. Ça serait très apprécié, merci beaucoup.

**Mme EVELYNE TREMBLAY :**

2520 Parfait, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2525 Bien, merci à vous, bonne soirée.

---

**Mme CHRISTELLE LEFÈVRE**

**LE PRÉSIDENT :**

2530 C'est au tour d'Estelle Lefèvre, maintenant. Bonsoir, Madame Lefèvre. Nous vous écoutons.

**Mme CHRISTELLE LEFÈVRE :**

2535 Bonsoir. Ah, je n'ai pas besoin de l'allumer, c'est parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

2540 Non, ça se fait tout seul.

**Mme CHRISTELLE LEFÈVRE :**

2545 C'est Chrystelle Lefèvre. C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi. Je me reprends : Christelle Lefèvre.

2550

**Mme CHRISTELLE LEFÈVRE :**

Pas de problème. Donc, moi, je suis conseillère municipale à la Ville de Sherbrooke. Je représentante le district de Saint-Élie. Alors, pour répondre aux questions, je peux vous répondre que, pour Sherbrooke, il n'y a pas d'entente, et il ne risque pas d'y en avoir, et je vais vous expliquer pourquoi.

2555

Alors, moi, je voudrais revenir sur la situation justement de la rue du Lac-Montjoie, dont on a parlé tantôt, puis spécifier que la rue ne dépend pas de Saint-Denis-de-Brompton, elle dépend de Sherbrooke. Donc, on a parlé tantôt, Roch est venu tantôt, on a parlé des interventions qui pouvaient faire... que les agents de la faune, et cetera, pouvaient faire, que Saint-Denis pouvait faire, mais en dehors du parc, c'est la responsabilité de la Ville de Sherbrooke.

2560

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie de votre intervention, mais ce soir on est là pour entendre vos questions. Si vous êtes...

2565

**Mme CHRISTELLE LEFÈVRE :**

Oui, oui.

2570

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

2575

**Mme CHRISTELLE LEFÈVRE :**

Mais je vous situe où je veux vous poser mes questions.

2580

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vous écoute.

2585 **Mme CHRISTELLE LEFÈVRE :**

Donc, ça concerne spécifiquement cet endroit-là. Actuellement...

**LE PRÉSIDENT :**

2590  
Donc, le chemin du Lac-Montjoie?

**Mme CHRISTELLE LEFÈVRE :**

2595 Le chemin du Lac-Montjoie. Actuellement, les résidents qui sont là, il y a environ 35 résidences, ils vivent beaucoup de nuisances, parce que justement les terres sont devenues publiques, et comme vous le savez, les gens ne respectent pas tous les règles. J'espère que je ne vous apprends rien. Et il y a beaucoup de gens qui vont en véhicule hors route à cet endroit-là. Roch en a parlé. Il y a beaucoup de nuisance...

2600  
**LE PRÉSIDENT :**

Comme je l'ai fait pour les intervenants précédents, je vous demanderais d'arriver à votre question, s'il vous plaît.

2605  
**Mme CHRISTELLE LEFÈVRE :**

Je sais, je m'en viens. Je m'en viens.

2610 **LE PRÉSIDENT :**

Pas de préambule. Je vous demanderais d'aller directement à votre question pour que tout le monde qui est inscrit...

2615 **Mme CHRISTELLE LEFÈVRE :**

Bien, si je ne vous dis pas le préambule, vous ne comprendrez pas ma question. Il y a des nuisances en ce moment, et moi j'ai déjà eu la chance d'interagir avec certaines des personnes qui sont là, donc je sais qu'actuellement, tant que le parc n'est pas là, il n'y a pas de statut de protection. Et ça, c'est un problème, parce que le parc va ouvrir, à mon avis, d'ici deux à trois ans, je ne sais pas exactement.

2620 Et ça, c'est un problème, parce que le parc va ouvrir, à mon avis, d'ici deux à trois ans, je ne sais pas exactement.

2625 Et donc, ma question, elle est précise, c'est : pouvez-vous créer, même si ça n'existe pas maintenant, est-ce qu'on peut créer un statut intermédiaire de protection pour que, justement, il passe tous ces gens qui viennent, puis on a pris des photos, nous, par drone, et il y a vraiment, ça abîme vraiment le parc. Donc, est-ce qu'on peut protéger ça, dans un intermédiaire?

**LE PRÉSIDENT :**

2630 Donc, dans la période de transition ou un peu avant, un peu après, donc pendant cette période-là, comment la surveillance s'opère sur le territoire, plus spécifiquement, vous parlez de la mise en place d'un autre statut, donc...

**Mme CHRISTELLE LEFÈVRE :**

2635 Un statut intermédiaire, parce que, pour l'instant, quand il y a des gens qui montent avec ce genre de véhicule et que les résidents les interpellent pour dire « vous n'avez pas le droit d'y aller », bien, ils se font mal recevoir, d'abord, puis on leur dit : « Bien, c'est public, on a le droit. » Puis dans les faits, on n'a pas de moyen d'empêcher ça.

2640 **LE PRÉSIDENT :**

2645 Donc, je vais aller vers monsieur Pelletier concernant le régime transitoire puis la surveillance, et peut-être sur une situation spécifique pendant la période de transition.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

2650 Oui. Bien, comme madame le mentionne : effectivement, pendant la période transitoire, nos capacités à intervenir sur le territoire qui nous appartient sont limitées, de par son statut de territoire public.

2655 Pour avoir un statut transitoire, comme ce qui est évoqué présentement, actuellement, ça n'existe pas pour les parcs nationaux. Il faudrait faire des modifications législatives en conséquence pour permettre d'avoir ce genre de statut transitoire là qui existe pour d'autres aires protégées. Mais donc, ça n'existe pas. Donc, on n'a pas l'outil à notre disposition présentement pour intervenir dans la période transitoire.

2660 Ceci dit, comme je le disais tantôt, plus spécifiquement sur le terrain puis dans le secteur clé du chemin du Lac-Montjoie, on est à l'écoute des municipalités puis des citoyens qui nous rapportent la circulation, entre autres des véhicules hors route, puis l'accès au territoire.

2665 On a mis en place des blocs de béton, des chaînes, différents éléments, de l'affichage, pour essayer de limiter ces accès-là. Mais comme madame l'a mentionné également, ce qui se passe en amont de l'accès au territoire, on ne peut pas le contrôler, nous, à titre de propriétaires du territoire.

2670 Donc, ce qui va se passer sur la voie publique municipale, on ne peut pas le contrôler non plus. On essaie de limiter les accès le plus possible au territoire, mais, entre guillemets, on fait face à des véhicules hors route, le mot le dit, là : c'est un véhicule hors route, donc ça passe un peu partout. Donc, on est limités dans nos interventions.

**LE PRÉSIDENT :**

2675 Et peut-être pour compléter, on parle d'une situation, de ce que j'en comprends, qui a comme changé avec le changement de statut. Comment on fait pour que ça revienne tel que ça devrait être dans un parc? Parce que si on laisse aller, ça peut prendre combien de temps? Je pense qu'on a évoqué le deux, trois, quatre ans. Est-ce qu'on le sait pendant combien de temps ça va être comme ça? Puis qu'est-ce qui arrive si cette situation-là perdure? Comment on va faire pour intervenir au moment où on va devenir dans un parc, officiellement?

2680 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Bon. Je vais laisser peut-être ma collègue André-Anne Gagnon compléter la réponse, mais un début de réponse à votre question : la période transitoire, on envisage le passage au statut de parc national au passage de notre année financière 2025. Donc, c'est-à-dire quelque part en avril 2025. C'est la cible qui est envisagée présentement. Donc, d'ici à ce moment-là, on vit encore avec la situation transitoire.

2685  
2690 C'est important de comprendre, ça peut paraître loin, mais on a les audiences présentement, au terme des audiences, il y a des ajustements au projet qui vont devoir être faits, il y a encore du travail de terrain qui est requis, on a la préparation du statut avec la limite territoriale à effectuer, donc il y a encore des étapes à franchir qui vont nous mener, on l'espère, quelque part au mois d'avril 2025 avec la création du statut de parc national pour le territoire de l'agrandissement. Donc, c'est la période transitoire qui nous reste à subir ou à accepter.

2695 Je passerais maintenant la parole à André-Anne, si vous le permettez, pour compléter la réponse.

**LE PRÉSIDENT :**

2700 Oui.

**Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

2705 Merci. Oui, on est bien au fait des problématiques qui existent, puis on en est bien conscients. Quand on acquiert un terrain, par exemple, c'est vrai qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de statut de protection intérimaire, mais il y a quand même des vérifications qui sont faites auprès du MRNF pour suspendre, si on veut, l'octroi de titres miniers pour couvrir l'intervalle de temps entre l'acquisition puis la création du parc. Donc il n'y a pas de nouvelles exploitations qui peuvent être développées sur les territoires pour fins de parc. Donc, ça fait une espèce de contrainte minière déjà d'emblée.

2710 Puis le statut de protection intérimaire, aussi, c'est quelque chose qui existe avec la SCPM pour d'autres types d'aires protégées. Donc, il y a eu des modifications réglementaires en 2021,

2715 donc on pourrait voir si c'est applicable aux parcs nationaux, on n'en est pas certain, mais dans tous les cas, un statut de protection intérimaire n'interdit pas la circulation des véhicules hors route.

2720 Donc, ce qui peut être interdit, c'est : exploitations forestière, minière, énergétique, construction d'oléoducs, gazoducs, lignes de transport, exploitation de la faune, activités agricoles. Donc, il a plusieurs types d'activités qui peuvent être encadrées par un statut de protection intérimaire.

2725 Mais la circulation de véhicules hors route, malheureusement, c'est l'article 21 du *Règlement sur les parcs* qui va vraiment venir nous permettre de l'interdire, puis ce règlement-là peut s'appliquer seulement au moment de l'agrandissement du parc.

**LE PRÉSIDENT :**

2730 Donc, si on parle du statut de protection intérimaire évoqué, je comprends de la réponse que ça n'aurait pas d'effet sur les nuisances, ce qui est évoqué ici par madame?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Pas pour les véhicules hors route.

2735 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. Est-ce que ça répond à votre question?

**Mme CHRISTELLE LEFÈVRE :**

2740 Mais non, parce que je savais, je veux dire, j'ai parlé à madame Gagnon, je savais que ça n'existait pas, mais ce que je demande, c'est que...

**LE PRÉSIDENT :**

2745 Donc, est-ce que vous avez une deuxième question?

**Mme CHRISTELLE LEFÈVRE :**

2750 ... ils le créent. C'est ça, ma question. Est-ce qu'on peut le créer? Parce que c'est valable maintenant, mais je pense que si la volonté des ministères c'est de créer d'autres parcs, le problème va arriver ailleurs, parce que c'est long, le processus. C'est un projet qui date de déjà de plusieurs années. Donc, ma suggestion, c'est ça.

2755 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Est-ce que...

**Mme CHRISTELLE LEFÈVRE :**

2760 Et j'ai une autre question.

**LE PRÉSIDENT :**

2765 Ça va faire deux questions. Ça va être votre dernière question.

**Mme CHRISTELLE LEFÈVRE :**

2770 Ah, mais je n'ai posé qu'une question.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pouvez créer ce statut de protection intérimaire?

2775 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Comme je disais, Monsieur le Président, tout est possible, ça nécessite une modification législative.

2780

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. Madame, vous avez posé...

2785

**Mme CHRISTELLE LEFÈVRE :**

Mais c'était ma première question, s'ils pouvaient le créer. J'ai été très spécifique.

2790

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, vous avez demandé le régime de surveillance dans un premier temps, qu'est-ce qu'ils peuvent faire puis...

2795

**Mme CHRISTELLE LEFÈVRE :**

Non, j'ai demandé s'ils pouvaient créer le statut. J'ai une deuxième question.

**LE PRÉSIDENT :**

2800

Bon. Écoutez, vous pouvez poser une deuxième question, puis je vais vous demander d'aller droit au but pour cette question-là, s'il vous plaît.

**Mme CHRISTELLE LEFÈVRE :**

2805

Oui, tout à fait. Justement, il y a des enjeux de sécurité, de qualité de vie pour les gens, puis oui, vous nous... c'est à la police de Sherbrooke, et cetera, d'intervenir. Ça va impliquer des frais, puis vous n'êtes pas sans savoir que les villes ont des ressources limitées aussi, donc je me demandais...

2810

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais vous demander d'aller à votre question, s'il vous plaît.

2815

**Mme CHRISTELLE LEFÈVRE :**

2820 Oui. Je me demandais, est-ce qu'il est prévu un dédommagement pour ce genre de chose? Parce qu'à la Ville de Sherbrooke, on anticipe des frais, des inconvénients et pas vraiment de retombées. Donc, est-ce qu'il y a quelque chose qui est prévu pour intervenir dans tout ce que ça va impliquer au niveau infrastructures et mobilisation de nos services?

**LE PRÉSIDENT :**

2825 Donc, la question, c'est sur un régime d'indemnisation au niveau des municipalités, est-ce que c'est quelque chose qui est prévu dans le projet, dans l'agrandissement puis aussi dans les différentes infrastructures, travaux qui peuvent être réalisés au cours de la période de création.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

2830 Oui. La réponse rapide, c'est non, il n'y a pas de véhicule d'indemnisation à proprement parler. On travaille en collaboration, pour la période transitoire, on travaille en collaboration avec le monde municipal. Ils nous rapportent des besoins qu'on essaie de remplir par différents investissements qu'on peut faire sur le territoire. Donc, on investit de manière à venir répondre à  
2835 certaines problématiques. Donc, ça, c'est pour la période transitoire.

Après ça, pour la période d'existence du parc, ce que je peux dire, c'est que la *Loi sur les parcs* prévoit que le ministre a le pouvoir de financer des travaux, entre autres pour l'entretien de routes à l'extérieur du parc national, si c'est démontré que c'est pour le bénéfice du parc national.

2840 Donc, encore une fois, c'est des investissements que le ministre pourrait faire dans une éventualité où il y en aurait de besoin, mais ce n'est, encore là, pas un régime d'indemnisation, c'est vraiment un régime d'investissement qui va être fait.

**LE PRÉSIDENT :**

2845 Est-ce que c'est des éléments sur lesquels vous avez discuté en table d'harmonisation ou dans les cadres des rencontres avec la zone périphérique? Est-ce que c'est le genre de discussions qui ont été mises sur la table pour aller au-delà du simple investissement, mais aussi d'aller vers

2850 plutôt de l'indemnisation pour les impacts que les municipalités en subiraient sur leurs infrastructures, sur leurs activités ou autre?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

2855 Oui. Bien, la réponse, encore là, simple : oui, ça a été mentionné lors des échanges au sein des tables d'harmonisation. Si vous voulez plus de détails, je passerais la parole à ma collègue, André-Anne Gagnon, qui siège au sein de la table d'harmonisation du parc national.

**LE PRÉSIDENT :**

2860 Oui, tout à fait, j'aimerais savoir la nature des échanges qu'il y a eu à ces tables d'harmonisation concernant spécifiquement...

**Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

2865 En réalité, ce qui a été dit dans le cadre des échanges plus spécifiques avec les municipalités directement impactées, c'est que la Loi, l'article 6 de la Loi permettait au ministre d'investir sur des infrastructures hors parc si c'est pour les besoins du parc, mais au-delà de ça, non, on n'a pas eu de discussions plus poussées justement sur de indemnisations possibles, parce qu'on ne pense pas que ça soit quelque chose qui est possible pour nous de mettre en place.

2870

**LE PRÉSIDENT :**

2875 C'est bon. Du côté du ministère de l'Environnement, est-ce que c'est des éléments sur lesquels on a des exemples ailleurs? Est-ce qu'il y a des exemples que vous pourriez nous amener sur les réalités qui pourraient s'appliquer dans d'autres aires protégées, par exemple, qui pourraient être utilisées comme outils dans le cas de l'agrandissement du parc du Mont-Orford?

**M. OLIVIER PFISTER :**

2880 Oui, Monsieur le Président. Bien, en fait, je crois qu'on l'a mentionné, il y a ce qu'on appelle... la LCPN prévoit la possibilité de mettre en réserve des territoires, mais comme ça a déjà été

mentionné, puis je vais le valider... vous aurez la réponse demain, mais effectivement, je ne crois pas que la mise en réserve de territoires puisse encadrer la circulation de véhicules hors route.

2885

Cependant, je vais vérifier ça, et je vous confirmerai ça demain. Mais effectivement, c'est le seul exemple auquel je pense, pour lequel on peut mettre en réserve des territoires quand on n'a pas encore décidé du statut final auquel va être attribué ce territoire-là.

2890

Donc, c'est un processus qui peut se faire assez rapidement, mais encore une fois, je vous confirmerai ça demain, mais je crois que la circulation VTT ne peut pas être encadrée par ce genre de régime là.

**LE PRÉSIDENT :**

2895

Parfait. On va attendre la confirmation demain. Donc, je vous remercie beaucoup, Madame Lefèvre.

2900

---

**M. ALAIN LÉVESQUE**

**LE PRÉSIDENT :**

2905

C'est au tour d'Alain Lévesque. Bonsoir.

**M. ALAIN LÉVESQUE :**

2910

Bonsoir, Monsieur le Président, Madame la Commissaire.

**LE PRÉSIDENT :**

2915

Nous vous écoutons.

**M. ALAIN LÉVESQUE :**

2920 Oui. Je me présente, Alain Lévesque. Brièvement, mais très brièvement, l'association que je  
représente, donc Alain Lévesque, président de l'Association pour la protection du lac Montjoie.  
Donc, on représente une centaine de membres, riverains du lac. La fondation date de 1969, de  
l'Association. Donc, ça a toujours été la préservation, puis la qualité de l'eau qui était qualifiée  
d'exceptionnelle témoigne des réalisations qu'on a faites dans les 50 dernières années. Et ça situe  
mes questions qui vont suivre.

2925 La première question que j'ai, ça concerne dans le fond les bâtiments qui sont prévus  
actuellement sur la pointe sud du lac Montjoie, que ce soit aires de services, bâtiments  
d'hébergement, chalets, et cetera.

2930 Est-ce que le Ministère ou la SÉPAQ peuvent nous confirmer que tous ces bâtiments-là vont  
être remis au réseau d'égouts de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, considérant que tous  
les terrains riverains du lac Montjoie, résidentiels, j'entends, sont branchés au réseau depuis le  
milieu des années 70? Donc, qu'on puisse nous confirmer cette...

2935 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. Monsieur Pelletier?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

2940 Oui, je vais faire une réponse simple. Si vous voulez davantage de détails, je passerais la  
parole à ma collègue, André-Anne Gagnon, qui a travaillé sur cet élément du concept  
d'aménagement, mais la réponse, c'est oui. Les bâtiments vont être raccordés au réseau municipal.

2945 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, puis je vais aussi aller chercher le complément d'information auprès de madame  
Gagnon, certainement.

2950

**Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

2955 Merci. Donc, oui, on était conscients que c'était un enjeu, puis on a dû voir ce qu'il était possible de faire, donc on a engagé une firme, SNC-Lavalin, qui a fait une étude pour évaluer la faisabilité de connecter le pavillon d'accueil, les 10 chalets et centres de services.

2960 Et, bon, l'étude nous a confirmé que c'était possible de le faire. Nous, on a la volonté de le faire. On a rencontré la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, on a présenté ce rapport-là. C'est sûr que ça implique des modifications au réseau en place, donc puis là, bien, évidemment, c'est pour les besoins du parc, donc on comprend qu'on serait impliqués.

2965 Donc, la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton était favorable, et nous aussi on est favorables, donc je veux dire, à moins qu'il y ait un revirement de situation de l'autre partie, nous, on est toujours engagés à aller de l'avant avec la connexion au réseau de la municipalité.

**LE PRÉSIDENT :**

2970 Si vous permettez, je vais aller vers monsieur Larrivée, de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton. Donc, est-ce que c'est possible, puis est-ce que vous avez toujours cette volonté-là d'accueillir la connexion des aménagements au lac Montjoie?

**M. JORDANN LARRIVÉE :**

2975 Donc là, en ce moment, dans le fond, moi, je n'ai pas la réponse actuellement. Je pourrais vérifier et vous revenir dans les 48 heures.

**LE PRÉSIDENT :**

2980 Pas de problème, on va prendre votre réponse quand elle arrivera, merci beaucoup. Je vous laisse aller avec votre deuxième question.

**M. ALAIN LÉVESQUE :**

Oui. Je peux-tu faire un remerciement, en tout cas, pour l'instant, avec ce qu'il a répondu?

2985 **LE PRÉSIDENT :**

On l'a entendu. On l'a entendu, on vous écoute, votre deuxième question.

2990 **M. ALAIN LÉVESQUE :**

Oui, non, c'est ça. Parce que c'est névralgique pour le lac, bien entendu, cette réponse. Merci.

2995 Est-ce que le Ministère ou la SÉPAQ peuvent nous informer sur la fréquence et les heures de surveillance qui vont être assurées par la SÉPAQ à ce moment-là, lorsque ça sera un parc, à l'égard des multiples zones d'accès en bordure du lac, et comment la SÉPAQ contrôlera également sur les deux îles, les deux petites îles qu'elles ont acquises, ce même contrôle-là pour en interdire l'accès, à ces deux îles-là? Ça a fait partie des discussions qu'on a eues avec le Ministère.

3000 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Votre question était très claire, je vais aller vers monsieur Pelletier.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

3005 Oui, bien, comme il est question, je pense, de ce que je comprends de la question, du contrôle qui va être fait du territoire au moment de l'exploitation, je passerais peut-être la parole à mes collègues de la SÉPAQ, qui pourront répondre à cette question-là.

3010 **LE PRÉSIDENT :**

De votre côté, vous n'avez pas des gens qui pourraient donner un début de réponse?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

3015 Bien, je passerais peut-être...

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Lascelles, je crois qu'elle...

3020

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Ah, je m'excuse, quand je disais « les gens de la SÉPAQ », c'est les gens qui sont derrière moi, justement je faisais référence...

3025

**LE PRÉSIDENT :**

Ah, bien, vous pouvez les interpeler directement, c'est votre rôle.

3030

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Ah, bon, bien, parfait. J'inviterais Claudia Lascelles à répondre à la question, s'il vous plaît. Je m'excuse, Monsieur le Président.

3035

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

3040

Oui, effectivement, Monsieur le Président, et comme je l'expliquais tout à l'heure, il y aura effectivement un plan de protection qui va être fait conjointement avec les agents de protection, surtout les agents de protection de la faune, au début, dans la transition, quand on va prendre possession des terrains et tout ça. Il va y avoir une implication nécessairement des agents de protection de la faune plus marquée, au départ, pour pouvoir être plus visible puis marquer vraiment le changement d'habitude aussi que les gens vont devoir prendre, évidemment, dans cette transition-là.

3045

On ne peut pas tout de suite affirmer combien de personnes vont être présentes, ça va dépendre des saisons, aussi, parce qu'il y a des saisons de pointe, et ça va dépendre, au fur et à

3050

mesure du développement du territoire aussi, l'importance de la présence de ces gardes-parc-là, patrouilleurs.

3055 Pour ce qui est des îles, il y aura des patrouilles en bateau à moteur électrique, évidemment, parce qu'on sait qu'il n'y a pas de moteurs à essence sur le lac Montjoie, donc on va continuer à respecter ici cette volonté-là, qu'on appuie.

3060 Et donc, il y aura aussi de l'affichage qui va être déployé, c'est certain. Donc, il y a un plan de signalisation qui va être déployé en conséquence, et selon les sensibilités, bien, on va le déployer en fonction de bien marquer les limites de territoire. Donc, sur les îles, ça va vraiment être indiqué qu'il est interdit de débarquer sur les îles, d'accoster sur les rives aussi, parce qu'il n'y a pas seulement les îles, mais il y a aussi la sensibilité des rives.

3065 Présentement, on le fait par des interventions très fréquentes à l'étang aux Cerises, au lac Stukely et au lac Fraser. Donc, les gardes-parc patrouilleurs, qui sont assistants à la protection de la faune aussi, font des patrouilles fréquentes, nautiques, et s'assurent de faire respecter la réglementation.

3070 Mais comme monsieur Pelletier le disait, on ne peut pas avoir un garde-parc derrière chaque arbre, mais on va essayer d'être là au moment opportun et de bien se faire connaître.

3075 On fait aussi des campagnes de sensibilisation, c'est-à-dire qu'on a des gardes-parc naturalistes, aussi, qui ont comme principal mandat de faire de l'éducation auprès des gens, parce que ça passe beaucoup par la sensibilisation. Donc, ça peut être par le biais de panneaux d'auto-interprétation, mais aussi de la présence, que ce soit avec des gardes-parc techniciens en milieu naturel, gardes-parc patrouilleurs et gardes-parc naturalistes, et aussi dans les gens qui sont à l'accueil.

3080 Lorsqu'on va parler de location d'embarcations, les messages vont être transmis au fur et à mesure pour qu'effectivement les gens qui louent des embarcations comprennent bien qu'il y a un contrat avec nous autres, c'est-à-dire qu'il y a des endroits où on ne peut pas accoster, on ne peut pas faire ce qu'on veut sur un plan d'eau.

Donc, j'espère que ça répond à la question.

3085 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, j'avais une petite précision à vous demander : vous avez évoqué gardes-parc patrouilleurs, gardes-parc naturalistes, est-ce que vous pouvez comme préciser un peu leur rôle de chacun puis comment ils peuvent intervenir, de quelle façon ils le font?

3090

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

Oui. Oui. Oui, oui, tout à fait. En fait, les gardes-parc patrouilleurs, on les forme aussi comme assistants à la protection de la faune. Donc, comme assistants à protection de la faune, ils peuvent émettre des constats d'infraction. Donc, si on est rendus au-delà de la sensibilisation, où il y a vraiment des choses marquées, exemple : on fait du camping illégal sur une île puis on les prend en flagrant délit, on peut leur donner un constat d'infraction.

3095

Un garde-parc naturaliste, il va avoir une vocation où, oui, il peut faire de l'application réglementaire, mais il va aller beaucoup plus en sensibilisation, donc dans des volets plus éducatifs.

3100

Donc, on a trois types de gardes-parc à la SÉPAQ, donc les gardes-parc naturalistes, les gardes-parc techniciens en milieu naturel qui, eux, sont spécialisés plus dans l'acquisition de connaissances, la caractérisation du milieu naturel, l'application des mesures environnementales et tout ça, et les gardes-parc patrouilleurs. Leur majeur à eux, c'est vraiment l'application réglementaire et les mesures d'urgence.

3105

**LE PRÉSIDENT :**

Et là, spécifiquement, dans le cas évoqué, les rives du lac Montjoie, les îles aussi sur le lac Montjoie, on parle d'une combinaison, d'une collaboration entre les gardes-parc patrouilleurs et naturalistes, pour faire à la fois de la sensibilisation et de l'intervention?

3110

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

Effectivement. On fonctionne comme ça dans le territoire actuel aussi, et ce qu'il est important aussi de mentionner, c'est que chaque employé de la SÉPAQ a la possibilité de faire l'application

3115

réglementaire. Donc, ça peut être des gens à l'entretien qui font de la sensibilisation auprès des gens.

3120

Donc, on est vraiment, on travaille en collaboration, mais spécifiquement, ceux qui font partie du plan de protection, c'est les gardes-parc patrouilleurs.

**LE PRÉSIDENT :**

3125

Et peut-être pour compléter la réponse, là, vous avez parlé du lac Fraser, lac Stukely aussi, où vous aviez des cas où les rives pouvaient être accessibles, potentiellement des îles aussi, accessibles?

3130

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

Exact.

**LE PRÉSIDENT :**

3135

Est-ce que cette façon de faire là donne les résultats attendus et, dans le contexte où on a des résultats attendus, on peut le reproduire puis assurer une certaine intégrité des îles et des rives au lac Montjoie?

3140

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

Oui. Je pourrais vous dire que oui. Et ce qui va faire une différence, je pense que ça va être dans le volume aussi. Donc, évidemment, la plage Stukely et la plage Fraser, on a un nombre de personnes qu'on n'aura pas au lac Montjoie. Donc, ce n'est pas le même type d'expérience qui va se vivre à cet endroit-là. Mais je peux tout de suite vous dire qu'on a des résultats avec ce qu'on fait présentement, dans les plans d'eau qu'on gère présentement.

3145

**LE PRÉSIDENT :**

3150

Parfait, merci. Est-ce que ça répond à votre question?

**M. ALAIN LÉVESQUE :**

3155 Merci. Puis ce n'est pas une nouvelle question, c'est pour comprendre, les questions par écrit, qu'on a soumises par écrit, est-ce qu'elles vont être répondues éventuellement par la commission ou...?

**LE PRÉSIDENT :**

3160 Oui, tout à fait. Pas par les gens ici. Nous avons aussi pris en note, comme je le disais en discours d'ouverture, les questions qui nous ont été transmises. On les intègre dans nos questions, on les synthétise, puis des fois, on peut nommer les gens directement, qui ont posé certaines questions.

3165 **M. ALAIN LÉVESQUE :**

Oui? O.K. Vous les amenez comme là vous faites à travers nos questions?

**LE PRÉSIDENT :**

3170 Exact.

**M. ALAIN LÉVESQUE :**

3175 Puis est-ce que vous allez répondre, s'il y a des questions qui n'ont pas été soulevées par nous, vous allez répondre quand même aussi à ces questions-là?

**LE PRÉSIDENT :**

3180 La commission a également un questionnaire. Donc, dans les séances qui suivent, on poursuit le questionnaire jusqu'à ce que tout le monde ait posé les questions, que la commission ait aussi épuisé son questionnaire.

3185

**M. ALAIN LÉVESQUE :**

Parfait. Merci. Merci beaucoup.

3190 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous.

3195

---

**Mme MARTHE ROBITAILLE**

**LE PRÉSIDENT :**

3200 J'appelle maintenant Marthe Robitaille.

**Mme MARTHE ROBITAILLE :**

Bonsoir.

3205

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Madame Robitaille, on vous écoute.

3210 **Mme MARTHE ROBITAILLE :**

3215 Alors, bien, comme mentionné... bien, je suis, premièrement, membre de l'Association de la protection du lac Montjoie. Comme l'a mentionné monsieur Thibault dans sa présentation, le secteur du lac Montjoie est zoné majoritairement zone de préservation, et on note également la vision du Ministère de faire du secteur sud du lac Montjoie un lieu privilégié de ressourcement, de recontact avec la nature, et cetera, et cetera.

Donc, dans ce sens-là, bien, nous, c'est sûr que, comme association, on est très, très heureux de ce fait, compte tenu du caractère très fragile du lac Montjoie. Par contre, dans ce contexte-là, on

3220 s'explique un peu mal pourquoi le Ministère prévoit installer un centre de services à la tête du lac, qui va accueillir plusieurs centaines de visiteurs quotidiennement, en tout cas, avec le potentiel de.

**LE PRÉSIDENT :**

3225 Parfait. On va commencer par une première question?

**Mme MARTHE ROBITAILLE :**

3230 Juste pour compléter mon calcul de centaine, parce que la navette électrique dont on vante beaucoup les faits et certains avantages, effectivement, mais ça va quand même desservir un stationnement de 250 places. 250 places avec, je pense, une moyenne de deux personnes par automobile, ce n'est pas exagéré, ça fait déjà 500 personnes potentiellement chaque jour qui vont arriver dans ce secteur fragile là, plus ceux qui vont déjà être dans les chalets et dans le pavillon de séjour. Donc...

3235

**LE PRÉSIDENT :**

Madame, pour ne pas que votre question soit diluée au travers de beaucoup, beaucoup d'information, beaucoup d'opinion, est-ce que vous avez...

3240

**Mme MARTHE ROBITAILLE :**

Oui. Ma question, dans le fond, c'est...

3245

**LE PRÉSIDENT :**

O.K., je vous écoute.

**Mme MARTHE ROBITAILLE :**

3250

Comment le Ministère trouve-t-il une adéquation entre cette volonté de zone de préservation et de milieu de ressourcement versus cette... mon doux, cet appel de...

**LE PRÉSIDENT :**

3255

Achalandage.

**Mme MARTHE ROBITAILLE :**

3260

... cet achalandage que l'on prévoit via la navette et les chalets?

**LE PRÉSIDENT :**

3265

Parfait. Est-ce que la question est claire pour vous, Monsieur Pelletier?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Je le pense.

3270

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. On vous écoute.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

3275

Je vous dirais que vous avez fait allusion au zonage, juste préciser d'entrée de jeu que je pense que la question que vous posez ou la réponse que vous cherchez n'est pas liée au zonage en tant que tel. Je vais passer la parole à ma collègue, Brigitte Marchand, de la SÉPAQ, qui a travaillé fortement à l'édification de ce concept d'aménagement là dans ce secteur-là, pour répondre à la question.

3280

**Mme BRIGITTE MARCHAND :**

Oui, merci beaucoup. Donc, pour répondre à la question, bien, tout d'abord, la navette, effectivement, va permettre d'amener des gens du stationnement qui est au nord de l'entrée du lac Fraser vers le secteur Montjoie.

3285

3290 En fait, la façon de gérer l'achalandage va être aussi en fonction de la quantité de navettes, en fait, le nombre de navettes qui va pouvoir venir dans le secteur. On va être en mesure d'établir, avec l'expérience, parce qu'on va devoir le vivre aussi, voir comment les gens vont se disperser dans le secteur, d'amener les gens et le nombre de navettes, donc, en fonction de la capacité.

3295 On souhaite maintenir ce lieu-là de quiétude et de tranquillité. On le disait, c'est un lieu qu'on souhaite vraiment de calme. Ça fait que c'est une façon pour nous, en gérant le nombre, la fréquence d'arrivées de la navette, de faire en sorte qu'on va avoir un nombre qui va être confortable ou qui va inspirer justement l'expérience qu'on veut faire vivre.

**LA COMMISSAIRE :**

3300 Si on parle de la navette, donc je comprends que c'est l'horaire, dans le fond, de la navette, la fréquence de circulation qui va conditionner l'arrivée des visiteurs. Monsieur Landry, un petit peu plus tôt, a expliqué un peu son système de quota. Est-ce que vous pourriez, d'emblée, utiliser ça?

**Mme BRIGITTE MARCHAND :**

3305 Oui, bien, en fait, ça va se faire naturellement, parce que pour prendre la navette, il va falloir réserver la navette. Donc, ça va être à nous de déterminer, avec les réservations, la quantité de personnes qui va circuler vers Montjoie. Ça fait que c'est une façon de gérer.

3310 On ne pense pas qu'on doit aller sur des quotas de la même façon que c'est fait actuellement dans le secteur Stukely ou Fraser, parce qu'on n'aura jamais ce volume-là. Mais par le nombre de réservations disponibles, on permet de gérer l'achalandage du côté de Montjoie.

**Mme MARTHE ROBITAILLE :**

3315 Il y a quand même un stationnement de 250 places.

**LE PRÉSIDENT :**

3320 Est-ce que, juste pour compléter – excusez-moi, un petit instant –, la fréquence, est-ce qu'elle est déjà établie? Puis la quiétude, comment... parce que c'est ça, la question : comment on fait le

ratio ou le rapport entre le nombre, l'horaire, la quantité de gens qui sont emmenés puis qu'on dit oups! C'est assez, on a dépassé le seuil de quiétude.

3325            Donc, on revient à peu des seuils de fréquentation, d'achalandage, là, on tourne autour de ça. On parle du secteur spécifiquement, et là, ce qu'on cherche, c'est le critère de quiétude ou de calme qu'on veut obtenir au niveau du secteur du lac Montjoie puis des aménagements qui sont prévus à cet endroit-là, avec une capacité prévue qu'on peut chiffrer.

3330            Donc, est-ce qu'on a ces seuils-là, ces objectifs-là ou, bref, est-ce que vous avez des pistes à nous proposer?

**Mme BRIGITTE MARCHAND :**

3335            Écoutez, c'est difficile de répondre exactement à cette question-là, parce qu'il va falloir vivre comment ça se passe sur le terrain. On ne sait pas. Est-ce que les visiteurs vont se disperser rapidement? Est-ce qu'ils vont aller plus prendre les sentiers, ils vont aller sur les sentiers de contemplation qu'on souhaite aménager? Est-ce qu'ils vont se retirer puis ils vont aller plus dans les sentiers qui les amènent vers l'ouest et qui montent plus vers le mont Girard?

3340            C'est sûr qu'on va avoir des périodes, une première période d'adaptation pour voir comment circule la clientèle sur le territoire. Puis est-ce qu'on est encore dans la même expérience, ou là, tout à coup, on sent un peu plus d'envahissement plus concentré dans le secteur?

3345            Ça fait que je vous dirais qu'on va avoir à s'ajuster. On va avoir à vivre certaines expériences avant de statuer exactement, mais je ne peux pas vous donner d'horaire pour le moment. Mais chose sûre, notre souhait, c'est que l'expérience qui soit vécue à cet endroit-là soit une expérience de calme, de quiétude, puis on va devoir trouver l'équilibre, mais dans les premières expériences à vivre.

3350            Vous savez, c'est un projet qui est novateur. Il n'y a pas de projet comme ça dans le réseau des parcs nationaux. C'est tout nouveau. Donc, on va avoir à s'ajuster puis à vivre les premières journées ou l'ouverture d'avoir à vivre comment ça va se passer.

3355            Puis je vais peut-être revenir sur le stationnement de 250 places. Il est également disponible  
aussi pour autres secteurs. Ce n'est pas uniquement pour la navette. Donc, c'est un stationnement  
qui est disponible au nord de l'entrée de Fraser, qui peut également servir à certains moments pour  
le secteur Fraser, mais qui n'est pas uniquement pour la navette. Mais donc, les gens qui prennent  
la navette vont se stationner là.

3360

**LE PRÉSIDENT :**

Ma collègue avait un complément d'information.

3365

**LA COMMISSAIRE :**

J'aurais besoin d'un petit complément d'information. Je ne veux pas faire faire de cauchemars  
à madame Robitaille, mais au-delà de la navette, on focusse beaucoup sur la navette qui va amener  
les gens, mais est-ce que quelqu'un peut se stationner le long du chemin pour y aller à pied, tout  
3370            bonnement, puis complètement court-circuiter ce moyen de transport là, court-circuiter, s'y rendre  
par ses propres moyens, finalement?

**Mme BRIGITTE MARCHAND :**

3375            En fait, les autres façons de se rendre dans le secteur, c'est par transport alternatif. Donc, le  
vélo et la randonnée pédestre. Par le chemin du Lac-Montjoie, la recommandation, et là, je ne  
voudrais pas m'avancer, mais c'est d'avoir des stationnements interdits, que les stationnements ne  
soient pas autorisés sur le chemin. On ne veut pas que la clientèle qui se rend au secteur vienne  
en voiture, se stationne à l'extérieur puis rentre pas la suite.

3380

Donc, on va avoir à travailler en collaboration avec les municipalités, avec la municipalité de  
Sherbrooke, pour s'assurer que les gens ne se stationnent pas de façon illicite, et que les gens  
utilisent la navette, donc qu'ils puissent profiter du stationnement qui va être à l'extérieur du secteur.  
Mais toujours sur réservation, donc on va s'assurer que tout le monde est bien desservi.

3385

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Je vous laisser aller avec votre deuxième question, Madame Robitaille.

**Mme MARTHE ROBITAILLE :**

3390

Oui. Merci. Dans le document d'information, on mentionne qu'il y a la baignade, toujours au secteur Montjoie. La baignade va être autorisée, je cite, « *là où l'accès à l'eau est possible sans endommager la végétation des berges.* »

3395

Alors, ma question, c'est : quelles mesures la SÉPAQ peut prendre pour s'assurer que les baigneurs vont aller dans des zones qui ne sont pas susceptibles de perturber la végétation? Est-ce qu'ils vont mettre des points spécifiques puis ça va être indiqué ailleurs « défense de se baigner »? Comment on peut contrôler que ça va être dans des zones où la végétation des berges ne sera pas perturbée?

3400

**LE PRÉSIDENT :**

3405

Merci. Écoutez, on voudrait avoir une réponse à cette question-là sous la perspective de la baignade. Tout à l'heure, on a parlé de l'accès aux rives, de l'accès aux îles, mais là, on est vraiment dans la perspective de la baignade. Donc, Monsieur Pelletier, si on peut aller vers cette activité-là spécifiquement et non sur les activités dont on a déjà évoqué tout à l'heure, mais plus pour la baignade, s'il vous plaît.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

3410

Bon. Tout d'abord, il faut comprendre que le concept d'aménagement ne prévoit pas l'aménagement de plages. Il faut comprendre également que ce secteur-là est un secteur qui a déjà été utilisé par le passé par le Philosopht Saint-Charles. Donc, il y a, je dirais, certains aménagements naturels qui sont encore existants aujourd'hui.

3415

Donc, c'est vraiment de ce côté-là, il n'y aura pas rien d'incitatif à la baignade. Ça va être permis de le faire, mais il ne faut pas voir l'aménagement de ce site-là comme étant un lieu où on va pouvoir venir se prélasser sur la plage. Donc, ce n'est pas ça du tout le concept de l'aménagement, mais on n'interdira pas aux gens d'aller se baigner directement.

3420

**LE PRÉSIDENT :**

3425 Oui, bien, si je comprends bien, là vous évoquez une plage, parce que c'est peut-être un accès plus facile à l'eau avec considération de se prélasser, comme vous dites, sur la plage, mais si on veut se baigner, on peut. Mais comment on fait pour contrôler ça? Parce que, s'il n'y a pas de plage, on peut utiliser d'autres accès, comme vous le mentionnez. Donc, est-ce qu'il y a de la sensibilisation?

3430 Tout à l'heure, on évoquait toutes sortes de situations pour la circulation, l'accès aux îles. Là, on parle pour la baignade, comment on va procéder?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

3435 Oui. Bien là, comme je vous disais tantôt, ça relève un petit peu de l'exploitation, je passerais la parole à Brigitte Marchand, dans ce cas-là. Ah, ou Claudia, excusez-moi, Claudia.

**LE PRÉSIDENT :**

3440 Parfait. Merci.

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

3445 Oui. Alors, dans le même principe tantôt dont on parlait, l'affichage, on peut y aller avec des balisages qui vont être très précis sur les endroits où c'est possible d'y accéder. Comme on le disait aussi tout à l'heure, on peut faire des activités dans un parc dans les milieux qui sont aménagés. Donc, notre rôle à nous, ça va être de bien les orienter, les gens, donc de bien encadrer les activités.

3450 C'est-à-dire qu'un sentier de randonnée pédestre, c'est là qu'on randonne. Et quand on arrive à un endroit qui permet l'accès à l'eau, bien, il va falloir que ce soit bien établi, bien aménagé. C'est-à-dire c'est un endroit qui va faire que la personne, elle ne peut pas se tromper, c'est ici et pas ailleurs.

Et si on voit qu'il y a débordement, il faut intervenir. C'est-à-dire qu'il va falloir avoir de l'affichage qui dit « ici, c'est interdit, on ne va pas plus loin ». Mais ça va vraiment être dans un

3455 contexte d'aménagement que ça va faire que les gens vont comprendre qu'ils peuvent avoir accès à l'eau à certains points et à d'autres endroits, non, parce qu'ils sortent des endroits aménagés.

**LE PRÉSIDENT :**

3460 Là, on parle spécifiquement du lac Montjoie, puis on reviendra peut-être sur d'autres lacs, mais j'avais cru comprendre en lisant le document d'information qu'il n'y avait pas d'aménagements pour la baignade ou l'accès à l'eau qui se termine peut-être par une baignade. Donc là, vous dites que, là, il y a un accès prévu où potentiellement les gens peuvent se baigner?

3465 **Mme CLAUDIA LASCELLES :**

Oui, exact. Je vais plus préciser ma pensée. Admettons qu'on installe un quai, donc nécessairement on fait un aménagement. Donc, si on parle de location, on aménage. On ne fait pas juste dire « bien, positionnez-vous où vous voulez ». Donc, il y a des endroits où on va être aménagé de façon structurée, et c'est à ces endroits-là où les gens vont pouvoir avoir accès à l'eau.

3470 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, deux choses : au bout du quai, on peut se baigner, et peut-être que les gens en embarcation vont pouvoir se promener sur le plan d'eau puis éventuellement se baigner?

3475 **Mme CLAUDIA LASCELLES :**

Exact. Exact.

3480

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est la façon dont ça va être géré. Puis c'est contrôlé en utilisant les lieux d'aménagement et les embarcations pour que les gens puissent accéder à l'eau pour se baigner?

3485

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

Tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

3490

Donc, à partir de la rive, en dehors des quais, il n'est pas prévu qu'il y ait aucun endroit pour se baigner?

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

3495

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

3500

Parfait. Madame Robitaille, est-ce que ça répond à votre question?

**Mme MARTHE ROBITAILLE :**

3505

Bien, en partie, parce qu'on parle que ça va être possible si c'est sans endommager la végétation riveraine, alors ça peut être un peu n'importe où autour du lac. Moi, je marche puis tout d'un coup j'ai chaud, je vais aller me baigner, là.

**LE PRÉSIDENT :**

3510

Oui, on ne commentera pas la réponse. La réponse, c'est : les aménagements prévus pour la baignade.

**Mme MARTHE ROBITAILLE :**

3515

Je comprends. D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

3520

Merci beaucoup.

---

**M. CLAUDE FECTEAU**

3525 **LE PRÉSIDENT :**

On va passer à Claude Fecteau, s'il vous plaît, maintenant. Bonsoir, Monsieur Fecteau.

3530 **M. CLAUDE FECTEAU :**

Bonsoir, tout le monde.

**LE PRÉSIDENT :**

3535 Nous vous écoutons.

**M. CLAUDE FECTEAU :**

3540 Ces dernières années, il y a eu énormément de perturbations dans le secteur Stukely, avec beaucoup de déboisement pour la reconfiguration et l'agrandissement du camping, l'ouverture de nouveaux chemins et la construction de chalets nature puis des chalets EXP, des prêts-à-camper, l'ouverture de nouveaux sentiers de *fat bike* et de vélo de montagne, qui s'ajoutent aux sentiers pédestres, de raquette, du ski de fond et de vélo existants.

3545 Avec le projet d'agrandissement, peut-on s'attendre que les développements dans le bassin versant du lac Stukely sont terminés ou, au contraire, peut-on s'attendre à d'autres développements avec du déboisement, sous prétexte que les nouveaux terrains acquis à l'autre bout du parc viendraient compenser ces perturbations?

3550 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Votre question était très claire. Dans le bassin versant du lac Stukely, est-ce que d'autres aménagements sont prévus, considérant l'agrandissement du parc?

3555

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

3560 Je laisserais, je pense, Claudia Lascelles derrière moi ou son collègue François-Xavier répondre, considérant qu'on est dans le territoire actuel du parc national.

**LE PRÉSIDENT :**

3565 Parfait, merci, Monsieur Pelletier.

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

3570 Je pense que, pour le territoire actuel, on a fait le tour de la question au niveau du développement et probablement que mon directeur, Mario Landry, pourra confirmer ce qu'on a décidé en communiqué de gestion.

3575 Effectivement, on a atteint probablement un seuil au niveau des activités et du développement, et ce n'est pas dans nos objectifs de s'attarder davantage au secteur du lac Stukely.

3580 Dans un avenir prochain, probablement qu'il y aura des interventions plus au niveau du secteur Fraser, où cela demande de l'attention par rapport au site de camping. Donc, si vous anticipez la question par rapport à ça : c'est une mise à niveau qui est envisagée, mais il n'y a rien d'autre de ce côté-là.

3585 Donc, on est vraiment dans un concept d'aménagement. Et c'est d'ailleurs ce qui est intéressant présentement, c'est qu'on a essayé de voir la plupart des éventualités qui pouvaient se présenter à nous, puis de les mettre sur un plan et de les présenter présentement pour l'agrandissement du parc.

**LE PRÉSIDENT :**

3590 Et ça, à l'échelle du bassin versant, pas simplement du pourtour du lac? Parce que la question, elle touchait l'ensemble du bassin versant.

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

Bien, en fait, on est dans deux bassins versants : le lac Stukely et le lac Fraser ne sont pas du tout dans le même bassin versant.

3595

**LE PRÉSIDENT :**

Mais la question était sur le bassin versant du lac Stukely.

3600

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

Bien, en fait, parce qu'on établissait... vous avez fait le lien entre deux bassins versants, donc l'Étang aux Cerises et le lac Stukely ne sont pas dans le même bassin versant. Donc, par rapport au vélo de montagne, entre autres, ils ne sont pas dans les mêmes aménagements. Le secteur Stukely, c'est une chose; puis plus ce qui est autour de l'Étang aux Cerises, c'est un autre bassin versant.

3605

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci. Est-ce que vous avez une deuxième question?

3610

**M. CLAUDE FECTEAU :**

S'il vous plaît. Le rapport du deuxième plan quinquennal, appelé « le Programme de suivi des indicateurs environnementaux », qu'on a mentionné tantôt, qui couvre la période de 2018-2022, il est attendu normalement cette année. Sera-t-il rendu public à temps pour les travaux de cette commission?

3615

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Pelletier?

3620

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

3625 Je crois que ma collègue Claudia Lascelles va être en mesure de répondre à cette question.

**LE PRÉSIDENT :**

Nous l'écoutons.

3630

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

3635 Je crois que ce sera le cas. Il ne devrait y avoir de grandes surprises. Tout à l'heure, ce que je vous ai dit par rapport au rapport, c'est grosso modo : le parc est maintenu dans les mêmes circonstances. C'est probablement au niveau de certains sentiers qui ont eu un peu d'élargissement par rapport à la forte fréquentation qu'on a vécue les dernières années, mais au niveau des autres indicateurs on a une stabilité.

3640 Mais effectivement, on devrait avoir les résultats dans les prochains mois. Donc, c'est pour le mois d'avril qu'on devrait avoir ces réponses-là auprès de la commission, c'est ça?

**LE PRÉSIDENT :**

Le rapport de la commission devra être rendu le 30 juin.

3645

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

Le 30 juin? Ça fait que vous aurez les réponses.

3650

**LE PRÉSIDENT :**

3655 Puis, bien, justement, je vais vous faire une demande que j'ai déjà faite précédemment aussi à votre équipe : ce document-là, lorsqu'il sera disponible, ou s'il est déjà disponible, je vous demanderais de le déposer à la commission, encore une fois, dans la perspective qu'on puisse le rendre accessible puis qu'on puisse le consulter facilement via le site Web du BAPE.

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

3660 Sans problème. L'équipe à Québec y travaille présentement. Donc, dans les dernières semaines, on est en train de faire les derniers ajustements puis donc colliger les dernières informations qui restent à rentrer.

**LE PRÉSIDENT :**

3665 Donc, nous l'attendrons avec impatience. Merci beaucoup.

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

3670 Sans problème.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur.

3675

---

**M. NICOLAS BEAULIEU**

**LE PRÉSIDENT :**

3680

Au tour de Nicolas Beaulieu.

**M. NICOLAS BEAULIEU :**

3685

Bonjour, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

3690

Bonsoir. On vous écoute.

**M. NICOLAS BEAULIEU :**

3695 Il est envisagé d'aménager un accès. Il y a un immense stationnement de 100 places dans le secteur du mont des Trois-Lacs, qui est un secteur où il y a un développement résidentiel et qui est à flanc de montagne, le mont des Trois-Lacs.

3700 Avec la grande affluence qui est prévue, on peut penser par exemple à ce qui se passe dans les parcs nationaux provinciaux et fédéraux, par exemple à Banff où est-ce qu'il y a des problématiques majeures de stationnement, de débordement de stationnement, je devrais dire, il va y avoir clairement des problématiques de débordement de stationnement à cet endroit-là.

3705 Le chemin qui est emprunté pour utiliser ce stationnement-là est un chemin privé qui part de la route 220 et qui se rend jusqu'au bout complètement, plusieurs kilomètres plus loin, à ce stationnement-là. Ce chemin privé là n'est pas aux normes. Ma question est...

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3710 **M. NICOLAS BEAULIEU :**

3715 Comment le contrôle du débordement de ce stationnement-là va pouvoir s'opérer par la SÉPAQ? Parce que, par exemple, dans le secteur Fraser, il y a des guérites, et les gens peuvent tout simplement reculer.

**LE PRÉSIDENT :**

3720 On a bien entendu votre question. Donc, je vais l'adresser au ministère responsable, au porte-parole, monsieur Pelletier, le débordement du stationnement dans le secteur du mont des Trois-Lacs.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

3725 Comme je comprends très bien que la question, c'est par rapport spécifiquement au débordement d'un éventuel stationnement de 100 places, j'adresserais peut-être la question à Claudia Lascelles, derrière moi, au niveau de l'exploitation, c'est vraiment une question d'exploitation.

**LE PRÉSIDENT :**

3730

Parfait. On vous écoute.

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

3735

Oui. Donc, effectivement, il va falloir qu'il y ait probablement, fort probablement, des ententes avec le propriétaire du chemin, parce que la clé va probablement résider sur le fait qu'il y aura interdiction de stationner sur le chemin.

3740

Donc, à partir de là, comme on l'a fait à d'autres endroits dans le parc avec des collaborations externes, à partir du moment où les policiers passent et laissent des constats d'infraction, ça refroidit habituellement les gens de s'installer à l'extérieur des stationnements. Donc, c'est comme ça qu'on fonctionne pour d'autres secteurs dans le parc actuel.

**M. NICOLAS BEAULIEU :**

3745

Je préciserais qu'il s'agit d'un chemin privé pour lequel la police ne peut pas émettre de constats.

**LE PRÉSIDENT :**

3750

Je vous demanderais de ne pas commenter la réponse.

**M. NICOLAS BEAULIEU :**

3755

Non, je comprends, mais...

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

3760 Excusez-moi, mais je voudrais juste apporter une précision que, oui, sur le chemin des Bûcherons, présentement, la première section, il y a des interdictions de stationner, et les policiers émettent des constats d'infraction. Donc, c'est une possibilité. Mais effectivement, il faut s'entendre avec le propriétaire.

**LE PRÉSIDENT :**

3765 Donc, Madame Lascelles, pour bien revenir sur votre réponse...

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

3770 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3775 ... on parle de collaboration, encore une fois, avec les policiers qui ont autorité sur le territoire...

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

3780 Tout à fait. Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

... avec une signalisation. Donc, on parle encore d'une collaboration avec les autorités régionales ou locales, dépendamment de la situation?

3785 **Mme CLAUDIA LASCELLES :**

Tout à fait. Et je le redis : comme je l'avais précisé, c'est un chemin privé, donc c'est avec le propriétaire qu'il faut prendre entente à ce moment-là aussi.

3790 **LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce que ces ententes-là ou ces discussions-là sont déjà en cours dans la perspective de l'aménagement d'un futur stationnement pour le secteur?

3795 **Mme CLAUDIA LASCELLES :**

Pas à ma connaissance. Il faudrait peut-être voir avec le Ministère, mais je ne crois pas.

3800 **M. NICOLAS BEAULIEU :**

Et juste un corollaire avec cette question-là...

**LE PRÉSIDENT :**

3805 Je vais juste compléter, Monsieur, puis après je vais revenir vers vous, ne vous inquiétez pas, je ne vous oublie pas.

3810 Donc, Monsieur Pelletier, est-ce que vous aviez une information par rapport à la question sur le chemin privé : est-ce que le propriétaire a été contacté? Est-ce qu'on a déjà des ententes ou des débuts de discussion avec ce propriétaire-là pour voir des solutions par rapport à la question concernant le débordement du futur stationnement dans le secteur du mont des Trois-Lacs?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

3815 O.K. Ma collègue André-Anne Gagnon va répondre à votre question.

**LE PRÉSIDENT :**

3820 Merci. Madame Gagnon?

**Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

3825 On a effectivement eu des discussions avec le propriétaire du chemin, parce qu'il fallait s'assurer que c'est un accès possible pour la future clientèle du parc national. On n'a pas entamé de discussions par rapport à d'éventuels débordements. Donc, ça, c'est quelque chose qui va devoir être discuté, mais on a eu des contacts avec lui par rapport à la tenure du chemin qui est privé, justement. Donc, c'est plutôt de cette nature-là qu'ont eu lieu des discussions.

**LE PRÉSIDENT :**

3830 Donc, j'imagine que les prochaines discussions vont avoir lieu sur la façon dont on va gérer le stationnement et l'éventuel débordement, ça va faire partie de vos discussions, c'est bien ce que j'entends?

3835 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Oui, oui, tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

3840 Parfait, merci.

**M. NICOLAS BEAULIEU :**

3845 Le fait que les résidents ont une servitude, ont donc des droits sur ce chemin privé là, est-ce qu'ils vont être impliqués dans ces discussions et ces ententes-là? Je pense que c'est...

**LE PRÉSIDENT :**

3850 J'écoute votre deuxième question maintenant concernant la...

**M. NICOLAS BEAULIEU :**

C'est le corollaire de... c'est en lien avec...

3855 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, c'est une deuxième question, c'est la règle pour que tout le monde puisse poser sa question.

3860 **M. NICOLAS BEAULIEU :**

3865 Je voudrais juste mentionner : est-ce qu'il y a des alternatives qui sont envisagées, autres qu'un stationnement de 100 places en plein milieu d'un secteur résidentiel, versus par exemple le lac Montjoie qui ont le bénéfice d'avoir une navette qui va permettre un contrôle beaucoup plus efficace d'un débordement de stationnement, comme ça pourrait être le cas sur le chemin des Bûcherons?

**LE PRÉSIDENT :**

3870 Parfait. Donc, votre deuxième question sur les alternatives possibles à ce stationnement-là, je vais l'adresser à monsieur Pelletier.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

3875 Oui, merci. D'abord et avant tout, je pense qu'il faut comprendre que c'est un stationnement de 100 places. Je comprends la préoccupation qui est soulevée. Dans les périodes de fort achalandage, il est possible qu'il soit effectivement utilisé à 100 % de sa capacité, voire en débordement, mais ce ne sera pas, clairement pas le cas tous les jours.

3880 Puis il faut aussi comprendre que dans ce secteur-là, ce n'est pas un secteur où il y a de l'hébergement. C'est un secteur où on accède à des sentiers de randonnée, par exemple, ou à de l'activité quotidienne.

3885 Maintenant, pour répondre plus spécifiquement à la question, je vais me tourner peut-être vers mes collègues de la SÉPAQ, derrière moi, pour voir à l'encadrement.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous pouvez les interpeler?

3890

**Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Je peux la prendre. Pas de problème.

3895

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Tu veux la prendre? O.K. Donc, elle est rendue *pitcher*, comme on dit en français. Je passerais la parole à André-Anne Gagnon.

3900

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Madame Gagnon?

**Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

3905

Je vais demander à Jean-Philippe d'afficher la carte du concept d'aménagement pour bien qu'on situe l'entrée en question dont on parle. C'est plus facile d'avoir un support visuel. Donc, on parle de l'entrée numéro 5. Jean-Philippe montre le chemin des Bûcherons en question.

3910

Nous, c'est certain, on est conscients que l'arrivée d'un parc national, c'est sûr que ça occasionne des changements dans le milieu de vie des gens, puis c'est un parc en milieu très habité. Donc, on a à trouver des solutions qui ne sont pas toujours parfaites, on va dire. On comprend qu'il va y avoir un impact résiduel qui va rester.

3915

C'est sûr que, pour nous, on a une certaine mission d'offrir un accès au territoire de l'agrandissement, pour offrir justement une offre pour les visiteurs de randonnées ou d'activités diverses. Dans ce secteur-là, comme Christian l'a mentionné, on parle de randonnées pédestres, donc c'est plus limité par rapport à l'ensemble des offres d'activités d'autres secteurs.

3920           Donc, on regarde c'est quoi les accès qui sont existants, parce que c'est sûr qu'on va  
privilegier d'utiliser des routes qui sont déjà en place par rapport à l'impact de créer une nouvelle  
route, de déboiser un chemin puis d'ouvrir ça sur une bonne distance. Parce que là, je ne l'ai pas  
en tête exactement, la distance de ce chemin-là, mais c'est 3... mais merci, 4 kilomètres. Donc  
d'ouvrir un chemin de 4 kilomètres pour donner accès au secteur, c'est majeur comme impact.  
3925           Donc, c'est sûr qu'on va privilégier vraiment les routes qui sont existantes, et dans ce cas-là, c'en  
était une.

                  Comme vous l'avez mentionné, c'est un chemin privé, donc le Ministère a pris une servitude  
avec le propriétaire pour assurer que l'accès serait possible pour les futurs visiteurs du parc. Donc,  
3930           il y a cette entente-là qui existe présentement.

**LE PRÉSIDENT :**

                  Monsieur, la question...

3935

**M. NICOLAS BEAULIEU :**

                  Excusez-moi.

3940           **LE PRÉSIDENT :**

                  C'était votre deuxième question, vous avez obtenu votre réponse. Puis je tiens à vous  
souligner aussi qu'il y a encore des gens qui sont inscrits au registre. Il commence à se faire tard,  
on commence à avoir tous notre séance dans le corps, donc je vous remercie beaucoup pour votre  
3945           intervention, puis je tiens à vous souligner à tout le monde, ici, que je vais prendre encore deux  
interventions.

                  Je le sais qu'il reste des personnes au registre, je vous invite, il va y avoir d'autres séances,  
demain on a une grosse journée aussi, il y a une visite de terrain public dès 9 h, ensuite on va  
3950           revenir siéger à 13 h 30 avec toutes les personnes qui sont ici. Si on veut être éveillés  
intellectuellement puis être vraiment vifs sur certaines réponses, je pense qu'on devra terminer la  
séance.

3955 Je vous remercie pour votre intervention. Je prends encore deux personnes, puis ensuite on terminera la soirée sur ces deux dernières interventions, si vous le permettez.

3960 Je tiens à rappeler que les gens qui se sont inscrits ce soir, vous pouvez vous adresser à la table à l'arrière, auprès des gens qui sont là pour vérifier votre ordre d'inscription et vous présenter aux séances de demain, dans l'ordre que vous vous êtes inscrits. Nous allons vous accueillir, nous allons faire des séances jusqu'à ce que tout le monde ait eu la chance de poser ses questions.

---

**M. YVES BOUCHER**

3965 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, sur ce, j'appelle maintenant Yves Boucher, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Boucher. On vous écoute.

3970 **M. YVES BOUCHER :**

3975 Bonsoir. Je ne suis pas certain qu'on prenne en considération l'ampleur de l'impact du stationnement sur le chemin des Bûcherons. On parle d'un stationnement de 100 voitures au bout du chemin des Bûcherons, donc on parle de la possibilité de 100 voitures aller-retour par jour, sur une rue résidentielle.

3980 Donc, je vous demande, Monsieur le Président, Madame la Commissaire, sur votre rue résidentielle, on vient vous informer qu'on augmente la possibilité de 200 passages d'autos par jour, sur une rue résidentielle, en gravelle, privée.

Donc, ma question est de savoir : est-ce qu'on a pris en considération l'aspect humain du stationnement sur l'impact des résidents à proximité de la chaîne des trois lacs?

3985 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vais prendre cette question-là, parce que notre opinion, je ne pense pas qu'elle est vraiment pertinente dans le débat.

3990 **M. YVES BOUCHER :**

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

3995

Donc, je vais aller vers monsieur Pelletier. Est-ce que l'impact humain a été considéré dans la planification du stationnement, et surtout de la circulation, ce qui est évoqué par monsieur sur le chemin des Bûcherons, avec les critères qui sont évoqués, un chemin résidentiel en gravier?

4000 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui. Merci. Merci pour la question. C'est une question quand même assez délicate, je dirais. C'est certain que, dans la préparation des travaux qu'on fait, on essaie de toujours considérer l'aspect humain. Par contre, de ne déranger personne, ça va être impossible, ça, c'est sûr.

4005

Pour ce qui est de l'accès au territoire, on a essayé de trouver un équilibre adéquat, je vais dire ça comme ça, entre ne pas démultiplier les accès au territoire pour rendre le contrôle de ce territoire-là impossible, mais on a essayé de quand même mettre un nombre suffisant d'accès au territoire possible, pour essayer justement de faire en sorte que l'accessibilité au territoire ait le moindre impact possible pour les gens qui vont avoir à le subir, entre guillemets.

4010

Ça fait que tantôt, on mentionnait neuf accès au territoire, sept pour les gens qui vont venir en visite au quotidien. C'est un élément qui est quand même assez important, je ne sais pas, comparé au réseau des parcs nationaux, mais on espère que ça va permettre de diluer un petit peu, je dirais, sur le territoire, les fréquentations ou l'utilisation des chemins.

4015

4020 Mais c'est certain qu'on a un objectif en tant que gestionnaire de parcs nationaux : c'est de donner accès au territoire à la population globale, puis donc, à partir de ce moment-là, il y a des éléments d'intérêt, puis on met en place les accès en conséquence.

**LE PRÉSIDENT :**

4025 Peut-être, j'ai repris vos mots, mais je veux peut-être reformuler la question pour qu'on y réponde. Je vous disais : est-ce que les impacts ont été considérés? Je vais la reformuler en vous demandant maintenant : comment ont-ils été considérés?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

4030 Dans les consultations qu'on a menées, les quelque 80 rencontres, on a abordé ces questions-là d'accès avec les organismes municipaux qui sont impactés. Les questions qu'on nous a amenées par rapport à l'utilisation du chemin des Bûcherons étaient surtout liées à l'entretien qui pouvait être fait de ce chemin-là puis à sa dégradation qui pourrait être faite.

4035 Donc, sur cet aspect-là, au niveau de l'entretien, comme on l'a mentionné un petit peu plus tôt, on a la possibilité en tant que Ministère d'investir sur l'entretien de chemins qui ne nous appartiennent pas, donc pour voir au maintien de la qualité.

4040 Maintenant, sur l'achalandage spécifiquement, la question que monsieur pose, ce n'est pas un élément, à moins que je me trompe – j'allais passer la parole, mais André-Anne acquiesce –, ce n'est pas un élément qui nous a été rapporté comme étant un enjeu lors des consultations qu'on a pu mener.

**LE PRÉSIDENT :**

4045 Donc là, il est rapporté ici. Donc, maintenant, je vais laisser la parole à ma collègue, madame Paul, pour compléter.

**LA COMMISSAIRE :**

4050 Oui. Tout à l'heure, l'intervenant précédent aurait aimé qu'on lui présente des alternatives de transport sur ce chemin-là. Je comprends que le chemin est très étroit, il est en gravelle, bon, dangereux. Alors, est-ce que vous pouvez envisager une autre façon d'amener les usagers, pour les randonneurs de sentiers pédestres, dans le coin?

4055 Je suis bien consciente que si on ne fait pas le stationnement de 100 personnes là, il faut le faire ailleurs pour amener ces gens-là sur place par la suite, mais est-ce que c'est quelque chose que vous avez envisagé?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

4060 Oui. Je vais laisser ma collègue André-Anne Gagnon répondre à cette question.

**Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

4065 Mais je ne sais pas si on veut réafficher la carte, mais la configuration du territoire fait que non, il y a très peu d'autres options, puis que si vraiment c'est un enjeu majeur puis qu'on voit que c'est non acceptable, vraiment, bien, je pense que l'alternative, c'est de laisser tomber l'accès puis alors de laisser tomber l'accès à une certaine offre d'activités de proximité dans ce secteur-là. Donc, il n'y a pas...

4070

**LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît. Dans la salle, j'entends des... excusez-moi. Dans la salle, j'entends des choses, puis c'est non, je l'ai déjà mentionné, s'il vous plaît.

4075

**Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

4080 Donc, si on veut donner accès à ce secteur-là et de permettre une certaine offre d'activités relativement accessibles pour plusieurs personnes, donc des boucles de randonnées qui ne font pas nécessairement 20 kilomètres de long, c'est l'accès qu'on a vu qui était le moins impactant.

Sinon, il y a d'autres accès, vous voyez des routes municipales, mais il y a des gens partout. Ça fait que c'est certain qu'il n'y a pas énormément d'autres options.

4085 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous me permettez une petite minute, j'aimerais me tourner vers monsieur Lambert, pour avoir l'avis de la municipalité du canton d'Orford, spécifiquement sur le chemin des Bûcherons, les caractéristiques, l'effet de l'achalandage, l'augmentation de la circulation, est-ce que vous pouvez  
4090 nous éclairer sur ce sujet, s'il vous plaît?

**M. BERNARD LAMBERT :**

Oui. Écoutez, dans un premier temps, le volume de circulation, je ne peux pas me prononcer,  
4095 je n'ai pas de chiffres, il n'y a pas de décompte. La municipalité ne détient pas ces informations-là. On sait le nombre de résidents, mais combien de va-et-vient en une journée et combien de va-et-vient supplémentaires va générer le stationnement de 100 places, ça, je ne peux pas me prononcer.

Par contre, l'état du chemin : au niveau de l'étroitesse du chemin, donc c'est un chemin qui  
4100 est relativement large, qui porte son nom, « le chemin des Bûcherons ». Il servait à faire du transport de bois à l'époque. Donc, c'est un chemin qui est quand même assez large. Par contre, sa géométrie, il y a des courbes, il y a des pentes, des pentes prononcées, il y a une section qui est en ravin, à un moment donné, qui devra assurément être protégée pour les automobilistes.

Au niveau de l'entretien, la municipalité n'assure aucun entretien d'été, O.K.? C'est vraiment  
4105 le propriétaire du chemin qui fait son entretien lui-même, à ses frais, et la municipalité fait l'entretien d'hiver sur une portion seulement du chemin, O.K.?

Donc, la portion entre la route 220 et le chemin des Littorelles n'est pas entretenue par la  
4110 municipalité d'Orford. Et partant du chemin des Littorelles jusqu'à l'emplacement du stationnement proposé, là, la municipalité, elle y assure un entretien.

Les coûts de déneigement sont payés à 50 % par la Ville et à 50 % par les résidents. Donc,  
4115 il y a un élément de négociation qui devra être en cours par la suite, si jamais la municipalité augmente son niveau d'entretien du chemin, O.K., parce qu'il faut comprendre qu'il y a certains des

gens qui vont arriver avec leur GPS, ils vont se faire piéger. Ils vont s'avancer dans un chemin pas déneigé. Ils vont comprendre que l'entretien, il n'est pas vraiment adéquat, donc il y a un risque à ce niveau-là. Mais il y a des négos à maintenir, à poursuivre pour le déneigement.

4120 Il y a peut-être un élément que je voudrais rajouter tantôt, une clarification sur une intervention précédente, O.K.? Quand on parlait de l'interdiction de stationner sur le chemin des Bûcherons, on a mentionné que ça prenait une entente avec le propriétaire.

4125 Évidemment, le propriétaire, oui, doit donner son autorisation, mais pour que la police puisse intervenir, ça prend un règlement municipal. Donc, il est clair que la municipalité aussi, comme joueur, doit modifier son règlement pour interdire le stationnement sur la totalité du chemin, en tout temps, O.K.? Donc, c'est un élément qu'il faut clarifier : la municipalité doit être porteur de dossiers si on veut que la police puisse intervenir et donner des constats.

4130 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. J'ai entendu que pour... on n'a peut-être pas les chiffres, ce que vous dites, mais il y aura potentiellement une augmentation de la fréquentation avec l'aménagement futur d'un stationnement.

4135 Donc, vous parlez de maintenir des négociations. Donc, je comprends de cette affirmation-là qu'il y a déjà des négociations sur la table ou des discussions qui sont en cours par rapport à l'entretien du chemin, autant en hiver qu'en été, puis vous êtes sur ce dossier actuellement et vous allez le poursuivre? Est-ce que c'est bien ce que j'ai compris?

4140 **M. BERNARD LAMBERT :**

4145 Il y a des négociations qui ont été amorcées dans le passé avec le propriétaire, et les intervenants du Ministère participaient également, pour voir quelles étaient les possibilités de municipaliser le chemin, donc de faire des travaux pour le rendre conforme aux normes municipales, et que le chemin devienne une voie publique municipale entretenue en tout temps par la Ville.

4150 Ces négociations-là ont échoppé. Au moment où on se parle, il n'y a pas de négociations qui  
sont poursuivies en cette matière-là. Donc, est-ce qu'il y aurait une reprise ultérieurement, je ne  
peux pas me prononcer, mais présentement, ce n'est pas un dossier qui est actif; c'est un dossier  
qui est inactif depuis à peu près une douzaine de mois.

**LE PRÉSIDENT :**

4155 Puis est-ce que vous sentez le besoin de reprendre ces discussions-là? Vous dites que ça a  
été mis de côté depuis les 12 derniers mois, mais est-ce qu'à la lumière de ce qu'on entend, c'est  
des informations qui vous amènent à penser à reprendre ce dossier-là ou à réactiver le dossier?

4160 **M. BERNARD LAMBERT :**

La municipalité n'est pas la locomotive dans ce dossier-là. Donc, on va collaborer, O.K., et  
on va donner notre support. On avait déjà prévu des investissements pour expertiser quel était l'état  
du chemin, pour être capable de faire une estimation. La municipalité s'est déjà prononcée, et elle  
4165 était prête à faire un règlement d'emprunt pour financer la mise à niveau des travaux, donc on était  
un joueur qui participait énormément.

Mais comme j'ai dit, ce n'est pas nous qui sommes la locomotive, qui faisons les négociations  
avec les citoyens et propriétaires nécessairement. Donc, s'il n'y a pas personne qui relance le  
4170 dossier, présentement, ce n'est pas la municipalité qui va s'en faire le porteur.

**LE PRÉSIDENT :**

4175 Puis pour m'aider, est-ce que vous pourriez m'aider à orienter vers la locomotive en question  
de ce dossier-là, pour que j'adresse la question?

**M. BERNARD LAMBERT :**

4180 C'est sûr que ça prend la participation du propriétaire du chemin, présentement. C'est  
l'élément principal.

**LE PRÉSIDENT :**

4185 Parfait. Parfait, merci beaucoup. Je suis à vous pour votre deuxième question maintenant, Monsieur.

**M. YVES BOUCHER :**

4190 Bien, si vous me permettez, Monsieur, je faisais partie d'un comité de la chaîne des trois lacs, on a travaillé en collaboration, on a rencontré monsieur Blanchet, on a rencontré madame Gagnon. Ils sont très polis par rapport à la situation actuelle : le chemin, c'est complexe. C'est le statu quo, il ne se passe pas grand-chose, puis il y a des litiges importants. En tout cas, moi, je vous dis ça, et c'est tout.

4195 Donc, il n'y a rien de réglé par rapport à ça. Ça prend une démarche de citoyens, monsieur Lambert nous avait expliqué ça, c'est fort complexe. Et tant et aussi longtemps que le propriétaire décide de ne pas léguer ses chemins, il n'y a rien à faire, à moins qu'il y ait expropriation.

**LE PRÉSIDENT :**

4200 Je vous invite, parce que...

**M. YVES BOUCHER :**

4205 J'en arrive à ma deuxième question.

**LE PRÉSIDENT :**

4210 Oui, je voulais juste souligner une chose, parce que, ce que vous dites là, c'est très intéressant, puis je vous invite à venir en deuxième partie déposer un mémoire pour nous donner ces informations-là. On est très ouverts à votre opinion, à vos informations, avec plaisir. Mais je vous écoute pour votre deuxième question.

**M. YVES BOUCHER :**

4215

Je voulais vous dire que je me sens... puis j'en parlais, on se sent écoutés ce soir, je vous remercie à vous deux.

4220

Je crois, je pense, on pense que ce stationnement-là n'est pas nécessaire, sûrement pas à 100 places. La Ville, le canton d'Orford a fait un magnifique stationnement de 60 places qui était initialement de 30 places, a monté à 60 places; il y a le chemin des Sucrieries qu'ils ont augmenté le stationnement, tous des stationnements de proximité des chemins pédestres du mont des Trois-Lacs. On n'a pas besoin de ce gros stationnement-là. Donc, comme alternative...

4225

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Toutes ces informations-là, c'est des très bonnes informations à mettre dans un mémoire. Je vous écoute pour votre deuxième question, s'il vous plaît.

4230

**M. YVES BOUCHER :**

4235

Donc, comme alternative, est-ce que le Ministère ou la SÉPAQ n'a pas envisagé de se servir du stationnement du lac Fraser, de la Sucrierie, du chemin des Nénuphars, où on compte un nombre innombrable de places à quelques kilomètres à pied ou rapidement en bicyclette, surtout avec le tunnel qu'ils parlent de faire en dessous de la 220? On n'en a pas besoin, de ce stationnement-là.

**LE PRÉSIDENT :**

4240

J'espère que j'ai pris en note, vous l'avez dit rapidement, juste pour être certain de bien adresser la question : vous parlez des alternatives, j'ai noté le stationnement Fraser, stationnement de la Sucrierie ou des Nénuphars?

**M. YVES BOUCHER :**

4245

Des Nénuphars.

**LE PRÉSIDENT :**

4250           Donc, vous avez bien entendu les trois alternatives proposées, est-ce que c'est des alternatives, donc, qui ont été envisagées à celles du stationnement du mont des Trois-Lacs?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

4255           Oui. La réponse, c'est oui. Je laisse ma collègue André-Anne Gagnon compléter.

**LE PRÉSIDENT :**

4260           Merci.

**Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

4265           Oui. Donc, c'est sûr qu'on est au courant qu'il y a des stationnements dans le territoire existant. Par contre, si on veut pouvoir offrir une offre de randonnée, comme je le disais, qui n'exige pas de parcourir un nombre important de kilomètres avant d'arriver à ce secteur-là puis de repartir pour un autre mont Cathédrale, mont des Trois-Lacs.

4270           Donc, on s'éloigne énormément de points d'intérêt si on utilise les stationnements actuels. Donc, c'est pour ça qu'on a voulu se rapprocher de ces points d'intérêt là, pour offrir un accès. On a trouvé que c'est un point intéressant, parce que c'était une ancienne carrière, donc une large superficie qui est déjà déboisée. Donc, c'est ça, la réponse.

**LE PRÉSIDENT :**

4275           Je vous remercie pour vos questions, puis si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à revenir dans les prochaines séances.

**M. YVES BOUCHER :**

4280           Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

4285 On va aller au dernier intervenant pour la soirée. Je le répète, là, ceux et celles qui étaient inscrits, n'hésitez pas à passer à l'arrière pour vous assurer de garder votre dossier actif, comme on dit.

4290

**M. RAYMOND WELLINGER**

**LE PRÉSIDENT :**

4295 Donc, j'appelle Raymond Wellinger, je m'excuse pour le nom, si je l'ai mal prononcé. Bonsoir, Monsieur. On vous écoute.

**M. RAYMOND WELLINGER :**

4300 Bonsoir. Oui. Donc, moi, j'habite aussi sur le chemin du lac Montjoie. En fait, je suis le porte-parole de l'association que des gens qui ont formé qui tous vivent sur le chemin du lac Montjoie. En fait, c'est 90 % des maisons et des gens qui vivent là-dessus qui ont souscrit à notre association, et je suis leur porte-parole.

4305 C'est un très beau projet qui se planifie, un chemin... à la fin de notre chemin, mais il faut s'y rendre. Et pour s'y rendre, c'est planifié que c'est le chemin du lac Montjoie qui est utilisé. Et je vous le dis, là, le chemin, parfois, il est plus apparenté à une aventure qu'à un chemin.

4310 Ma question, c'est que : est-ce que le Ministère s'est assuré que le chemin est conforme aux normes que devez remplir? Parce qu'il y a des habitations, je crois qu'il y a un accès aux pompiers et tout ça qui doit être réglé. Est-ce qu'il est large, donc conforme aux normes, je veux dire?

4315 Est-ce qu'il est assez large ou est-ce qu'on va être élargis dans nos propriétés, enlevé à nos propriétés? Est-ce qu'il y a des lumières qui vont être installées? Est-ce qu'il y a la stabilité qui est... bien, c'est toutes les normes, et la charge qui va être appliquée à cette rue-là, est-ce que le Ministère va s'assurer que ça tient la route?

**LE PRÉSIDENT :**

4320 Écoutez, je vais reprendre votre question, si vous permettez, pour que vous ayez une réponse  
4325 claire à votre question concernant les normes. Il y a plusieurs sous-questions que vous avez  
amenées. Je vais commencer par aller vers le Ministère, mais si vous le permettez, je vais aussi  
demander l'avis des municipalités puis comment les normes, par exemple au niveau ministériel ou  
au niveau de SÉPAQ, puis ensuite j'irai voir au niveau des normes municipales, pour compléter la  
réponse à...

**M. RAYMOND WELLINGER :**

4330 Bien, je vais vous... désolé de vous interrompre, mais la municipalité qui est en charge de ça  
n'est pas là. C'est la Ville de Sherbrooke.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K., oui, pour la partie...

**M. RAYMOND WELLINGER :**

4335 Notre partie.

**LE PRÉSIDENT :**

4340 Oui, tout à fait. Donc, nous avons la Ville de Sherbrooke qui est une personne-ressource par  
écrit, donc nous lui adresserons la parole... « la parole », la question. Donc, vous êtes le dernier  
intervenant, c'est bien comme ça aussi, je commence à déparler, je m'en excuse. Mais oui, donc la  
Ville de Sherbrooke sera sollicitée, soyez-en assuré. Donc, je vais aller vers le Ministère.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

4345 Oui, merci pour la question. Je vais essayer de répondre le plus précisément possible. Donc,  
on a travaillé en collaboration pour l'accès via le chemin du lac Montjoie, on a travaillé en  
collaboration avec effectivement le propriétaire qui est la Ville de Sherbrooke. On a posé des

4350 questions à la Ville de Sherbrooke qui ne nous a pas signifié d'enjeux particuliers par rapport à l'utilisation de ce chemin-là avec les éléments qu'on a présentés aujourd'hui dans le concept d'aménagement, par exemple l'utilisation d'une navette qui accèderait au territoire via ce chemin-là.

4355 **LE PRÉSIDENT :**

Juste, parce que là vous parlez de l'utilisation, je pense qu'on était plus sur les normes. Est-ce que l'emprise doit être élargie...

4360 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui. C'est ça, j'allais là.

**LE PRÉSIDENT :**

4365 O.K., parfait.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

4370 Donc, c'est le genre de question aussi qu'on a posée à la Ville, mais on ne nous a pas signifié d'élément particulier. Nous, on a fait notre travail d'observation sur le terrain. La navette qui est envisagée est d'une proportion similaire ou inférieure aux véhicules qui sont utilisés pour la collecte des ordures, et c'est quelque chose qui est fait présentement sur le territoire, sur cette voie-là en particulier.

4375 Donc, nous, on ne voit aucun enjeu particulier. Il n'y a pas d'élargissement de voie qui est prévu, il n'y a pas de travaux non plus qui sont prévus.

4380 Par contre, je rappelle quelque chose que j'ai dit un peu plus tôt lors de la présentation : l'article 6 de la *Loi sur les parcs* permet au Ministère de contribuer à la réalisation de travaux à l'extérieur d'un parc national, si c'est au bénéfice de ce parc national là. Donc, éventuellement, s'il y a des travaux de réfection de la chaussée, par exemple, à faire pour ce chemin-là, on pourrait éventuellement contribuer financièrement à ce genre de travaux là.

**LE PRÉSIDENT :**

4385

Mais ma question c'était justement ça : est-ce qu'il devra y avoir, est-ce qu'il devrait y avoir des travaux? Là, peut-être, de votre côté vous dites que vous avez fait des démarches en conséquence auprès de la Ville. On va s'assurer aussi d'avoir, bon, l'avis de la Ville par écrit, comme je vous le disais tout à l'heure.

4390

Mais bon, les normes ministérielles, est-ce que l'exploitant, par exemple, a des normes aussi à respecter quant à l'utilisation des chemins à l'intérieur de son territoire? Je ne sais pas si vous avez la réponse à cette question-là?

4395

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui. Pour qu'est-ce qui est des chemins qui sont à l'intérieur des parcs nationaux, je vais appeler ça « un *standing* », mais je passerais la parole peut-être à la SÉPAQ pour répondre à cette question-là, ou François-Xavier, peut-être, je ne sais pas.

4400

**M. FRANÇOIS-XAVIER REGNAULT :**

Oui, pas de problème. Monsieur le Président, bonsoir.

4405

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

**M. FRANÇOIS-XAVIER REGNAULT :**

4410

Bien, il existe un certain nombre de normes pour l'aménagement des routes à l'intérieur des parcs, mais généralement c'est pour de l'usage de service, ce n'est pas destiné à l'usage de la clientèle. Donc, ce qu'on sait, c'est que ce qui va se passer à l'intérieur des limites du parc risque d'être aménagé, mais évidemment, comme on parlait, l'aide de la municipalité va être requise dans le cas du chemin du lac Montjoie.

4415

**LE PRÉSIDENT :**

4420 Je n'ai pas bien saisi la fin de votre réponse, je suis désolé.

**M. FRANÇOIS-XAVIER REGNAULT :**

4425 Excusez-moi.

**LE PRÉSIDENT :**

Je n'ai juste pas entendu. Vous n'étiez pas assez proche du micro, je pense.

4430 **M. FRANÇOIS-XAVIER REGNAULT :**

4435 O.K., pardon, excusez-moi. Dans le cas du chemin du lac Montjoie, l'évaluation qui est faite par la Ville ne fait pas état d'une amélioration qui pourrait être portée. À l'égard du secteur... à l'intérieur du parc dans le secteur du lac Montjoie, tout ce qui doit être mis aux normes de manière à permettre la circulation sera fait en fonction des normes qui s'appliquent.

Mais pour le moment, en ce qui concerne le chemin du lac Montjoie, il n'y a rien qui évoque le fait que ce sera requis.

4440 **LE PRÉSIDENT :**

4445 Parfait, merci. Donc là, j'ai entendu la réponse du Ministère. Je vous le répète, on ira voir du côté de la Ville de Sherbrooke aussi pour compléter la réponse à cette question-là, puis vous aurez la réponse qui sera rendue publique sur le site Web. Vous aurez le libellé de la question puis la réponse que la Ville nous transmettra, à savoir s'il y a une mise aux normes dans toutes les sphères que vous avez évoquées, soit normes incendie, normes de circulation sur l'emprise, et cetera, on formulera une question à la lumière de ce que vous amenez ce soir devant la commission.

4450 Donc, maintenant, je vous écoute pour votre deuxième question.

**M. RAYMOND WELLINGER :**

4455 Ma deuxième question s'enchaîne évidemment sur la première, et vous la voyez peut-être venir. Et ça a été déjà mentionné, je crois qu'un autre chemin... donc, on est sur le territoire de la Ville de Sherbrooke, mais notre chemin, je crois, physiquement, c'est un des plus loin d'un poste de police de Sherbrooke. Donc, s'il y a des incidents chez nous, même s'ils s'en vont en route très vite, ça prend du temps jusqu'à ce qu'ils arrivent.

4460 Donc, ma question : est-ce que le Ministère a élaboré un concept de sécurité dans notre rue pour que les gens qui y vivent, qui ont des familles, des petits enfants, des animaux de compagnie, qui sont habitués à se promener... et ensuite, par exemple, dans le projet, c'est prévu que les gens ont accès au parc par des vélos, est-ce que donc il y a un concept prévu de sécurité pour les marcheurs, les cyclistes et autres qui sont sur nos rues?

4465 Donc, la présence des gens, des agents de paix, est-ce qu'il y a un contrôle de trafic? Parce qu'on vient de dire que c'était bien beau de n'avoir pas de parking au coin de la rue et dans la rue, mais les gens, les curieux, ceux qui veulent aller pour la... ils vont quand même y aller. C'est qui qui va contrôler? Est-ce qu'il y a un concept qui nous protège de ce trafic et de cette nuisance qui clairement va diminuer notre qualité de vie dans la rue?

4470

**LE PRÉSIDENT :**

4475 Monsieur Wellinger, vous vous adressez à moi, puis je vais juste reprendre votre question. Vous demandez s'il y a un concept de sécurité qui a été établi par le ministère responsable au niveau du chemin du lac Montjoie spécifiquement? Est-ce que c'est bien la question que vous posez?

**M. RAYMOND WELLINGER :**

4480

Exactement, vu les...

**LE PRÉSIDENT :**

4485 Parfait. Merci. Je vais adresser la question à monsieur Pelletier. Est-ce qu'il y a un concept de sécurité?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

4490 Il n'y a pas de concept de sécurité qui est mis en place par, que ce soit le Ministère dans le cadre de l'élaboration du projet ou même éventuellement par la SÉPAQ. On est plus, je dirais, au moment de l'exploitation, on va être plus des collaborateurs des organismes municipaux qui voudront mettre en place ce genre de mécanisme là.

4495 Mais comme on est sur une rue municipale qui appartient à une municipalité, c'est vraiment à elle à poser des gestes pour voir à l'encadrement. Monsieur faisait référence par exemple aux mesures d'urgence, à l'accès à la police, aux pompiers, et tout ça, donc il existe, au niveau du monde municipal, des plans de mesures d'urgence.

4500 Donc, nous, on s'insère à l'intérieur de ces plans-là, on se rend conforme à ces éléments-là. Une fois qu'on a accédé au territoire, bien entendu, on met en place aussi tous les éléments nécessaires pour voir à la sécurité des usagers sur le territoire.

**LE PRÉSIDENT :**

4505 Parfait, merci. Bon, vous avez évoqué le plan de mesures d'urgence, mais est-ce que vous avez quelque chose de spécifique, peut-être à l'exploitant ou peut-être que vous avez déjà commencé à réfléchir à ça, je vais appeler ça autrement, un plan d'action, d'urgence, un plan d'intervention d'urgence qui n'est pas nécessairement municipalisé, mais qui est spécifique à vos activités, les gens qui...

4515 Bon, là, on évoquait des gens qui sont dans le chemin, qui marchent, etc. Mais des gens qui marchent dans le parc, qu'est-ce qui se passe s'ils ont besoin d'accéder à des gens, je ne sais pas, des gens qui sont dans des situations potentiellement dangereuses, sur l'eau ou autre? Comment on fonctionne? On attend les services municipaux? Est-ce qu'il y a déjà un plan qui est établi, des discussions à cet égard-là? Je ne sais pas si vous pouvez...

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

4520 Oui, il existe un plan à l'intérieur du parc national actuel. Je laisserais ma collègue Claudia Lascelles spécifier là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

4525 Et ce plan-là pourrait-il...

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Il va éventuellement être appliqué au territoire lorsque ça deviendra le parc, bien entendu.

4530 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vais écouter madame Lascelles, merci.

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

4535 C'est effectivement le cas. On a des ententes, des collaborations avec des intervenants municipaux et la MRC ou les différents... dans l'agrandissement, on va faire affaire avec une autre MRC. Donc, il y a des plans de mesures d'urgence qui sont prévus, c'est pour l'intérieur du territoire.

4540 Donc, nous, on ne prévoit pas ce qui se passe à l'extérieur, sauf évidemment quand il y a des infrastructures communes avec les municipalités. Exemple, un tronçon de piste cyclable. Donc là, on va avoir des interventions qui vont être mises en commun, à ce moment-là.

4545 Mais oui, on va avoir un plan de mesures d'urgence pour toutes les infrastructures, et c'est les intervenants, donc dépendamment du type d'activité, on a une déclinaison d'interventions avec les différents intervenants qui doivent intervenir. Donc, oui, on a un plan.

**LE PRÉSIDENT :**

4550 Et ce sera reproduit pour l'agrandissement, oui?

**Mme CLAUDIA LASCELLES :**

4555 Tout à fait. Exactement. Mais on parle déjà, dans le cas qui nous occupe, ça va être une autre MRC, donc il va falloir entreprendre de nouvelles discussions avec ces intervenants-là. Si on pense comme au secteur du mont des Trois-Lacs, qui est à la municipalité d'Orford, donc ça va être le même type d'intervenant, les mêmes intervenants qu'on a avec la MRC Memphrémagog, donc ça va être appliqué dans le territoire de l'agrandissement.

**LE PRÉSIDENT :**

4560 Parfait. Bon, vous comprendrez : pour avoir le complément d'information, on va s'adresser à la Ville de Sherbrooke pour compléter l'information, à la fois sur la mise aux normes des infrastructures, et là, dans le deuxième volet, dans votre deuxième question, sur les aspects de sécurité. Donc, je vous remercie beaucoup pour vos questions, Monsieur.

4565 Écoutez, ça va clore la séance de ce soir. Je tiens à remercier l'équipe du ministère responsable pour cette soirée et vos interventions, je vous en remercie beaucoup. Je remercie aussi les personnes-ressources sur place, à distance. Je vous remercie aussi tout le monde de votre présence, de vos interventions. Je remercie l'équipe aussi du BAPE, c'est vraiment très apprécié, vos contributions.

4570 Nous continuerons les séances, nous avons une grosse journée devant nous demain, vous savez qu'il y a une visite, pour ceux qui sont inscrits, une visite publique prévue. Le départ est d'ici. Vous pouvez vous adresser à l'arrière, à la table, auprès de madame Karine Lavoie si vous voulez avoir plus d'informations. Je peux vous dire que le départ est à 9 h, ici, à l'hôtel. On se déplace en autobus scolaire, et on a prévu deux heures de visite, si je ne m'abuse. Donc, on vous demande, pour ceux et celles, donc d'être à l'heure. On va partir à 9 h.

4580 Les séances se poursuivront demain, à 13 h 30. Donc, nous aurons encore un registre, et nous accueillerons les questions.

Je vous remercie encore une fois infiniment, merci de votre participation, bonne soirée, reposez-vous bien.

4585

**SÉANCE AJOURNÉE AU 15 FÉVRIER 2023 À 13 H 30**

4590

---

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténo masque, au meilleur de la qualité sonore et des enjeux liés à une audience par visioconférence.

4595

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé :

4600

---

Yolande Teasdale [membre no. 289085-2]  
Sténographe officielle bilingue